



# DOCUMENT DE REFERENCE 2012

INCLUANT LE RAPPORT  
FINANCIER ANNUEL 2012



**HERCULES  
DJ  
WORLD TOUR**

**Y**  
HEADSETS FOR GAMERS



**THRUSTMASTER®**



## **DOCUMENT DE REFERENCE 2012 INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

-----

Les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 83 à 109 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29/04/2011 sous le numéro D.11-0398 ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 84 à 110 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27/04/2012 sous le numéro D.12-0449.

# SOMMAIRE

➤	RAPPORT DE GESTION 2012 .....	5
1	ACTIVITE ET RESULTAT .....	5
2	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	20
3	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT .....	21
4	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE .....	21
5	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	21
6	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR .....	21
7	PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012 ET AFFECTATION DU RESULTAT .....	22
8	FACTEURS DE RISQUES.....	26
9	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL SOCIAL .....	30
10	INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX .....	36
11	INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES.....	45
12	CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	51
13	DOCUMENTS ET RAPPORTS ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION .....	52
➤	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012.....	65
1	BILAN CONSOLIDE.....	65
2	ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	66
3	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....	67
4	TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE .....	68
5	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	69
6	EVENEMENTS POST CLOTURE .....	87
7	DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.....	87
8	HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX .....	88
9	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012.....	88
➤	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2012.....	90
1	BILAN SOCIAL.....	90
2	COMPTE DE RESULTAT SOCIAL.....	91
3	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	91
4	TABLEAU DE FINANCEMENT.....	92
5	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	92
6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX .....	109

➤	<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE.....</b>	<b>113</b>
1	<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE .....</b>	<b>113</b>
2	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012 .....</b>	<b>113</b>
➤	<b>INFORMATIONS SUR LES MARCHES ET LES TENDANCES.....</b>	<b>115</b>
1	<b>INFORMATIONS SUR LES MARCHES .....</b>	<b>115</b>
2	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES .....</b>	<b>122</b>
➤	<b>ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2013.....</b>	<b>124</b>
1	<b>ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>124</b>
2	<b>TEXTE DES RESOLUTIONS .....</b>	<b>125</b>
3	<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>134</b>
➤	<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL .....</b>	<b>139</b>
1	<b>HISTORIQUE DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION.....</b>	<b>139</b>
2	<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A.....</b>	<b>142</b>
3	<b>RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION.....</b>	<b>145</b>
4	<b>RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....</b>	<b>146</b>
5	<b>RESPONSABLE DE L'INFORMATION – POLITIQUE D'INFORMATION.....</b>	<b>147</b>
6	<b>TABLE DE CONCORDANCE – DOCUMENT DE REFERENCE.....</b>	<b>148</b>
7	<b>TABLE - RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....</b>	<b>151</b>
8	<b>CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS .....</b>	<b>152</b>
9	<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>153</b>

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, et vous rendre compte de l'activité du Groupe Guillemot Corporation et de sa société-mère au cours dudit exercice. Les comptes, rapports ou autres documents et renseignements prévus par la réglementation vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les délais légaux.

### 1 ACTIVITE ET RESULTAT



Coté en Bourse depuis 1998 et actif dans ce secteur depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est un acteur incontournable du marché des loisirs interactifs avec ses deux marques, Hercules et Thrustmaster. Spécialisé dans la conception et la commercialisation de périphériques numériques et d'accessoires pour PC et consoles de jeux, le Groupe oriente ses activités autour de ses deux marques phares : d'une part, **Hercules** pour le segment des matériels et périphériques informatiques (haut-parleurs sans fil, platines de mixage pour DJ amateurs et semi-professionnels, casques DJ audio, enceintes multimédias, webcams, solutions Wifi et Courant Porteur en Ligne...), et d'autre part, **Thrustmaster** pour les accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux pour joueurs expérimentés et occasionnels.

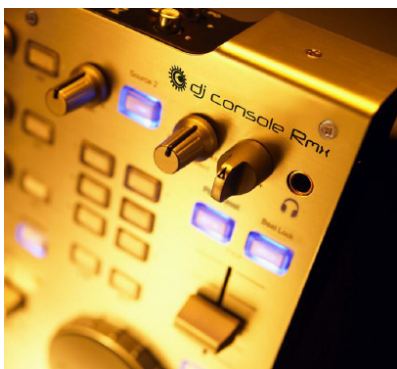
Actuellement implanté dans onze pays (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, Espagne, Pays-Bas, Italie, Belgique, Hong-Kong et Roumanie), le Groupe a poursuivi en 2012 son développement à l'international, couvrant plus de soixante pays à travers le monde, avec entre autres l'ouverture de ses marques dans de nouveaux territoires tels que l'Arabie Saoudite, la Colombie, le Pérou et le Mexique.

Doté de quatre entités de Recherche et Développement basées en France, au Canada, en Roumanie et à Hong-Kong, le Groupe conçoit des produits de haute technologie, et place l'innovation au cœur de son modèle de développement. Le Groupe concentre maintenant ses efforts sur les marchés vecteurs de croissance comme les haut-parleurs sans fil, les casques audio pour les joueurs connectés, le DJing, et anticipe l'arrivée des consoles de Nouvelle Génération qui représenteront une opportunité significative avec le développement d'accessoires spécifiques.



L'un des atouts du Groupe dans un secteur extrêmement concurrentiel repose sur sa capacité à se différencier par la valeur ajoutée en anticipant les nouvelles technologies, en enrichissant continuellement ses gammes avec des produits toujours plus innovants pour satisfaire les consommateurs les plus exigeants.

## 1.1 Hercules : Un écosystème en pleine évolution vers les nouveaux usages multimédias



Créé en 1982 aux Etats-Unis et racheté en novembre 1999 par Guillemot Corporation, Hercules a marqué l'histoire des cartes graphiques en étant le pionnier mondial dans ce domaine par la création notamment de plusieurs standards. Spécialiste du marché des loisirs interactifs, Hercules a su imposer son style en proposant des produits de qualité destinés à accroître les performances et le plaisir des utilisateurs. L'expérience et la passion d'Hercules ont aujourd'hui donné naissance à de nombreuses gammes de produits enrichies en permanence.

Aujourd'hui, Hercules concentre ses gammes sur l'audio avec les haut-parleurs sans fil, les haut-parleurs multimédias et les platines de mixage pour les DJs.

En 2012, Hercules choisit de renforcer et de diversifier sa gamme audio devenue un élément central de la dynamique de la marque. Ainsi, Hercules continue de miser sur ce segment et adresse un nouveau marché très prometteur, le « *streaming audio* » avec une toute nouvelle gamme de haut-parleurs sans fil. Ceux-ci permettent de cibler les nouveaux usages musicaux et de bénéficier de la montée en puissance des ventes de smartphones et de tablettes.

### ▪ Gamme audio :

Hercules renforce son segment Grand Public en DJ pour bénéficier de l'engouement actuel du mix numérique avec la sortie en 2013 de plusieurs nouveaux contrôleurs qui s'adresseront à cette cible.

Hercules concentre ses efforts sur ce segment, élément clé de sa politique de développement, en accentuant son positionnement sur le marché DJing avec notamment un élargissement de sa gamme DJ vers le Grand Public.

Hercules étoffe ses gammes avec notamment le lancement d'une nouvelle gamme de haut-parleurs sans fil pour smartphones, tablettes et ordinateurs, afin de répondre aux nouveaux usages croissants des consommateurs. Ce segment à forte valeur ajoutée connaît un développement significatif car la diversité des sources musicales (tablettes, smartphones, PC) entraîne une nouvelle dimension dans les usages et les besoins de mobilité et de liberté des utilisateurs, et l'expertise d'Hercules en audio permettra d'y répondre.

### ▪ Gamme de webcams :

En 2011, le Groupe avait déjà revu en intégralité sa gamme de webcams en misant sur les technologies Haute Définition et en redéfinissant une charte graphique des packagings. Avec la sortie des Hercules HD Twist en avril 2012, Hercules a apporté une touche émotionnelle aux consommateurs en quête d'originalité. Avec ces webcams, Hercules a simplifié au maximum l'installation pour une utilisation immédiate.

### ▪ Gamme Wifi / CPL :

Spécialiste des solutions réseaux haut débit pour la maison depuis plusieurs années, Hercules a fait évoluer sa gamme en 2012 en intégrant une solution de « *streaming audio* » sur des enceintes.

### ▪ Hercules netbooks :

En 2012, Hercules a fait le choix de se concentrer progressivement sur ses autres segments plus porteurs.

### ▪ OEM :

L'activité OEM consiste à fabriquer pour le compte de tiers des accessoires qui sont intégrés avec leurs matériels. En 2012, le Groupe a livré un câble de guitare qui permet de connecter une véritable guitare électrique pour jouer au jeu RockSmith sur les consoles PlayStation®3 et Xbox 360®.

### 1.1.1 La gamme DJ et musique numérique



Devenue un *best-seller* auprès des DJ numériques amateurs ou mobiles, la marque Hercules est aujourd'hui un leader mondial sur le marché des contrôleurs de mixage portables. Véritable pionnier des consoles DJ mobiles pour ordinateurs avec la première double platine de mixage portables avec audio intégrée, Hercules a fait le choix de proposer des produits spécifiques aussi bien en entrée de gamme qu'en milieu de gamme en apportant un soin particulier à l'ergonomie et à l'intégration logicielle. La marque est bien positionnée pour étendre son leadership et s'appuie sur de nombreuses nouveautés pour bénéficier pleinement de l'engouement croissant pour le mix numérique.

Le lancement en juin 2012 du dernier contrôleur DJ à deux platines, la **DJControl Instinct**, qui, comme son nom l'indique, se veut totalement instinctif, a été une véritable réussite dès sa commercialisation grâce à sa nouvelle fonctionnalité audio intégrée tout en maintenant un positionnement très Grand Public. Cette tablette de mixage a été conçue pour que tous puissent s'adonner au mixage et surtout se divertir. Digne héritière de la célèbre DJ Control MP3 e2, cette console de mixage est encore plus complète et plus performante avec des contrôles plus polyvalents, des sorties audio intégrées et un design plus élégant.



Dans le même temps, la nouvelle **DJConsole RMX 2** a été présentée lors d'un événement musical à New York en septembre 2012 avec pour ambition de succéder à la DJ Console RMX, véritable best-seller mondial. Premier contrôleur de sa catégorie doté d'une interface audio haute résolution 96 kHz/24 bits sous Windows® (ASIO) et Mac® (Core Audio), DJConsole RMX 2 est l'équipement « pro » qui concilie performance, polyvalence, mobilité et investissement mesuré. Cette console à la pointe de la technologie avec un son haute définition (qui passe en 24 bits/96 Kilohertz) avec

des connectiques professionnelles XLR, des pads sensitifs et de nombreuses autres fonctionnalités a pour objectif de devenir LA nouvelle référence des DJ semi-professionnels.



En janvier 2013, Hercules a présenté au salon *Consumer Electronic Show* à Las Vegas ses dernières consoles DJ avec la **DJControl Instinct Street Edition** qui sera disponible en avril 2013 et la **DJ Control Air Street Edition**. Ces deux éditions limitées viennent répondre aux nouveaux codes de la culture urbaine et sont dans la tendance des nouveaux matériels DJ ou de production musicale.



## 1.1.2 La gamme des haut-parleurs audio sans fil, des enceintes multimédias et des casques DJ

### 1.1.2.1 Haut-parleurs audio sans fil : le Groupe lance sa gamme WAE

Le marché de l'audio à la maison est à un tournant. Les services iTunes d'Apple, Deezer, Spotify, Pandora, Youtube entre autres sont devenus les leaders de la fourniture musicale, et ont permis l'arrivée de la musique dans les smartphones et les tablettes. Ceci a créé dans un premier temps le marché des stations d'accueil qui évolue à nouveau vers les solutions de haut-parleurs sans fil. En effet, les smartphones qui intègrent les bibliothèques musicales de l'utilisateur permettent grâce à la technologie Bluetooth de jouer à distance la musique sur des haut-parleurs sans fil. Ces haut-parleurs peuvent même être complètement autonomes, munis d'une batterie, pour être déplacés dans toutes les pièces de la maison et ainsi suivre l'utilisateur dans ses différentes activités.

Le Groupe a créé la gamme WAE *Wireless Audio Experience* et les premiers produits ont été mis sur le marché en décembre 2012. Ce nouveau marché, déjà en plein essor aux Etats-Unis, constitue pour le Groupe une opportunité stratégique de développement à moyen terme.



Ces premières enceintes multimédias sans fil ont été pensées pour être à la fois performantes, élégantes et très fonctionnelles.

L'ensemble de cette gamme WAE permet à chacun de trouver le système qui lui correspond quels que soient les goûts esthétiques, ou quelles que soient les exigences en terme de qualité audio ou de mobilité. La diversité des formes, rondes, ovales ou carrées, permet à l'utilisateur de choisir l'esthétisme qui lui correspond le mieux.



Avec leur autonomie record de vingt heures de musique non-stop, les **BTP02** offrent aux utilisateurs la possibilité d'écouter en toute liberté pendant des heures leur musique préférée tout en ayant une qualité audio exceptionnelle avec un son stéréo pur et clair pouvant développer jusqu'à 25 Watts de puissance de crête. Conçues pour tous ceux qui ont transformé leur iPhone ou smartphone en lecteur musical, ces enceintes permettent de diffuser la musique. Son design unique, à la fois moderne et ergonomique, permet de les transporter facilement d'une pièce à l'autre. Ce système est désormais sans fil grâce à la fonction Bluetooth intégrée dans l'enceinte.



Parfait pour les amateurs de smartphones grâce à la technologie Bluetooth et pour les amateurs de PC/MAC® grâce à la technologie audio sans fil propriétaire, ces nouvelles enceintes ovales **WBT06** proposent le meilleur de la technologie Bluetooth et des applications iOS et Android pour contrôler l'enceinte et accéder à des milliers de webradios.



Avec le **BT03**, plus Grand Public, ce système audio 2.0 Bluetooth, chacun pourra transporter sa musique partout. Sa finition laquée et son esprit « vintage » en font un accessoire de design original et tendance.





### 1.1.2.2 Enceintes multimédias

Constructeur expert de l'audio depuis plus de vingt ans, Hercules propose une nouvelle tendance avec des produits destinés aux jeunes et qui mettent en valeur les musiques actuelles par un bon rendu des basses.

Pour les adeptes du son plein de basses, les **XPS 2.1 BASSBOOST** procurent des basses intenses et une bonne tenue en puissance. Les satellites, de par leur taille, assurent un développement optimal du son et ainsi une bonne liaison caisson-satellites. L'intensité de ses basses fait des XPS 2.1 BASSBOOST le système idéal pour les jeux sur ordinateurs, la musique électro, les films et les applications multimédias.



Avec les **XPS 2.0 60 DJ SET**, Hercules offre aux amateurs de mix DJ un équipement pour un premier Home Studio. Idéales pour le DJing de loisirs et pour écouter ses créations musicales, ces enceintes constituent un élément incontournable.

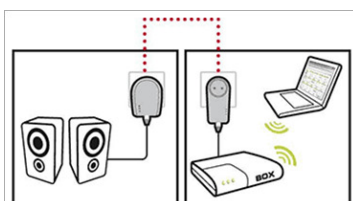
### 1.1.2.3 Casques audio pour DJ

Jusqu'ici leader dans le domaine des consoles de mixage mobiles pour ordinateur, Hercules a élargi son offre à une ligne de casques conçue spécifiquement pour les DJs. Développé par Hercules, le **HDP DJ-Pro M1001**, qui a été salué par la presse spécialisée, s'adresse aux DJs en devenir. Ce casque stéréo dynamique fermé permet une analyse précise du son grâce à son amplitude de fréquences. Hercules a apporté toute son attention sur le design et le confort du casque, un large arceau pour le maintien, des coussinets souples pour les oreilles.

Disponible en noir assorti de fins lisérés bleus, ce casque stylé comblera les attentes de jeunes DJ s'essayant au mix et à la production.



### 1.1.3 Les solutions Wifi et Courant Porteur en ligne



Aujourd'hui, Hercules innove dans le Courant Porteur en Ligne en combinant les technologies du CPL, du Wifi et de l'audio pour permettre la diffusion de l'audio dans la maison. Après des mois de développement, Hercules a mis au point une solution qui permet d'étendre la diffusion de sa musique avec le CPL et le WiFi. Avec l'**ePLUG 200 HD WiFi Musique +**, la musique se diffuse sans fil sur la chaîne Hi-fi ou sur des enceintes partout dans la maison en plus de la fonction première d'étendre le réseau Internet domestique.



La musique peut être envoyée directement en Wifi de son ordinateur portable et le kit va la restituer pour qu'elle soit jouée sur des enceintes ou une chaîne HiFi. Ceci permet de transformer un ordinateur en source de musique sans fil.



### 1.1.4 Les webcams

Le savoir-faire d'Hercules dans ce domaine lui a permis d'être certifié pour Windows Live de Microsoft.



En Janvier 2012, Hercules a présenté au salon *Consumer Electronic Show* à Las Vegas la collection HD inédite et unique, toute en couleur. Avec ces webcams pleines de peps et multicolores, Hercules a réussi son pari d'intégrer une technologie Haute Définition dans une mini-webcam. Dotée d'un design original, cette gamme devient un véritable accessoire de mode avec un design fun et coloré pour répondre au style de chacun, tout en bénéficiant de performances vidéo de haute qualité. L'autre innovation réside dans le pied flexible qui les rend uniques. Intégrant une fine armature métallique recouverte d'un silicone à la fois tendre et résistant, le pied peut se plier dans tous les sens et permet une position idéale de la webcam.



### 1.1.5 Gamme de netbooks eCAFÉ™



Positionné sur le marché du netbook depuis 2008, Hercules a orienté ses choix technologiques de manière à répondre à deux caractéristiques fondamentales de la mobilité : le faible poids et une grande autonomie de ses machines. Depuis son entrée sur le marché de l'informatique mobile, Hercules avait choisi d'aller plus loin en lançant une nouvelle génération d'eCAFÉ avec deux nouveaux modèles. Cette gamme de netbooks était pionnière dans l'utilisation des puces Arm qui permettent

une très grande autonomie et un démarrage quasi-instantané. En 2012, face au ralentissement du marché des netbooks qui est maintenant supplanté par le marché des tablettes, le Groupe a choisi d'arrêter leur commercialisation.

## 1.2 Thrustmaster : une différenciation par la valeur ajoutée à la pointe de la technologie

Thrustmaster se positionne comme le partenaire des joueurs les plus exigeants. Au fil des années, la marque a apporté des nouvelles technologies permettant plus de précision et de sensation telles que la technologie H.E.A.R.T. (HallEffect Accurate Technology), qui a fait l'objet de demandes de brevets. Cette technologie utilise un système de mouvements magnétique, comprenant des capteurs à effet Hall et un aimant, disposés à différents endroits selon le produit.

Le Groupe a signé des accords de licences et de partenariats avec des marques comme Microsoft, Sony, Nintendo, Ferrari et US Air Force. Ceci donne au Groupe accès aux dernières technologies et la force de ces licences permet un déploiement mondial des gammes de produits du Groupe.

Le marché du jeu vidéo est en transition avant l'arrivée des consoles de Nouvelle Génération qui vont engendrer une nouvelle dynamique pour les ventes de jeux et d'accessoires. La marque qui réalisait l'essentiel de ses ventes sur le segment des volants, joysticks et gamepads, a décidé d'élargir ses gammes aux casques audio pour les joueurs connectés. En effet, l'évolution du jeu vidéo, tant sur PC que sur consoles, nécessite l'utilisation de cet accessoire afin de pouvoir échanger en réseau avec ses partenaires et adversaires.

### 1.2.1 Les casques audio pour les joueurs connectés



Thrustmaster a choisi de se positionner sur ce segment très porteur en développant un trio de casques spécialement dédiés aux joueurs : avec la gamme Y, ces trois nouveaux casques viennent répondre aux attentes des « gamers ».



Les équipes de Recherche et Développement ont bâti ces gammes de casques autour d'une priorité absolue : fournir aux joueurs un meilleur rendu sonore permettant d'exploiter pleinement toutes les informations audio du jeu. Pour ce faire, une importante étude internationale a été lancée auprès de trois mille « gamers » américains et européens. Cette étude a permis d'orienter les moyens techniques et l'expertise audio du Groupe et créer les trois premiers produits : le **Y-250X** pour console Xbox 360, le **Y-250P** pour la console PS3 et le **Y-250C** pour PC. Ces trois « Gaming headsets » disposent d'une audio spécifiquement étudiée, grâce à des drivers de 50 mm, pour donner des basses supérieures. Ces casques disposent de micros très performants, détachables et unidirectionnels. Ils se distinguent également en rayon par un packaging ouvert avec une mise en situation du produit.

### 1.2.2 Les volants

Le département des volants a toujours été un département-phare pour Thrustmaster qui est positionné principalement sur le haut de gamme.



Le **cockpit Ferrari Vibration GT Cockpit 458 Italia Edition pour Xbox 360** bénéficie d'évolutions significatives pour augmenter le plaisir de jouer. Ajustable et repliable, son concept permettant de jouer dans le salon est révolutionnaire. Sa structure en métal ajustable et rigide permet une infinité de positions selon la taille du joueur et son type d'assise.

Sa technologie G.V.S. (*Global Vibration System*) permet de ressentir les vibrations jusque dans les pédales et la technologie H.E.A.R.T. lui donne une précision inégalée.

Sous doubles licences à la fois Ferrari et Xbox 360, cette réplique du volant Ferrari 458 a été présentée à la presse américaine en août 2012 lors d'un événement au Ferrari Store de San Francisco, et reçoit régulièrement de bonnes récompenses dans la presse spécialisée.



### 1.2.3 Les gamepads

Au cours de l'année 2012, Thrustmaster a sorti de nouvelles manettes officielles Xbox 360® aux fonctionnalités particulièrement innovantes et d'une précision ultime pour répondre aux attentes des « gamers » les plus exigeants.



En Août 2012, Thrustmaster a lancé sa dernière manette exclusive à licence officielle Ferrari : le **GPX LightBack Ferrari F1 Edition**. Cette nouveauté sous licence officielle Xbox 360® prend toute sa dimension dans l'utilisation grâce à deux spécificités exclusives : le Light Feedback et les jauges de vitesse. Outre ses spécificités de performances, cette manette exclusive Ferrari se caractérise par une absolue précision dans le jeu, grâce à ses deux moteurs de vibration hautes fréquences intégrés dans les poignées et ses deux jauges de vitesse qui permettent de doser plus précisément les accélérations et les freinages.



Grâce aux télévisions connectées qui permettent une démocratisation des jeux, Thrustmaster est partenaire d'Orange® dans le lancement de son service de jeux pour les accessoires associés, et fournit à un autre opérateur une manette sans fil dans le cadre de son offre de jeux.

### 1.2.4 Les accessoires de simulation de vol

Thrustmaster jouit depuis longtemps d'une notoriété reconnue dans le domaine de la conception et du développement d'accessoires de simulation de vol et de sports mécaniques. La marque s'est toujours distinguée de ses concurrents par la qualité et le réalisme des joysticks haut de gamme. En janvier 2011, le Hotas Warthog avait reçu le « prix de l'innovation » dans la catégorie Accessoires lors du salon *Consumer Electronic Show* à Las Vegas.



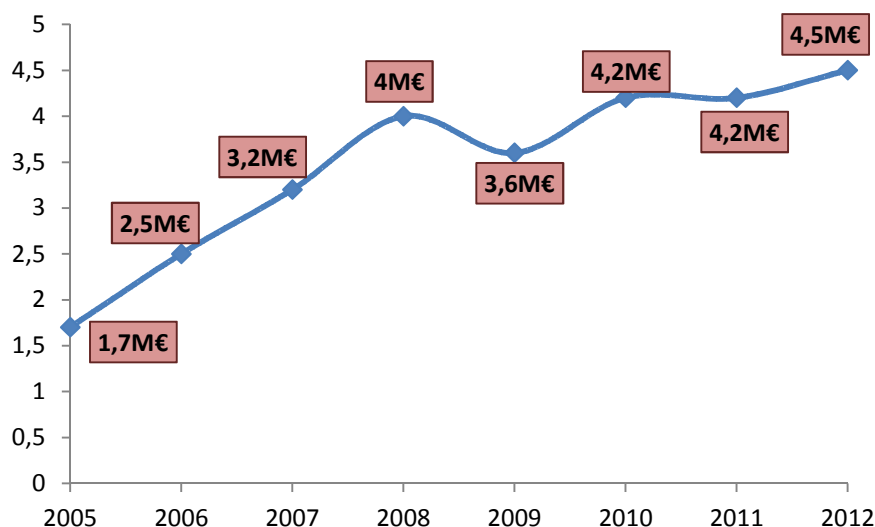
Fin mars 2013, Thrustmaster annoncera le **Hotas Warthog Flight Stick**, joystick réplique du manche de l'avion d'attaque A-10C de l'U.S. Air Force. Sous licence officielle U.S. Air Force, ce joystick à la technologie H.E.A.R.T. a pour ambition de compléter le Hotas Warthog, et d'élargir la clientèle passionnée par la simulation.



### **1.3 Activité en matière de recherche et développement**

De la conception des produits orchestrée par le directeur Production, en collaboration avec les ingénieurs, les chefs de projets et les équipes marketing, la Recherche et Développement est un véritable pilier de la stratégie du Groupe qui, grâce à son savoir-faire technologique et ses modèles innovants, contribue au développement. La R&D du Groupe s'appuie sur des entités basées dans quatre pays (la France, le Canada, la Roumanie et Hong-Kong). L'efficacité et l'innovation sont ses objectifs majeurs.

En 2012, le Groupe a consacré 4,5 millions d'euros à ses dépenses de Recherche et Développement, représentant 9% du chiffre d'affaires consolidé.



Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que certaines conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif,
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

En 2012, le Groupe a intensifié ses investissements de Recherche et Développement, misant sur deux segments en pleine croissance : les enceintes sans fil et les casques audio pour joueurs connectés. (cf paragraphe 5.7.2 des comptes consolidés).

### **1.4 Situation de la société et du Groupe et de son activité au cours de l'exercice 2012**

#### **1.4.1 Un positionnement renforcé sur les pays émergents et les Etats-Unis**

La croissance du marché s'est déplacée depuis quelques années maintenant vers de nouvelles zones telles que les pays BRICS, les Etats-Unis et le Moyen-Orient où le Groupe a renforcé son action commerciale à l'international et a positionné ses gammes de produits et ses actions commerciales pour en bénéficier efficacement.

Depuis 2010, le Groupe a élargi significativement ses zones de distribution passant de trente-cinq à plus de cinquante pays. En 2012, il a poursuivi son développement à l'international avec l'ouverture de la distribution de ses marques dans de nouveaux territoires tels que l'Arabie Saoudite, la Colombie, le Pérou et le Mexique pour couvrir plus de soixante pays.

#### **1.4.2 Des ventes majoritairement hors de France**

Les ventes réalisées hors de France sur l'exercice 2012 atteignent 31,8 millions d'euros, soit 64% du chiffre d'affaires total consolidé.

### **1.4.3 Ouverture d'une base logistique en Asie**

Le Groupe couvre trois zones mondiales d'influence, Amérique du Nord et du Sud, Europe et Asie, et optimise ses flux, en assurant des livraisons directes depuis les sites de production en Asie vers chaque continent. Le Groupe dispose de sa propre base logistique internationale située en France avec une capacité de stockage importante lui permettant de couvrir toute l'Europe et les pays de l'Est, et fait appel à des prestataires logistiques sur les continents nord-américain et asiatique, avec l'ouverture d'une plateforme à Hong-Kong en mars 2013 qui permettra un meilleur service aux clients Grand Export et de circuits de livraison raccourcis.

### **1.4.4 Le Groupe face à la concurrence**

Le Groupe opère sur des marchés fortement concurrentiels et diversifiés puisqu'il s'adresse aux amateurs de jeux, de musique avec ses gammes DJ et haut-parleurs, ainsi qu'à tous ceux qui veulent développer leurs réseaux et les usages Internet dans la maison avec les gammes Wifi, CPL et webcams.

Le Groupe augmente la zone de diffusion de ses produits qui sont maintenant disponibles pour certains d'entre eux dans plus de soixante pays. Du fait de la nature diversifiée et du nombre de produits, la concurrence demeure vive et répartie sur tous les continents.

<b>Principaux concurrents par catégorie de produits</b>	
DJing	Numark / Pioneer / Vestax / M Audio / Dj tech / American Audio / Gemini / Stanton
Cartes son	Creative Labs
Webcams	Logitech / Microsoft
Accessoires de jeux PC	Logitech / Saitek / Trust / Speed Link / Hama
Accessoires de jeux consoles	Big Ben Interactive / MadCatz / Genius / Nyko / Sony / Speed Link / Hama / Microsoft
Enceintes	Altec Lansing / Logitech / Philips / JBL / Bose / Edifier / Creative Labs
Wifi / CPL	Belkin / DLink / Devolo / Lynksis / Netgear / SpeedLink / Buffalo / TP Link / Trendnet
Casques audio pour joueurs connectés	Tritton / Madcatz / Turtle Beach / Razer / Steelseries
Haut-parleurs sans fil	JBL / BOSE / Jawbone / Logitech / Creative Labs / Beats / Philips / Parrot

Pour se démarquer, et en vue d'accroître la fidélisation de ses clients, le Groupe renouvelle ou complète en permanence ses gammes avec une implication forte de ses équipes de Recherche et Développement et de marketing qui lui permettent d'être à la pointe des usages sur ces différents marchés. Le savoir-faire technologique du Groupe est un atout majeur pour faire face à la concurrence. Dans ce même objectif, le Groupe place la recherche et l'innovation au cœur de son modèle de développement tout en mettant en place des études marketing ciblées pour viser l'excellence de ses gammes.

### **1.4.5 Une dimension mondiale avec une clientèle diversifiée et internationale**

Le Groupe s'organise à l'échelle internationale sur la base de ses principaux marchés et articule sa stratégie autour de plusieurs axes :

- L'évolution de son « line-up » pour fonctionner avec les tablettes et les smartphones,
- La poursuite de son développement sur les marchés émergents et les pays BRICS.

Le Groupe s'efforce de capter les relais de croissance pour conforter son positionnement sur les marchés à fort potentiel et renforcer sa présence sur les pays porteurs.

Le Groupe passe essentiellement par des grossistes spécialisés tout en conservant sa relation commerciale directe avec les clients. La clientèle est constituée majoritairement de grossistes qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Ces grossistes servent la plupart des grandes chaînes de magasins, hypermarchés, multi spécialistes, magasins spécialisés, disposant d'un rayon informatique ou d'un rayon logiciels pour PC et consoles de jeux, mais également tous les principaux sites de commerce en ligne.

Le Groupe est également présent sur le réseau spécialisé de la musique avec des revendeurs indépendants en musique, des chaînes spécialisées et des sites de vente en ligne.

Le Groupe dispose d'un vaste réseau de distribution parmi lesquels :

- En Europe et Russie : Amazon, Auchan, Bartsmit, Boulanger, Carrefour, Casino, Cdiscount, Conforama, Cora, Dixon, El Corte Ingles, Eldorado, Eroski, Euronics, Fcenter, Fnac, Grosbill.com, Intertoys, LDLC.com, Leclerc, Makro, Media Markt, Micromania, Multirama, M Video, Netto, NIX Russia, NetLabs Russia, Otto, PC

World, PC City, Pixmania, Redcoon, Rue du commerce, Sainsbury's, Saturn, Sonai, Tesco, Thomann, Toys r us, Unieuro, Worten.

- En Amérique du Nord : Amazon.com, Best Buy, Buy.com, Cosco, Frys, Future Shop, Guitar Center, J&R Computer World, Meijer Micro Center, New Egg, Sam Ash, Tigerdirect, Musician's friend.

- En Amérique du Sud : Carrefour, Wal Mart, FNAC et beaucoup de chaines locales.

**1.4.6 De nombreux articles et récompenses à travers le monde : des socles de croissance**

Le Groupe continue de bénéficier de récompenses mondiales et mentions très positives sur ses gammes. Ces nombreuses récompenses et articles qu'ils soient français, européens ou internationaux, viennent régulièrement couronner les gammes Hercules et Thrustmaster pour leur qualité, leur originalité et leur fiabilité. La presse spécialisée assure ainsi la « vitrine » de ces produits, mettant en exergue les points forts de ces gammes auprès du Grand Public et permettant ainsi un levier sur les ventes. A ce titre, le Groupe attache une importance toute particulière à son référencement dans la presse spécialisée.

**1.4.6.1 Gamme Wifi / Courant Porteur en Ligne**

 <p>Configuration et installation : 18/20 Utilisation : 20/20 Qualité du signal Wifi : 20/20 Note finale : 19/20</p>	<p><b>RÉSEAU Hercules fait swinger le CPL</b></p> <p>L'ePlug 200 HD Wifi Musique est un kit CPL 200 Mbit/s dont l'un des deux boîtiers comporte un point d'accès Wi-Fi b/g/n, à défaut d'un report de prise, mais aussi (pour brancher une imprimante ou un disque dur) et une prise jack audio pour des Aïnsi, la musique diffusée par ordi sur le réseau CPL pourra être entendue n'importe où facilement. Un logiciel qui permet d'envoyer la musique par le réseau est four</p> <p><small>Hercules ePlug 200 HD Wifi Musique : asproma.ult juillet 2012. Prix 140 € env. www.hercules.fr</small></p>	<p><b>Du CPL musical</b></p> <p><i>Hercules développe les fonctionnalités du CPL en l'enrichissant d'une option destinée à la musique. Dotées d'une prise Jack, les nouveaux adaptateurs permettent d'envoyer du son n'importe où dans la maison.</i></p>  <p><small>Hercules associe plusieurs technologies afin d'ajuster d'autres usages au réseau et au CPL. Afin d'offrir à ses clients un pack de deux adaptateurs CPL, le kit Hercules associe le CPL pour développer son réseau à la maison, le Wi-Fi pour l'étendre sans fil, le streaming audio pour circuler sa musique sans fil sur des enceintes placées n'importe où dans la maison. Et en complément, un port USB permet le partage d'une imprimante ou des fichiers d'un disque dur externe avec</small></p>
<p>Le site belge Planetsansfil a attribué la note de <b>19 sur 20</b> au produit Wifi Hercules ePlug 200HD en novembre 2012.</p>	<p>Le magazine français a rédigé en juin 2012 un article positif sur l'ePlug 200 HD Wifi.</p> 	<p>En juillet 2012, le magazine MicroPratique a rédigé une brève sur la nouvelle solution CPL.</p> 

**1.4.6.2 Gamme DJing et enceintes**

<p>Hercules XPS 2.0 80 DJ Monitor : pour le Home Studio</p> 	 <p><b>Hercules</b> L'instinct musical</p>	
<p>Le site français Ere Numérique a attribué la note de <b>8,5 sur 10</b> aux enceintes Hercules XPS 2.0 80 DJ Monitor.</p> 	<p>Le site français JDLI a fait en juin 2012 un article très élogieux sur la DJControl Instinct.</p>	<p>Le site belge Fragland a attribué en juillet 2012 la note de <b>8</b> pour la DJControl Instinct.</p> <p><b>Onze Score:</b> <b>8.0</b></p>

1.4.6.3 **Gamme des casques**



Hercules HDP DJ-Pro M1001 : tous les attributs et qualités d'un casque pro.



**Confort et performances**  
Hercules leader des contrôleurs DJ mobiles pour ordinateur, présente sa dernière création : une ligne de casques conçue pour les DJs. Fort de ses dix années d'expertise audio, le fabricant propose une gamme à la personnalité affirmée qui combine à la qualité sonore, une ergonomie et un confort exigés par un public de connaisseurs. Conçu pour la pré-écoute, le HDP DJ-Pro M1001 offre une analyse précise du son, grâce à sa réponse en fréquence de 5 Hz à 30 kHz. Les transducteurs de 50 mm de diamètre garantissent un son clair et des basses profondes. Leur sensibilité de 107 dB à 1 mW offre un niveau sonore élevé, idéal pour la pré-écoute.  
Prix indicatif : 149,99 €  
www.hercules.com/fr



Prix indicatif  
euro. 149€

Le site français Ere Numérique a attribué la **note de 8,5 sur 10** au casque Hercules HDP DJ-PRO M1001.



Le magazine français Hifi Vidéo Home Cinéma a consacré un article très élogieux en avril 2012 au casque Hercules HDP Dj-PRO M1001.

Le magazine français ILIVE a qualifié le casque Hercules HDP DJ-PRO M1000 « il a tout d'un grand » dans un article d'avril 2012.

Thrustmaster Y-Gaming Headset - Der schicke Kopfschmecker im Hardwaretest

Was kommt nach Gaming Cockpit, Gaming Lenkrad und Gaming Controller? Richtig, ein Gaming-Headset. Genauer gesagt das Thrustmaster Y-250X, das der Entwickler und Hersteller interaktiver Hardware- und Zubehörprodukte in Kooperation mit seiner Schwesterfirma Hercules auf der diesjährigen CES in Las Vegas vorgestellt hat. Dabei wurden zur Entwicklung des Headsets nach eigenen Angaben weltweite Studien mit über 3000 Gamern in Europa und Amerika durchgeführt. Ob das angereicht hat und das 250X qualitativ den bisherigen Thrustmaster Produkten Konkurrenz machen kann, lest ihr jetzt in unserem Testbericht!

Siehe Profil

Wertung

**7.5**





7.0  
- BRONZE -  
XBOX  
DOME



5  
BUY IT!



Overall: **Must Buy**

Allemagne  
Xboxdynasty  
**Note de 7,5 sur 10**  
**« Bronze Award »**  
Janvier 2013

Allemagne  
Site : Xboxdome  
**Note de 7 sur 10**  
**« Bronze Award »**  
Février 2013

Royaume-Uni  
Site : « Invision Community »  
**Note de 5 sur 5 avec la recommandation « Buy It! »**  
Février 2013



USA  
Site : Bio Game Girl  
**« Must Buy »**  
Février 2013



1.4.6.4 Accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux

▪ Volants



Espagne

L'important blog espagnol High-tech « Alexi's tech blog » a qualifié de « **Produit recommandé** » le cockpit Ferrari Vibration GT 458 Italia Edition.



Belgique

Le site de jeu belge a décerné le 23 novembre 2012 la **note de 8,3 sur 10** au Ferrari Challenge.



Etats-Unis

Le site de jeu américain Gamerliving.net a posté le 26 novembre 2012 une revue du Ferrari Challenge en lui décernant la **note de 4 sur 5.**



Russie

Le magazine masculin russe XXL a décerné en juillet 2012 au Ferrari F1 Wheel Integral T500 l'award du « **Real Gamer Choice** ».



Angleterre

Le site anglais eTeknix.com a publié le 26 juillet 2012 un article complet sur le volant T500 RS et sur le Ferrari F1 Wheel Add-On en leur décernant un « **Editor's Choice** ».



Italie

Le site italien Eurogamer.it a décerné le 24 mars 2012 la **très bonne note de 9 sur 10** au Ferrari F1 Wheel Integral T500.





- Gamepads



### Allemagne

En Mars 2012, le magazine allemand PS3M a attribué la **note de 8 sur 9** à la gamme d'accessoires.



### France

Le site français « [cpourleshommes.com](http://cpourleshommes.com) » a testé le 23 octobre 2012 le GPX Lightback Ferrari F1 Edition et lui a décerné la **note de 4 sur 5** avec la récompense « Top ».



### Etats-Unis

L'important blog espagnol High-tech « [Alexi's tech blog](http://Alexi's tech blog) » a qualifié de « **Produit recommandé** » le cockpit Ferrari Vibration GT 458 Italia Edition.



## 1.5 Résultat de l'activité de la société et du Groupe

### 1.5.1 Chiffres-clés du Groupe et informations chiffrées sectorielles

#### 1.5.1.1 Chiffres-clés

Les principaux agrégats des comptes consolidés de Guillemot Corporation pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 s'établissent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	49,0	60,8
Résultat opérationnel courant *	-3,2	0,3
Résultat opérationnel	-2,7	0,3
Résultat financier **	2,6	-2,7
Résultat net consolidé	-0,3	-2,5
Résultat de base par action	-0,02 €	-0,17 €
Capitaux propres	20,0	20,2
Endettement net (hors VMP) ***	7,6	1,1
Stocks	13,5	10,9
Immobilisations incorporelles	6,4	4,5
Actifs financiers courants (Part VMP)	5,3	4,8

\* Après stock-options.

\*\* Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net et les autres charges et produits financiers.

\*\*\* Les Valeurs Mobilières de Placement ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'endettement net. (cf paragraphe 5.7.13 des comptes consolidés).

Le chiffre d'affaires consolidé annuel de l'exercice 2012 s'est élevé à 49,0 millions d'euros en baisse de 19% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel ressort, quant à lui, à -2,7 millions d'euros contre un gain de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2011.

Le résultat financier de 2,6 millions d'euros intègre des gains de réévaluation de 1,7 million d'euros sur les actifs financiers courants (VMP) constitués des titres Ubisoft Entertainment et Gameloft, et un gain de cession de 0,7 million d'euros lié à la vente de 250 000 actions Ubisoft Entertainment.

Le résultat net de l'exercice s'établit à -0,3 million d'euros contre -2,5 millions d'euros en 2011.

Les actifs financiers courants s'établissent à 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Ils sont composés de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft.

L'endettement net est de 7,6 millions d'euros (avant Valeurs Mobilières de Placement).

Les capitaux propres sont passés de 20,2 millions d'euros à 20,0 millions d'euros.

#### 1.5.1.2 Informations chiffrées sectorielles

L'information sectorielle détaillée est présentée au paragraphe 5.6 des Comptes consolidés.

#### 1.5.1.3 Répartition du chiffre d'affaires

- Par secteur d'activité

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
<b>Hercules</b>	<b>32,6</b>	<b>35,4</b>	<b>40,9</b>
Gammes classiques	27,9	32,3	37,8
Netbooks	0,3	0,7	2,2
OEM	4,4	2,4	0,9
<b>Thrustmaster</b>	<b>16,4</b>	<b>25,4</b>	<b>19,6</b>
Gammes classiques	16,4	24,5	18,3
OEM	0,0	0,9	1,3
<b>TOTAL</b>	<b>49,0</b>	<b>60,8</b>	<b>60,5</b>

- Par zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
France	17,2	18,8	20,4
Union Européenne (hors France)	18,1	25,9	28,4
Autres	13,7	16,1	11,7
<b>TOTAL</b>	<b>49,0</b>	<b>60,8</b>	<b>60,5</b>

### 1.5.2 Répartition du résultat opérationnel par activité

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Hercules	-1,4	0,3	1,5
Thrustmaster	-1,3	0,0	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>-2,7</b>	<b>0,3</b>	<b>1,7</b>

### 1.6 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

L'année 2012 a été marquée par la baisse du chiffre d'affaires du Groupe Guillemot Corporation de 19% à 49 millions d'euros. L'activité a été impactée par un marché des accessoires de jeux en transition avant l'arrivée des consoles Nouvelle Génération et un marché PC en recul. Dans le même temps, les ventes DJ Grand Public ont connu une bonne dynamique, avec en parallèle le ralentissement des autres gammes classiques Hercules (webcams, Wifi/CPL...).

Sur la période, Hercules a enrichi son écosystème avec le lancement en fin d'année de la gamme WAE de haut-parleurs sans fil pour smartphones et tablettes pour bénéficier de la croissance de ce marché.

De son côté, Thrustmaster s'est positionné sur le marché des casques Gaming, segment en pleine croissance et à fort potentiel. Grâce à son savoir-faire dans les accessoires Gaming de qualité, le Groupe est idéalement positionné pour bénéficier de l'arrivée des nouvelles plateformes de jeux qui viendront révolutionner l'expérience Gaming des utilisateurs et lui permettront de lancer de nouvelles gammes d'accessoires pour les joueurs passionnés.

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a poursuivi son développement à l'international avec l'ouverture de la distribution de ses deux marques dans de nouveaux territoires tels que l'Arabie Saoudite, la Colombie, le Pérou et le Mexique. Il a également augmenté le nombre de ses distributeurs dans les pays émergents et a renforcé ses partenariats avec les clients transeuropéens majeurs.

### 1.7 Analyse de l'évolution des affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est en baisse de 19 % par rapport à l'exercice précédent, avec un repli de 35% pour la gamme Thrustmaster, fortement impactée par la baisse du marché consoles dans l'attente des consoles de Nouvelle Génération, et une baisse de 8% d'Hercules, principalement liée à la faiblesse des ventes de PC au second semestre.

Le résultat opérationnel de l'exercice 2012 ressort à -2,7 millions d'euros contre un bénéfice de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2011. La baisse du chiffre d'affaires, particulièrement marquée sur la fin d'année n'a pas permis de couvrir les frais fixes du Groupe. Le taux de marge brute comptable s'établit à 44,3% contre 47,7% en 2011.

Sur l'exercice, le Groupe a renforcé ses actions en matière de Recherche et Développement, en allouant d'importants moyens aux secteurs à fort potentiel, que sont le Djing, les enceintes sans fils et les casques gaming.

Une partie des frais de Recherche et développement a été immobilisée sur l'exercice (2,3 millions d'euros en valeur nette).

Le résultat financier de 2,6 millions d'euros intègre des gains de réévaluation de 1,7 million d'euros sur les actifs financiers courants (Valeurs mobilières de placement) constitués des titres Ubisoft Entertainment et Gameloft et un gain de cession de 0,7 million d'euros sur la vente de 250 000 actions Ubisoft Entertainment. Le résultat net s'établit à -0,3 million d'euros contre -2,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

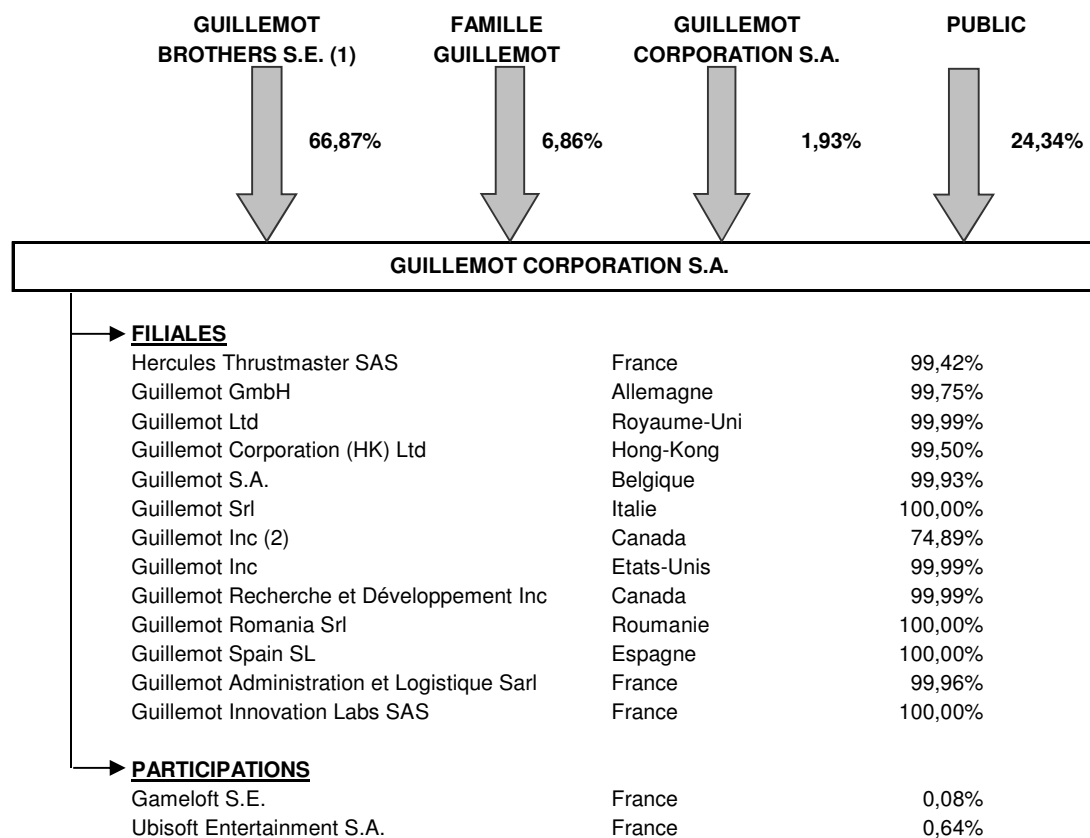
Le stock à la clôture de l'exercice s'établit à 13,5 millions d'euros contre 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2011. La baisse d'activité sur le dernier trimestre a eu pour conséquence d'augmenter temporairement le niveau des stocks et l'endettement net. Le Besoin en fonds de roulement a augmenté de 3,9 millions d'euros sur l'année.

Dans le contexte économique actuel, la structure financière du Groupe est solide. Le Groupe n'utilise pas la totalité des encours de crédits autorisés et aucune banque n'a réduit ses engagements sur la période. Le Groupe présente un endettement net de 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (hors valeurs mobilières de placement) contre un endettement net de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2011. Le Groupe possède par ailleurs un portefeuille d'actions de 5,3 millions d'euros (évaluées à leur juste valeur au 31 décembre 2012), qu'il utilise en cas de besoin pour financer ses investissements.

## 2 FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 2.1 Organigramme du Groupe Guillemot Corporation au 31 décembre 2012

Les pourcentages ci-dessous correspondent à la fraction de capital détenue.



(1) Détenue à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(2) La société canadienne Guillemot Inc est détenue à 74,89% par Guillemot Corporation S.A. et à 25,11% par la société américaine Guillemot Inc.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société Guillemot Corporation S.A. a créé une filiale en France, Guillemot Innovation Labs SAS, dont elle détient l'intégralité du capital social, lequel s'élève à 135 000 euros. Cette filiale a pour activité principale la réalisation de prestations de service dans les domaines suivants : le marketing, l'étude, la recherche, le développement, la production, la création, la conception, la réalisation, pour son compte ou pour le compte de tiers, de matériels informatiques, logiciels, appareils électroniques, produits multimedia et audio-visuels, matériels et accessoires de loisirs interactifs ainsi que tous produits se rattachant directement ou indirectement aux nouvelles technologies (y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication).

### 2.2 La société-mère

La société Guillemot Corporation S.A., société-mère du Groupe, commercialise les matériels et accessoires de marques Hercules et Thrustmaster auprès des clients du Groupe à l'exclusion de certains clients nord-américains ; ces derniers étant approvisionnés directement par la filiale canadienne, Guillemot Inc.

La société est propriétaire des marques Hercules et Thrustmaster et assume les investissements marketing nécessaires à ces marques.

La société prend en charge et centralise la totalité de la facturation de ses produits dans tous les pays (à l'exclusion du continent nord-américain). La commercialisation de ses produits se fait par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.

La fabrication des produits est assurée par des sous-traitants majoritairement implantés en Asie. La société fournit aux sous-traitants les modèles, les principaux composants pour lesquels elle s'approvisionne directement auprès de fournisseurs de « technologies » et dans certains cas, l'outillage spécifique.

La société détient la quasi-totalité des titres des sociétés consolidées du Groupe (il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées).

Les dirigeants de Guillemot Corporation S.A. dirigent les filiales du Groupe.

La société dispose des principaux moyens financiers du Groupe (fonds propres, emprunts et concours bancaires). Elle procède à des avances en comptes courants rémunérés pour les filiales ayant un besoin de financement.

### **2.3 Les filiales de marketing et de vente**

Elles assurent les fonctions de promotion, marketing et vente pour les pays dans lesquels elles sont implantées, et pour leur zone d'influence. Le Groupe contrôle des sociétés de marketing en France, en Allemagne, en Espagne, en Grande-Bretagne et en Italie, et distribue ses produits dans plus de soixante pays.

Par ailleurs, Hercules Thrustmaster SAS est concepteur d'accessoires de loisirs interactifs pour PC et consoles de jeux et de matériels de loisirs interactifs pour PC. Elle assure la gestion des projets de développement, les actions marketing ainsi que les fonctions achat et vente pour ces produits.

### **2.4 Les filiales de Recherche et Développement**

Elles sont responsables de la conception et de la réalisation des produits commercialisés par le Groupe. Le Groupe est doté de trois entités de Recherche et Développement : Hercules Thrustmaster SAS basée en France, Guillemot Recherche et Développement Inc au Canada et Guillemot Romania Srl en Roumanie. En outre, le Groupe dispose d'une cellule de veille technologique en Asie.

Les effectifs travaillant sur la Recherche et Développement représentent 40% de l'ensemble des salariés du Groupe.

### **2.5 Les autres filiales**

La société Guillemot Administration et Logistique Sarl, basée en France, est chargée du conditionnement et de l'acheminement des produits. Elle est également en charge de la maintenance et du développement des outils et systèmes informatiques ainsi que de la comptabilité, la gestion financière et des questions juridiques du Groupe.

## **3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

La politique d'investissement du Groupe opérée depuis plusieurs exercices consiste à construire des valeurs ajoutées et des fondamentaux solides grâce à des investissements récurrents en Recherche et Développement. Les investissements de Recherche et Développement s'établissent à plus de 7% du chiffre d'affaires sur les trois dernières années et les équipes de Recherche et Développement représentent 40% des effectifs du Groupe.

D'autre part, le Groupe étudie régulièrement des opportunités potentielles de croissance externe.

## **4 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant.

## **5 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## **6 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR**

Le Groupe a mis en place un plan d'actions afin d'améliorer ses éléments clés en 2013 :

- Optimisation de la « *supply chain* » pour réduire de façon significative le niveau des stocks et le besoin en fonds de roulement,
- Orientation des ventes vers les clients et produits les plus rémunérateurs pour un rétablissement des marges,
- Concentration des actions commerciales vers les canaux de distribution en ligne pour mieux exploiter ce potentiel,
- Intensification des efforts de Recherche et Développement d'accessoires pour les consoles de jeux de Nouvelle Génération,
- Déploiement de la technologie sans fil dans l'ensemble des gammes du Groupe afin de les rendre compatibles avec les smartphones et les tablettes, et bénéficier à plein de la croissance de ce marché.

Le Groupe met tous ses moyens en œuvre pour être bien en phase avec ces nouveaux potentiels de développement et prévoit de renouer avec la croissance à partir du second semestre 2013.

## **7 PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

### **7.1 Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe**

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation.

#### **7.1.1 Compte de résultat**

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe consolidé de 48 981 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats pour 30 476 milliers d'euros.

Les charges externes totalisent 13 308 milliers d'euros et sont principalement constituées de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les charges de personnel se sont élevées à 7 418 milliers d'euros et les dotations aux amortissements et provisions à 2 630 milliers d'euros.

Les impôts et taxes totalisent 343 milliers d'euros et les autres produits et charges – 1 202 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel courant atteint la somme de -3 223 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel est de – 2 713 milliers d'euros.

Le coût de l'endettement financier net est de 151 milliers d'euros et les autres produits et charges financières totalisent +2 727 milliers d'euros, comprenant des gains de réévaluation de 1 707 milliers d'euros sur les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft détenues, et un gain de cession de 673 milliers d'euros lié à la vente de 250 000 actions Ubisoft Entertainment.

Après prise en compte de ces éléments, et de la charge d'impôt de 135 milliers d'euros, le résultat net du Groupe est de – 270 milliers d'euros.

Le résultat de base par action est de -0,02 euros.

#### **7.1.2 Bilan**

Les actifs non courants se composent d'écarts d'acquisitions nets pour un montant de 888 milliers d'euros, d'immobilisations incorporelles nettes pour un montant de 6 447 milliers d'euros, d'immobilisations corporelles nettes pour 3 599 milliers d'euros, d'actifs financiers pour 366 milliers d'euros.

Les actifs courants comprennent les éléments suivants :

- Les stocks ont une valeur nette de 13 522 milliers d'euros en tenant compte de provisions sur stock de 1 145 milliers d'euros.

- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à une valeur nette de 11 963 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 145 milliers d'euros.

- Le poste autres créances a une valeur nette de 1 560 milliers d'euros et concerne principalement des créances de taxe sur la valeur ajoutée et des créances d'avances et acomptes versés.

- Les actifs financiers s'élèvent à 5 331 milliers d'euros et le poste trésorerie et équivalents de trésorerie à 3 195 milliers d'euros.

- Les actifs d'impôts exigibles sont de 55 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 19 952 milliers d'euros.

Les passifs non courants totalisent 3 054 milliers d'euros dont 978 milliers d'euros d'emprunts.

Les passifs courants totalisent 23 920 milliers d'euros dont 8 177 milliers d'euros d'emprunts.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

	<b>Au 31.12.12</b>
Résultat net des sociétés intégrées	-270
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 999
- Reprises des amortissements et provisions	-30
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-1 827
+/- Charges et produits liés aux stock options	8
-/+ Plus et moins-values de cession	-673
Variation des impôts différés	0
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>	<b>-793</b>
Coût de l'endettement financier	151
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier</b>	<b>-642</b>
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement	5
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-3 931</b>
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>	<b>-4 719</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>	
Décaissements et encaissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-3 778
Décaissements et encaissements sur immobilisations financières	1 949
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>	<b>-1 829</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	
Augmentation de capital ou apports en numéraire	0
Emprunts	0
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	0
Remboursement des emprunts	-2 259
Autres flux liés aux opérations de financement	0
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>	<b>-2 259</b>
<b>Incidence des écarts de conversion</b>	<b>-2</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-8 809</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	5 355
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	-3 454

## 7.2 Commentaires sur les comptes sociaux de Guillemot Corporation S.A.

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation.

### 7.2.1 Compte de résultat

Au cours de cet exercice, la société Guillemot Corporation a réalisé un chiffre d'affaires de 46 138 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 53 536 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats consommés pour 31 834 milliers d'euros et les charges externes pour 22 083 milliers d'euros.

Les charges externes sont principalement constituées de prestations de sous-traitance, de frais de développement, de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les impôts et taxes et les charges de personnel totalisent 430 milliers d'euros et les autres charges 2 034 milliers d'euros.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1 186 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions sur l'actif circulant représentent 593 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation diminué de l'ensemble des charges d'exploitation fait apparaître un résultat d'exploitation de -4 624 milliers d'euros. Le résultat d'exploitation est impacté par la destruction des anciens produits de l'activité 3D Display, la reprise de provision correspondante de 1 211 milliers d'euros étant incluse dans le résultat exceptionnel.

En tenant compte du résultat financier de 2 474 milliers d'euros, du résultat exceptionnel de 1 742 milliers d'euros, le résultat net atteint – 408 milliers d'euros.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

Différences de change :	229 milliers d'euros
Produits et charges d'intérêts financiers :	-102 milliers d'euros
Résultat sur cessions VMP :	752 milliers d'euros
Reprises et dotations de provisions :	1 595 milliers d'euros

Les produits d'intérêts sont principalement constitués de 80 milliers d'euros d'intérêts de comptes courants et de 32 milliers d'euros correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges financières sont principalement constituées de charges d'intérêts d'emprunts et bancaires pour 177 milliers d'euros et de charges d'intérêts des comptes courants pour 31 milliers d'euros.  
Les escomptes accordés s'élèvent à 33 milliers d'euros.

Le produit net sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement correspond principalement au résultat de cession de 250 000 titres Ubisoft Entertainment SA pour 671 milliers d'euros et à la comptabilisation de 863 874 bons de souscription d'actions Ubisoft Entertainment SA, attribués gratuitement, pour 114 milliers d'euros.

Le résultat de cession de titres propres dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur s'élève à -33 milliers d'euros.

Les reprises sur dépréciations des titres des filiales totalisent 4 milliers d'euros, les reprises de provisions sur des avances en compte courant, 49 milliers d'euros. Les autres reprises sur provisions concernent les titres Ubisoft Entertainment pour 1 682 milliers d'euros et des reprises diverses pour pertes de change latentes de l'exercice précédent pour 327 milliers d'euros.

Les dotations aux dépréciations de titres concernent les titres propres pour 93 milliers d'euros. Les dotations aux provisions sur les titres et les avances en comptes courant des filiales s'élèvent à 242 milliers d'euros. La société Guillemot Corporation S.A. a comptabilisé une provision de 132 milliers d'euros pour couvrir le risque de perte de change latente à la clôture de l'exercice.

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

Produits et charges sur opérations de gestion :	-28 milliers d'euros
Produits et charges sur opérations en capital :	535 milliers d'euros
Reprises et dotations de provisions :	1 235 milliers d'euros

La charge exceptionnelle sur opération de gestion de 28 milliers d'euros est liée au coût de l'utilisation frauduleuse d'un serveur de téléphonie.

Le résultat exceptionnel inclut une charge exceptionnelle de 24 milliers d'euros liée à un montant de TVA douanière due par un fournisseur défaillant et réclamée à Guillemot Corporation par l'administration, charge provisionnée au cours de l'exercice précédent.

Les produits exceptionnels comprennent une somme de 558 milliers d'euros, reçue de la part d'un ancien fournisseur, mettant fin à un litige en cours depuis 2006 lié à l'arrêt de l'activité 3D Display et une somme de 1 211 milliers d'euros correspondant à la reprise de la provision suite à la destruction des anciens produits de l'activité 3D Display.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

Production de l'exercice :	52 446 milliers d'euros
Valeur ajoutée :	-1 471 milliers d'euros
Excédent brut d'exploitation :	-1 901 milliers d'euros

### **7.2.2 Bilan**

L'actif net immobilisé s'élève à 10 755 milliers d'euros. Il comprend 5 172 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles, 2 899 milliers d'euros d'immobilisations corporelles et 2 684 milliers d'euros d'immobilisations financières.

Les immobilisations incorporelles comprennent 2 407 milliers d'euros en valeur nette de frais de développement.

Concernant les frais de développement, la société a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 des outils de suivi de projet, permettant d'évaluer de manière fiable les dépenses liées à ces actifs.

Les projets respectant les six critères d'éligibilité définis par le CRC 2004-06 sont désormais immobilisés. Le passage d'immobilisation en cours à immobilisation en frais de développement s'effectue au moment de la mise en production de l'actif.

La société dispose d'un stock d'une valeur nette de 12 344 milliers d'euros.



Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 12 558 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 88 milliers d'euros.

Les autres créances d'un montant net total de 1 694 milliers d'euros comprennent principalement des avances en comptes courants envers les filiales pour un montant net de 995 milliers d'euros et des créances de TVA dont 60 milliers d'euros de remboursement de crédit de TVA demandé.

Les valeurs mobilières de placement totalisent un montant net de 5 222 milliers d'euros.

Les actions propres détenues se répartissent entre les immobilisations financières (132 619 actions) et les valeurs mobilières de placement (156 840 actions). Le montant net de ces titres est de 223 milliers d'euros après une provision de 468 milliers d'euros.

Les capitaux propres totalisent 20 052 milliers d'euros.

Les dettes se décomposent comme suit :

<b>ETAT DES DETTES</b> (En milliers d'euros)	<b>Au 31.12.12</b>
Emprunts auprès des organismes de crédit	2 494
Emprunt obligataire	0
Dettes bancaires à moyen terme	56
Découverts bancaires et avances en devises	6 534
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 010
Dettes fiscales et sociales	156
Autres dettes	1 783
Dettes sur immobilisations	654
Groupe et associés	1 196
<b>TOTAL</b>	<b>24 883</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0
Diminution des emprunts par remboursement	2 259
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>Au 31.12.12</b>
Résultat net	-408
Dotations et reprises des amortissements et provisions	-1 600
Plus et moins-values de cessions	0
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>-2 008</b>
Variation des besoins d'exploitation	-1 807
Variation des besoins hors exploitation	373
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-1 434</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>	
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	-2 687
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 121
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	-11
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	8
Acquisition/cession filiale	-135
<b>Total des flux liés aux opérations d'investissements</b>	<b>-3 946</b>
Augmentation de capital ou apports	0
Emprunts	0
Remboursement d'emprunts	-2 259
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>	<b>-2 259</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-9 647</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	14 026
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	4 379

### **7.2.3 Informations sur les délais de paiement**

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose comme suit :

Dettes fournisseurs (TTC, en milliers d'euros)	< = à 30 jours		de 31 à 60 jours inclus		> = à 61 jours		Total TTC	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Dettes à échoir *	6 000	8 475	1 526	3 359	2	11	7 528	11 845
Dettes échues	3 010	3 030	1 150	637	977	815	5 137	4 482
<b>Montant total TTC</b>	<b>9 010</b>	<b>11 505</b>	<b>2 676</b>	<b>3 996</b>	<b>979</b>	<b>826</b>	<b>12 665</b>	<b>16 327</b>

\* La répartition des dettes à échoir est indiquée par dates d'échéance prévues aux contrats.

### **7.2.4 Affectation du résultat**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux qui vous sont présentés font apparaître un résultat déficitaire de - 408 193,81 euros que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau débiteur.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

### **7.2.5 Charges ou dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **8 FACTEURS DE RISQUES**

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs identifiés hormis ceux présentés ci-après.

### **8.1 Risques liés au secteur d'activité**

Guillemot Corporation évolue dans le domaine de l'ordinateur grand public et des consoles de jeux vidéo, secteurs sensibles aux évolutions des technologies électroniques, à la concurrence, aux fluctuations saisonnières et aux cycles de vie des consoles de jeux vidéo.

#### **8.1.1 Risques technologiques**

Guillemot Corporation s'appuie sur les technologies les plus innovantes pour la fabrication de ses gammes de produits, beaucoup de produits utilisant des technologies différentes.

Les équipes d'ingénieurs assurent une veille technologique permanente afin de définir les caractéristiques des prochains produits.

Les équipes de Recherche et Développement basées en France, sur le continent nord-américain et en Roumanie, renforcées par une base de veille technologique à Hong-Kong, sont en relation directe avec les grands intervenants technologiques du marché et les studios de développement des plus grands éditeurs de jeux. Néanmoins, des changements de technologies rapides peuvent entraîner une obsolescence de certains produits se traduisant par des risques de dépréciation de stocks sur ces produits.

#### **8.1.2 Risques liés aux sources d'approvisionnement**

##### **8.1.2.1 Dépendance à l'égard de certains de ses fournisseurs**

La dépendance à l'égard d'un fournisseur est fonction de la technicité du produit.

Le Groupe entretient des relations commerciales régulières avec bon nombre de ses fournisseurs depuis plusieurs années, et représente pour eux un potentiel de ventes intéressant.

Néanmoins, le Groupe n'est pas totalement à l'abri des évolutions de la politique commerciale des créateurs de technologies qui pourraient dans certains cas réserver l'usage de ces technologies à certains de leurs autres clients. D'autre part, l'allongement des délais d'approvisionnement des composants peut engendrer des décalages importants de production. L'arrêt de production par certains fournisseurs de composants critiques peut d'autre part nécessiter des modifications de design électronique des produits et décaler d'autant les livraisons des références concernées.

##### **8.1.2.2 Arrêt, rapprochement et concentration d'entreprises**

Le marché des loisirs interactifs a connu au cours des dernières années des arrêts d'activité, des alliances et des rachats.

En cas de changement de contrôle ou de défaillance de l'un de ses fournisseurs, la position de Guillemot Corporation sur ses marchés lui permet d'envisager des sources d'approvisionnement alternatives. Dans certains cas, ces évolutions nécessitent un changement de fabrication et peuvent générer un délai additionnel dans les productions et approvisionnements, et impacter les ventes.

### **8.1.3 Risques liés à la concurrence sectorielle**

Le Groupe évolue sur ce marché depuis de nombreuses années et a su développer une forte notoriété auprès des distributeurs comme des consommateurs. Le Groupe est exposé à une forte concurrence, et doit veiller en permanence à la compétitivité de ses gammes de produits.

Ses concurrents sont mondiaux. L'originalité et les performances des produits du Groupe leur permettent de se comparer favorablement à ceux de la concurrence et ils bénéficient de récompenses et de premières places dans les tests comparatifs de la presse spécialisée, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Une perte de compétitivité pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe et son niveau d'affaires.

### **8.1.4 Risques liés à la concurrence des fabricants d'ordinateurs et de consoles de jeux**

A la suite de leur achat, certains consommateurs complètent la configuration de leur ordinateur en fonction de l'utilisation qu'ils souhaitent en faire. Les matériels Hercules et accessoires Thrustmaster diffusés en magasin répondent aux attentes de ces clients. Néanmoins, certains fabricants peuvent décider d'intégrer d'origine à leurs ordinateurs des périphériques performants réduisant dans ce cas le marché potentiel. En outre, certains fabricants de consoles de jeux limitent l'accès aux technologies permettant la compatibilité avec leurs consoles, ce qui peut entraîner une obsolescence de certains produits.

### **8.1.5 Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité**

Le Groupe Guillemot Corporation réalise environ 50% de son activité annuelle du mois de septembre au mois de décembre. Le Groupe fait appel à la sous-traitance pour couvrir cette plus forte activité en matière de production et de logistique. Le besoin en fonds de roulement induit par ces fluctuations saisonnières est financé par des ressources à court et moyen terme. De fortes variations dans la saisonnalité pourraient entraîner des problèmes de stock.

## **8.2 Risques industriels et environnementaux**

Le Groupe, n'ayant pas de site de production, n'a pas procédé à l'évaluation de ces risques, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants.

## **8.3 Risques de marché**

### **8.3.1 Risque de taux**

Au 31 décembre 2012, le Groupe a des emprunts à taux fixe pour 4 358 milliers d'euros et à taux variable pour 4 797 milliers d'euros. Au 31 décembre 2012, il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité.

Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2012 (montant des dettes financières à taux variable) aurait pour impact une augmentation de charge de 39 milliers d'euros.

### **8.3.2 Risque de change**

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantage compétitif d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient, dans la mesure où la dynamique du marché le permet.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros.

Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait alors avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change. D'autre part, la hausse des ventes à l'export observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2012 s'établit comme suit (la position est donnée pour les actifs non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montant des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	3 017	364
Passif	10 126	32
Position nette avant gestion	-7 109	332
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-7 109	332

Une hausse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2012 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 539 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de -7 milliers d'euros.

### **8.3.3 Risque sur actions**

La valeur nette des titres cotés en portefeuille au 31 décembre 2012 s'élève à 5 331 milliers d'euros.

#### **Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2012**

Inventaire des titres en portefeuille	Marché	Nombre de titres au 31/12/12	Valeur de marché (en milliers d'euros) (1)
Ubisoft Entertainment S.A. (Actions)	NYSE Euronext (Paris)	613 874	4 850
Gameloft S.E. (Actions)	NYSE Euronext (Paris)	68 023	360
BSA Ubisoft Entertainment S.A.	NYSE Euronext (Paris)	863 874	121
<b>Total</b>			<b>5 331</b>

(1) Le cours retenu est égal au cours du dernier jour du mois de décembre 2012 (Ubisoft Entertainment : 7,90 € ; Gameloft : 5,30 €).

La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2013, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2012) aurait un impact de - 485 milliers d'euros sur le résultat financier.

La baisse de 10% du cours de l'action Gameloft (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2011) aurait un impact de -36 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 22 mars 2013, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 8,61 euros, soit une hausse de 9%, par rapport au 31 décembre 2012, ce qui entraînerait la constatation d'un gain de réévaluation de 436 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

### **8.3.4 Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée (cf. paragraphe 5.7.6 des comptes consolidés).

## **8.4 Risques de liquidité**

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### **8.4.1 Risque de trésorerie**

L'endettement net est de 7,6 millions d'euros et le Groupe dispose d'un portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft d'une valeur de marché de 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Ci-après la situation de l'endettement du Groupe au 31 décembre 2012 :

Caractéristique des titres émis ou des emprunts	Taux fixe	Taux variable	Montant global lignes	Échéances	Couverture
Emprunts auprès des organismes de crédits	1 615	875	2 490	2013-2014	Oui
Dettes bancaires à moyen terme	13		13	2013	Non
Découverts bancaires et avances en devises	2 729	3 919	6 648	2013	Non
Divers	1	3	4	2013	Non
<b>Total (en milliers d'euros)</b>	<b>4 358</b>	<b>4 797</b>	<b>9 155</b>		

#### **8.4.2 Clause d'exigibilité**

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité.

### **8.5 Risques d'approvisionnement et de prix**

Une pénurie de composants ou un allongement conséquent des délais d'approvisionnement peut contraindre le Groupe à acheter ses matières premières à des prix plus élevés lorsqu'il doit s'approvisionner auprès de fournisseurs ne faisant pas partie de son réseau habituel d'approvisionnement. Ceci pourrait avoir pour conséquence de retarder la mise en production de certains produits et donc d'en différer la livraison. Le Groupe supervise chaque semaine les plannings de production afin de détecter les retards potentiels et de minimiser les impacts sur la production.

### **8.6 Risques juridiques**

#### **8.6.1 Litiges**

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

#### **8.6.2 Propriété intellectuelle**

Les marques du Groupe sont principalement déposées en Europe auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur, aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office et au Canada auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada.

Le Groupe protège l'esthétique de ses produits (formes et/ou dessins) en déposant principalement des dessins et modèles communautaires auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur.

Les innovations techniques des produits conçus par le Groupe sont protégées principalement par le dépôt de brevets en France auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et/ou en Europe auprès de l'Office Européen des Brevets.

Préalablement au dépôt d'une marque ou d'un dessin et modèle communautaire, le Groupe effectue ou fait effectuer par ses conseils des recherches afin de vérifier la disponibilité de la marque, du dessin ou du modèle. Pour les brevets, le Groupe procède ou fait procéder par ses conseils à des recherches d'antériorités.

Le Groupe ne peut cependant pas garantir que des procédures ne soient engagées à son encontre. Les coûts liés à la défense ou au paiement de dommages et intérêts en cas d'issue défavorable pour le Groupe pourraient avoir des conséquences négatives sur les activités et la situation financière du Groupe.

#### **8.6.3 Risques liés à l'évolution des réglementations**

Le Groupe a pris des mesures pour se conformer aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques). Le Groupe assure une veille des réglementations des différents pays sur lesquels il opère mais ne peut totalement exclure que certaines d'entre elles échappent à sa vigilance.

### **8.7 Autres risques**

#### **8.7.1 Risques liés au mode de commercialisation des produits**

La clientèle est constituée majoritairement de grossistes qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Le premier client représente 10% du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients du Groupe représentent 32% et les dix premiers clients représentent 45% du chiffre d'affaires consolidé.

Le montant des créances échues non recouvrées concernant les dix premiers clients totalise 1 586 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Cependant, la sélection rigoureuse des clients contribue à réduire le risque clients.

Le Groupe fait appel à une société d'assurance - crédit pour assurer les risques d'impayés (cf. Comptes consolidés, paragraphe 5.7.6).

#### **8.7.2 Risques pays**

Les ventes réalisées à l'export sont significatives. Une dégradation de la conjoncture dans certains pays pourrait entraîner une baisse de chiffre d'affaires.

L'essentiel de la fabrication des produits du Groupe est assuré par des partenaires implantés en Asie.

Des conflits régionaux pourraient avoir un impact sur les approvisionnements du Groupe.

#### **8.7.3 Risques liés à l'exploitation des actifs**

Le Groupe Guillemot Corporation est propriétaire de l'ensemble des actifs nécessaires à son exploitation.

#### 8.7.4 Assurances et couvertures de risques

Le Groupe a souscrit des assurances pour les principaux risques identifiés.

Il dispose ainsi de polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile à hauteur de 4 ou 8 millions d'euros suivant la nature du sinistre. Les autres polices d'assurance couvrent ses bâtiments, ses installations, ses véhicules et son stock. Les bâtiments situés en France sont assurés en valeur à neuf pour 6,5 millions d'euros, les marchandises à 6,8 millions d'euros. Le Groupe dispose également de polices sur les marchandises transportées pour se couvrir contre des incidents majeurs pouvant survenir sur les flux. Les marchandises transportées sont assurées quel que soit le mode de transport et quelle que soit la destination pour une valeur de 765 000 euros par transport.

#### 8.7.5 Contrats importants

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrats importants conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

#### 8.7.6 Risques liés aux accords de licences

Les accords de licences avec les propriétaires de marques ou de technologie comportent généralement des clauses de résiliation anticipée. L'arrêt d'un de ces contrats pourrait avoir un impact sur les ventes des produits concernés par l'accord de licence, ainsi que sur la valeur du stock résiduel.

## 9 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL SOCIAL

### 9.1 Informations sur le capital social de la société

#### 9.1.1 Montant du capital social au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, date de la clôture du dernier exercice, le montant du capital souscrit s'élevait à 11 553 646,72 euros représentant un total de 15 004 736 actions ordinaires, entièrement libérées, de 0,77 euro de nominal chacune.

Depuis la clôture de l'exercice, aucune modification du capital social n'a eu lieu.

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société Guillemot Corporation S.A. est présenté au paragraphe 13.2 du Rapport de gestion.

#### 9.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

##### 9.1.2.1 Evolution au cours des trois derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, aucun mouvement significatif n'est intervenu dans la répartition du capital et des droits de vote de la société.

Actionnariat	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011			Au 31/12/2010		
	Nombre	% du	% des	Nombre	% du	% des	Nombre	% du	% des
	d'actions	capital	droits de vote (1)	d'actions	capital	droits de vote (1)	d'actions	capital	droits de vote (1)
Claude GUILLEMOT	412 860	2,75%	3,10%	382 860	2,55%	2,97%	382 860	2,56%	2,97%
Michel GUILLEMOT	447 198	2,98%	3,48%	447 198	2,98%	3,47%	447 198	2,99%	3,47%
Yves GUILLEMOT	2 861	0,02%	0,02%	2 861	0,02%	0,02%	2 861	0,02%	0,02%
Gérard GUILLEMOT	19 148	0,13%	0,15%	19 148	0,13%	0,15%	19 148	0,13%	0,15%
Christian GUILLEMOT	126 434	0,84%	0,99%	223 061	1,49%	1,73%	223 061	1,49%	1,73%
Autres membres famille Guillemot	20 084	0,13%	0,08%	20 084	0,13%	0,08%	20 084	0,13%	0,08%
GUILLEMOT BROTHERS S.E.(2)	10 034 030	66,87%	77,93%	10 034 030	66,87%	77,61%	10 034 030	67,05%	77,65%
<b>Concert</b>	<b>11 062 615</b>	<b>73,73%</b>	<b>85,75%</b>	<b>11 129 242</b>	<b>74,17%</b>	<b>86,03%</b>	<b>11 129 242</b>	<b>74,37%</b>	<b>86,07%</b>
Auto-contrôle (3)	289 459	1,93%	0,00%	282 710	1,88%	0,00%	256 174	1,71%	0,00%
Public	3 652 662	24,34%	14,25%	3 592 784	23,95%	13,97%	3 580 460	23,92%	13,93%
<b>TOTAL</b>	<b>15 004 736</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 004 736</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 965 876</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale. Les membres de la famille Guillemot et la société Guillemot Brothers S.E. bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

La société Guillemot Corporation S.A. est contrôlée de concert par la société Guillemot Brothers S.E. et les membres de la famille Guillemot ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Au 31 décembre 2012, le groupe familial Guillemot détenait directement et indirectement 73,73% du capital et 85,75% des droits de vote exerçables en assemblée générale.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, à titre direct et indirect, plus de 5% du capital et des droits de vote en dehors de ceux indiqués dans le tableau ci-dessus. La société ne dispose pas d'étude sur les Titres au Porteur Identifiable (TPI) lui permettant de donner une indication sur le nombre de ses actionnaires et sur la répartition du capital entre actionnaires particuliers ou investisseurs institutionnels et entre résidents ou non-résidents.

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'actionnariat salarié au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce.

### 9.1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2013

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)
Claude GUILLEMOT	412 860	2,75%	3,10%
Michel GUILLEMOT	447 198	2,98%	3,48%
Yves GUILLEMOT	2 861	0,02%	0,02%
Gérard GUILLEMOT	19 148	0,13%	0,15%
Christian GUILLEMOT	126 434	0,84%	0,99%
Autres membres de la Famille GUILLEMOT	20 084	0,13%	0,08%
GUILLEMOT BROTHERS S.E.(2)	10 034 030	66,87%	77,93%
<b>Concert</b>	<b>11 062 615</b>	<b>73,73%</b>	<b>85,75%</b>
Auto-contrôle (3)	290 791	1,94%	0,00%
Public	3 651 330	24,33%	14,25%
<b>TOTAL</b>	<b>15 004 736</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale. Les membres de la famille Guillemot et la société Guillemot Brothers S.E. bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

### 9.1.3 Franchissement de seuils

A la connaissance de la société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et depuis la clôture de cet exercice, aucun seuil mentionné à l'article L.233-7 du code de commerce n'a été franchi.

Le nombre total de droits de vote attachés aux actions composant le capital de la société servant de base de calcul pour les franchissements de seuils (droits de vote théoriques ou bruts) s'élève à 25 958 489 au 28 février 2013.

### 9.1.4 Actions propres

#### 9.1.4.1 Programme de rachat d'actions

Le conseil d'administration dispose d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2012 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

Les caractéristiques du programme de rachat d'actions sont rappelées ci-après :

- Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 23 novembre 2013)
- Part maximale du capital autorisée : 10 %
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 euros
- Objectifs du programme de rachat :
  - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
  - la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
  - la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société,
  - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
  - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Au début de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la société détenait 282 710 actions propres. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, 238 702 actions ont été acquises et 231 953 actions ont été cédées dans le cadre du contrat de liquidité confié à CM-CIC Securities.

La société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, la société détenait 289 459 actions propres.

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2011 :	282 710
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :	238 702
Cours moyen des acquisitions :	1,04 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :	231 953
Cours moyen des ventes :	1,03 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :	0
Montant des frais de négociation de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :	0
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2012 :	289 459
Valeur des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2012 évaluées au cours d'achat :	691 084,16 €
Valeur nominale totale des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2012 :	222 883,43 €
- dont au titre de la conservation en vue de la remise ultérieure, à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe :	144 187,12 €
- dont au titre du contrat de liquidité :	78 696,31 €
Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 : (ventes dans le cadre du contrat de liquidité)	231 953
Réallocations ayant eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :	Néant
Fraction du capital représentée par les actions détenues au 31 décembre 2012 :	1,93%

Au 28 février 2013, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 290 791 et représente 1,94% du capital de la société, la société ayant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, acheté 62 814 actions et cédé 61 482 actions dans le cadre du contrat de liquidité confié à CM-CIC Securities. Aucune action n'a été annulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **9.1.4.2 Contrat de liquidité**

La société a confié à CM-CIC Securities, le 2 juillet 2007, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité lequel est toujours en vigueur. La société a apporté un montant total de 300 000,00 euros au compte de liquidité :

- 200 000,00 euros en espèces à la signature du contrat de liquidité le 2 juillet 2007 ;
- 50 000,00 euros en espèces le 28 janvier 2009 ; et
- 50 000,00 euros en espèces le 16 septembre 2011.

#### **9.1.4.3 Descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013**

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, dont le descriptif figure ci-après :

- Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat d'actions : 23 mai 2013
- Nombre de titres détenus par l'émetteur (directement et indirectement) au 28 février 2013 : 290 791
- Part du capital détenu par l'émetteur (directement et indirectement) au 28 février 2013 : 1,94 %
- Répartition par objectifs des titres détenus par l'émetteur à la date du 28 février 2013 :
  - conservation en vue de la remise ultérieure, à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 187 256
  - contrat de liquidité : 103 535
- Objectifs du nouveau programme de rachat :
  - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
  - la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
  - la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société,
  - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son Groupe,
  - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.
- Part maximale du capital que l'émetteur se propose d'acquérir : 10 %
- Nombre maximal de titres que l'émetteur se propose d'acquérir : 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée



générale. L'émetteur détenant 290 791 actions au 28 février 2013, le nombre maximum d'actions qu'il serait susceptible de racheter à cette date s'élève à 1 209 682.

- Caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir : actions ordinaires Guillemot Corporation (ISIN FR0000066722) cotées sur le marché NYSE Euronext à Paris (Compartiment C).
- Prix maximum d'achat unitaire : 5 euros
- Durée du programme de rachat : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 22 novembre 2014).

### 9.1.5 Capital potentiel

Au 28 février 2013, le nombre potentiel d'actions ordinaires à émettre s'élève à 1 692 440. Ce nombre correspond en totalité à des options de souscription d'actions consenties par le conseil d'administration sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Il représente 10,14% de la somme des actions composant le capital social et de ces actions nouvelles potentielles.

<b>Au 28/02/2013</b>	
Nombre potentiel d'actions ordinaires à émettre	1 692 440
<i>dont au nom de Claude Guillemot</i>	<i>30 000</i>
<i>dont au nom de Michel Guillemot</i>	<i>30 000</i>
<i>dont au nom de Yves Guillemot</i>	<i>30 000</i>
<i>dont au nom de Gérard Guillemot</i>	<i>30 000</i>
<i>dont au nom de Christian Guillemot</i>	<i>30 000</i>
<i>dont au nom des autres membres de la famille Guillemot</i>	<i>0</i>

### 9.1.6 Délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Est présenté ci-après le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital, accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la société Guillemot Corporation S.A. au conseil d'administration par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond (1)	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2012
25/05/2011	1- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros  Montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 24/07/2013	Néant
25/05/2011	2- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social, par offre au public, par émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros  Montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 24/07/2013	Néant
25/05/2011	3- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social par offre visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs) par émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros  Montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 24/07/2013	Néant
25/05/2011	4- Autorisation donnée au conseil d'administration pour fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières à émettre par offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	Dans la limite de 10% du capital social par an	26 mois soit jusqu'au 24/07/2013	Néant

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond (1)	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2012
25/05/2011	5- Autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le montant des émissions décidées par le conseil d'administration en vertu des délégations 1, 2 et 3 ci-dessus, en cas de demande excédentaire	Dans le respect des dispositions de l'article R.225-118 du code de commerce (c-à-d dans la limite de 15% de l'émission initiale)	26 mois soit jusqu'au 24/07/2013	Néant
25/05/2011	6- Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Dans la limite de 10% du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 24/07/2013	Néant
25/05/2011	7- Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration pour consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Dans la limite d'un montant nominal global de 600 000 euros	38 mois soit jusqu'au 24/07/2014	Néant
25/05/2011	8- Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions de la société au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement : 2% du nombre d'actions composant le capital social de la société	38 mois soit jusqu'au 24/07/2014	Néant
25/05/2011	9- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe	Dans la limite de 2% du montant du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 24/07/2013	Néant

(1) L'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2011 a fixé le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration en vertu des délégations de compétence ou de pouvoir figurant dans le présent tableau récapitulatif à un montant nominal de huit millions d'euros.

## 9.2 Informations sur le titre Guillemot Corporation

### 9.2.1 Marché du titre de l'émetteur

Guillemot Corporation S.A. est cotée sur le marché NYSE Euronext à Paris (Compartment C).

Code ISIN : FR0000066722  
Capitalisation boursière au 30 décembre 2012 : 11 703 694,08 €  
Capitalisation boursière au 28 février 2013 : 9 903 125,76 €

### 9.2.2 Evolution du cours du titre Guillemot Corporation

Mois	Total des transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens en titres	Premier cours coté du dernier jour du mois (en euros)	Cours le plus haut du mois (en euros)	Cours le plus bas du mois (en euros)
sept-11	197 152	8 961	1,16	1,41	1,10
oct-11	403 565	19 217	1,15	1,32	0,97
nov-11	281 590	12 799	1,18	1,30	1,10
déc-11	196 068	9 336	1,30	1,35	1,14
janv-12	205 362	9 334	1,34	1,40	1,18
févr-12	142 113	6 767	1,26	1,37	1,23
mars-12	393 165	17 871	1,18	1,37	1,09
avr-12	103 495	5 447	1,00	1,14	0,97
mai-12	58 438	2 656	0,99	1,04	0,95
juin-12	108 663	5 174	0,94	1,04	0,87
juil-12	33 966	1 543	0,94	0,98	0,88
août-12	80 685	3 508	0,96	1,05	0,92
sept-12	41 797	2 089	0,93	0,99	0,91
oct-12	77 925	3 388	0,89	0,93	0,79
nov-12	137 026	6 228	0,79	0,90	0,75
déc-12	149 705	7 879	0,78	0,79	0,74
janv-13	203 322	9 241	0,74	0,84	0,71
févr-13	262 749	13 137	0,70	0,75	0,60

## **9.3 Autres informations**

### **9.3.1 Engagement des actionnaires**

Néant.

### **9.3.2 Pacte d'actionnaire**

Néant.

### **9.3.3 Nantissement du capital social de la société**

Néant.

### **9.3.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

#### **9.3.4.1 Structure du capital – Participations directes ou indirectes dans le capital de la société**

L'information est présentée au paragraphe 9.1.2 du Rapport de gestion.

#### **9.3.4.2 Exercice des droits de vote et transferts d'actions**

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction aux transferts d'actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions aux transferts d'actions de la société.

En outre, la société n'a connaissance d'aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

#### **9.3.4.3 Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux**

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

#### **9.3.4.4 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel**

Aucun mécanisme de contrôle n'est prévu à ce jour, la société n'ayant pas d'actionnariat salarié.

#### **9.3.4.5 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration**

Les statuts de la société ne prévoient pas de règles spécifiques en matière de nomination, remplacement des membres du conseil d'administration. En conséquence, les règles applicables en la matière sont celles prévues par les dispositions légales.

#### **9.3.4.6 Pouvoir du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

Les délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sont présentées au paragraphe 9.1.6 du Rapport de gestion.

Le conseil d'administration dispose par ailleurs d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2012 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

Les informations concernant l'utilisation faite par le conseil d'administration de cette autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les caractéristiques du programme de rachat d'actions sont présentées au paragraphe 9.1.4.1 du Rapport de gestion.

#### **9.3.4.7 Règles applicables à la modification des statuts de la société**

Seule l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est habilitée à modifier les statuts de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

#### **9.3.4.8 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés**

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

## **10 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **10.1 Organes d'administration et de direction**

#### **10.1.1 Organe d'administration**

<b>Prénom/Nom Adresse professionnelle</b>	<b>Fonction exercée</b>	<b>Date d'entrée en fonction</b>	<b>Date d'expiration</b>
<b>Claude Guillemot</b> BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Président du conseil d'administration	1 <sup>er</sup> septembre 1997	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2018
<b>Michel Guillemot</b> BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 <sup>er</sup> septembre 1997	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2018
<b>Yves Guillemot</b> BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 <sup>er</sup> septembre 1997	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2018
<b>Gérard Guillemot</b> BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 <sup>er</sup> septembre 1997	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2018
<b>Christian Guillemot</b> BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 <sup>er</sup> septembre 1997	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2018
<b>Marie-Hélène Lair</b> BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur (membre indépendant)	25 novembre 2011	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2017

#### **10.1.2 Organe de direction**

<b>Prénom/Nom Adresse professionnelle</b>	<b>Fonction exercée</b>	<b>Date d'entrée en fonction</b>	<b>Date d'expiration</b>
<b>Claude Guillemot</b> BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Président Directeur Général	1 <sup>er</sup> septembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
<b>Michel Guillemot</b> BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé de la stratégie	7 novembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
<b>Yves Guillemot</b> BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs	7 novembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
<b>Gérard Guillemot</b> BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé de la recherche marketing	7 novembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
<b>Christian Guillemot</b> BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé de l'administration	1 <sup>er</sup> septembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur

#### **10.1.3 Informations sur l'expertise et l'expérience des membres des organes d'administration et de direction**

##### ▪ M. Claude Guillemot

A l'issue de sa maîtrise en Sciences économiques obtenue en 1981 à l'Université de Rennes I, suivie d'une spécialisation en informatique industrielle à l'ICAM de Lille, M. Claude Guillemot a rejoint l'entreprise familiale et a, en 1984, orienté son activité vers la distribution de produits informatiques puis l'a spécialisée en 1985 dans la distribution de jeux vidéo sous la marque « Guillemot International Software ». Avec ses quatre frères, il a ensuite créé, en 1997, le groupe Guillemot Corporation qui conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules pour les périphériques numériques (DJ et musique numérique, solutions Wifi/CPL, kits d'enceintes, webcams et netbooks) et Thrustmaster pour les accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux vidéo.

Il a également fondé avec ses frères en 1986 le Groupe Ubisoft Entertainment, concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles, et en 2000, le Groupe Gameloft, leader mondial dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables.

M. Claude GUILLEMOT est Président Directeur Général de la société Guillemot Corporation S.A., et également Directeur Général Délégué dans les Groupes Ubisoft Entertainment et Gameloft.

##### ▪ M. Michel Guillemot

Diplômé de l'EDHEC à Lille et du DECS, M. Michel Guillemot a compris très tôt l'importance du téléphone mobile dans le domaine du jeu, créant ainsi la société Ludiwap en 2000 avant de prendre la tête de Gameloft et d'en devenir l'actuel Président Directeur Général suite à la fusion de ces deux sociétés en 2001. Aujourd'hui basé à Londres, il dirige le Groupe Gameloft, leader mondial dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables.

Egalement co-fondateur avec ses quatre frères des Groupes Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles), dans lesquels il occupe la fonction de Directeur Général Délégué.

▪ M. Yves GUILLEMOT

A l'issue de ses études de commerce à IPME suite à l'obtention d'un bac scientifique, M. Yves Guillemot s'est associé rapidement avec ses frères pour se lancer dans le secteur des jeux vidéo, alors au début de sa fulgurante expansion. Actuellement Président Directeur Général du Groupe Ubisoft Entertainment, qu'il a créée avec ses quatre frères et qui est aujourd'hui l'un des principaux éditeurs et distributeurs mondiaux de jeux vidéo, M. Yves Guillemot a été récompensé en 2009 par le prix de l'Entrepreneur de l'année décerné par le Cabinet d'audit Ernst & Young.

Co-fondateur avec ses quatre frères du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et du Groupe Gameloft (leader mondial dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables), il occupe au sein de Guillemot Corporation S.A. la fonction de Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs.

▪ M. Gérard GUILLEMOT

Diplômé de l'école de commerce EDHEC de Lille, M. Gérard Guillemot a soutenu la mise en place des studios nord-américains du Groupe Ubisoft Entertainment, groupe spécialisé dans la conception et l'édition de jeux interactifs pour PC et consoles, qu'il a fondé avec ses quatre frères. Puis, il a lancé Gameloft.com, un portail de jeux sur Internet qu'il a ensuite introduit en Bourse. Aujourd'hui basé à New-York, M. Gérard Guillemot est Président de la société américaine Longtail Studios Inc. M. Gérard Guillemot est également co-fondateur des Groupes Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et Gameloft (leader mondial dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables), dans lesquels il occupe les fonctions de Directeur Général Délégué.

▪ M. Christian GUILLEMOT

Diplômé de l'European Business School à Londres, M. Christian Guillemot a eu un rôle moteur dans la cotation en bourse des Groupes Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles), Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et Gameloft (leader mondial dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables), dont il a été le co-fondateur avec ses quatre frères et au sein desquels il occupe la fonction de Directeur Général Délégué. Egalement Président Directeur Général de la holding familiale, Guillemot Brothers S.E., il dirige en parallèle à Londres la société Advanced Mobile Applications Ltd, laquelle est spécialisée dans les applications Life style pour téléphones portables et dont l'objectif est de devenir un acteur majeur dans le domaine du contenu pour téléphones portables.

▪ Mme Marie-Hélène LAIR

Après des études comptables supérieures, Mme LAIR a été collaboratrice en société d'expertise comptable jusqu'en 1986 et était notamment responsable d'un portefeuille de clients.

De 1986 à 1999, Mme LAIR a occupé la fonction de Responsable d'un centre de production chez BIS France. Elle était chargée de la gestion de ce centre et notamment des domaines suivants : production, crédit clients, comptabilité et contrôle de gestion. Pendant cette période (1992 et 1993), Mme LAIR a également exercé la fonction de Directeur Comptable au siège social du Groupe BIS.

De 1999 à 2004, Mme LAIR a occupé un poste de Manager Production au sein du groupe Vedior France (Travail temporaire). Elle avait notamment en charge les domaines suivants : paie, comptabilité et contrôle de gestion. Mme LAIR a également été membre du Comité de Direction Financière chez VEDIOR France.

## 10.2 Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction

### 10.2.1 Mandats et fonctions exercées au sein du Groupe Guillemot Corporation

#### 10.2.1.1 Mandats et fonctions en vigueur au 31 décembre 2012 au sein du Groupe Guillemot Corporation

Nom/Prénom	Mandats/Fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation
GUILLEMOT Claude	<b>Président</b> : Hercules Thrustmaster SAS (France), Guillemot Innovation Labs SAS (France) <b>Président et administrateur</b> : Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche & Développement Inc. (Canada), Guillemot Inc. (Etats-Unis) <b>Administrateur</b> : Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot SA (Belgique), Guillemot Romania Srl (Roumanie), Guillemot Srl (Italie), Guillemot Spain SL (Espagne) <b>Gérant</b> : Guillemot GmbH (Allemagne)
GUILLEMOT Michel	<b>Administrateur</b> : Guillemot SA (Belgique), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)
GUILLEMOT Yves	<b>Administrateur</b> : Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)

Nom/Prénom	Mandats/Fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation
GUILLEMOT Gérard	<b>Administrateur</b> : Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)
GUILLEMOT Christian	<b>Gérant</b> : Guillemot Administration et Logistique SARL (France) <b>Administrateur</b> : Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche & Développement Inc. (Canada), Guillemot SA (Belgique)

### 10.2.1.2 Mandats et fonctions expirés, au cours des cinq dernières années, au sein du Groupe Guillemot Corporation

Néant.

### 10.2.2 Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation

#### 10.2.2.1 Mandats et fonctions en vigueur au 31 décembre 2012 en dehors du Groupe Guillemot Corporation

Nom/Prénom	Mandats/Fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation
GUILLEMOT Claude	<b>Directeur Général Délégué et Administrateur</b> : Guillemot Brothers SE (France), Gameloft SE* (France), Ubisoft Entertainment SA* (France) <b>Administrateur</b> : Gameloft Inc. (Etats-Unis), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Inc. (Canada), Gameloft Ltd (Royaume-Uni), Gameloft Live Developpements Inc. (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Sweden A/B (Suède), Ubisoft Emirates FZ LLC (Emirats Arabes) <b>Directeur</b> : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni) <b>Administrateur suppléant</b> : Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède), Redlynx Oy (Finlande)
GUILLEMOT Michel	<b>Président Directeur Général et Administrateur</b> : Gameloft SE* (France) <b>Directeur Général Délégué et Administrateur</b> : Guillemot Brothers SE (France), Ubisoft Entertainment SA* (France) <b>Président et administrateur</b> : Gameloft Inc. (Etats-Unis), Gameloft Inc. (Canada), Gameloft Ltd (Royaume-Uni), Gameloft KK (Japon), Gameloft Company Ltd (Vietnam), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Argentina S.A. (Argentine), Gameloft Co. Ltd (Corée), Gameloft Ltd (Hong-Kong), Gameloft Philippines Inc. (Philippines), Gameloft Pte Ltd (Singapour), Gameloft Live Developpements Inc. (Canada), Gameloft Private India Ltd (Inde), PT Gameloft Indonesia (Indonésie), Gameloft Entertainment Toronto Inc. (Canada), Gameloft New Zealand Ltd (New Zealand), Gameloft Hungary Software Development and Promotion kft (Hungary) <b>Président</b> : Gameloft Partnerships SAS (France), Gameloft France SAS (France), Ludigames SAS (France), Gameloft Srl (Roumanie), Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Shenzhen) Company Ltd (Chine) <b>Directeur</b> : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni) <b>Gérant</b> : Gameloft Rich Games Production France SARL (France), Gameloft GmbH (Allemagne), Gameloft Srl (Italie), Gameloft EOOD (Bulgarie), Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique), Gameloft S.r.o (République Tchèque) <b>Administrateur</b> : Gameloft Australia Pty Ltd (Australie), Gameloft de Venezuela SA (Vénézuéla), Gameloft do Brasil Ltda (Brazil)
GUILLEMOT Yves	<b>Président Directeur Général</b> : Ubisoft Entertainment SA* (France) <b>Directeur Général Délégué et Administrateur</b> : Guillemot Brothers SE (France), Gameloft SE* (France) <b>Directeur Général (CEO) et Administrateur</b> : Ubisoft Emirates FZ LLC (Emirats Arabes Unis) <b>Président</b> : Ubisoft EMEA SAS (France), Ubisoft France SAS (France), Ubisoft International SAS (France), Ubisoft Montpellier SAS (France), Ubisoft Paris SAS (France), Ubisoft Annecy SAS (France), Ubisoft Production Internationale SAS (France), Nadéo SAS (France), Owlent SAS (France), Ubisoft Motion Pictures Rabbids SAS (France), Ubisoft Motion Pictures Splinter Cell SAS (France), Ubisoft Motion Pictures Assassin's Creed SAS (France), Ubisoft Motion Pictures Far Cry SAS (France), Ubisoft Motion Pictures Ghost Recon SAS (France), <b>Directeur</b> : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni) <b>Président et administrateur</b> : Ubisoft Divertissements Inc. (Canada), Ubisoft Canada Inc. (Canada), Ubisoft Music Inc. (Canada), Ubisoft Music Publishing Inc. (Canada), Hybride Technologies Inc. (Canada), Ubisoft Toronto Inc. (Canada), Quazal Technologies Inc. (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Red Storm Entertainment Inc. (Etats-Unis), Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde), Ubi Games SA (Suisse), Ubi Workshop Inc. (Canada) <b>Gérant</b> : Ubisoft Learning & Development SARL (France), Ubisoft Motion Pictures SARL (France), Script Movie SARL (France), Ubisoft Entertainment SARL (Luxembourg), Spieleentwicklungskombinat GmbH (Allemagne), Blue Byte GmbH (Allemagne), Ubisoft GmbH (Allemagne), Ubisoft Studios Srl (Italie), Ubisoft Sarl (Maroc), Ubisoft EooD (Bulgarie) <b>Vice-président et administrateur</b> : Ubisoft Inc. (Etats-Unis) <b>Administrateur exécutif</b> : Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) <b>Administrateur</b> : Gameloft Inc. (Canada), Gameloft Live Developpements Inc. (Canada), Ubisoft Pty Ltd (Australie), Ubisoft SA (Espagne), Ubisoft Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Reflections Ltd (Royaume-Uni), Red Storm Entertainment Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Ltd (Hong-Kong), Ubi Studios SL (Espagne), Ubisoft SpA (Italie), Ubisoft KK (Japon), Ubisoft Osaka KK (Japon), Ubisoft BV (Pays Bas), Ubisoft Srl (Roumanie), Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour), Ubisoft Sweden A/B (Suède), Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède), Redlynx Oy (Finlande)
GUILLEMOT Gérard	<b>Président</b> : Longtail Studios Inc. (Etats-Unis), Longtail Studios Halifax Inc. (Canada), Longtail Studios PEI Inc. (Canada), Studios Longtail Quebec Inc. (Canada) <b>Directeur Général Délégué et Administrateur</b> : Guillemot Brothers SE (France), Gameloft SE* (France), Ubisoft Entertainment SA* (France) <b>Directeur</b> : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni) <b>Administrateur</b> : Gameloft Inc. (Etats-Unis), Gameloft Inc. (Canada), Gameloft Live Developpements Inc. (Canada)
GUILLEMOT Christian	<b>Président Directeur Général</b> : Guillemot Brothers SE (France) <b>Président et directeur</b> : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni) <b>Président</b> : AMA Studios SA (Belgique), SC AMA Romania Srl (Roumanie) <b>Directeur Général Délégué et Administrateur</b> : Gameloft SE* (France), Ubisoft Entertainment SA* (France) <b>Co-gérant</b> : Studio AMA Bretagne Sarl (France) <b>Administrateur</b> : Gameloft Inc. (Etats-Unis), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Inc. (Canada), Gameloft Ltd (Royaume-Uni), Gameloft Live Developpements Inc. (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Sweden A/B (Suède)

\* société cotée sur le marché NYSE Euronext à Paris

### 10.2.2.2 Mandats et fonctions expirés, au cours des cinq dernières années, en dehors du Groupe Guillemot Corporation

Nom /Prénom	Mandats/Fonctions expirés exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation
GUILLEMOT Claude	<b>Administrateur et Vice-Président</b> : Ubisoft Divertissements Inc. (Canada) <b>Vice-Président</b> : Ubisoft Digital Arts Inc. (Canada) <b>Administrateur</b> : Ubisoft Canada Inc. (Canada), Ubisoft Music Inc. (Canada), Ubisoft Inc. (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc. (Etats-Unis), Ubisoft Ltd (Irlande), Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubi Workshop Inc. (anciennement dénommée Ubisoft Music Publishing Inc.) <b>Administrateur suppléant</b> : Ubisoft Norway A/S (Norvège) <b>Membre suppléant du comité de liquidation et Président</b> : Ubisoft Norway A/S (Norvège)
GUILLEMOT Michel	<b>Président</b> : Gameloft Software (Shanghai) Company Ltd (Chine) <b>Gérant</b> : Ubisoft Studios Srl (Italie), Ubi Studios SL (Espagne), L'Odyssee Interactive Games Sarl (France), Gameloft S.P.R.L. (Belgique) <b>Administrateur</b> : Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubisoft Inc. (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc. (Etats-Unis), Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Gameloft Ltd (Malte)
GUILLEMOT Yves	<b>Président et Administrateur</b> : Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubisoft Digital Arts Inc. (Canada), Ubisoft Vancouver Inc. (Canada), Ubisoft Holdings Inc. (Etats-Unis) <b>Président</b> : Ludi Factory SAS (France), Ubisoft Books and Records SAS (France), Ubisoft Computing SAS (France), Ubisoft Design SAS (France), Ubisoft Development SAS (France), Ubisoft Editorial SAS (France), Ubisoft Graphics SAS (France), Ubisoft Manufacturing & Administration SAS (France), Ubisoft Marketing International SAS (France), Ubisoft Operational Marketing SAS (France), Ubisoft Organisation SAS (France), Ubisoft Support Studios SAS (France), Ubisoft World SAS (France), Tiwak SAS (France), Ubisoft Finland OY (Finlande) <b>Gérant</b> : Ubisoft EMEA SARL (France), Ubisoft Art SARL (France), Ubisoft Castelnau SARL (France), Ubisoft Counsel & Acquisitions SARL (France), Ubisoft Gameplay SARL (France), Ubisoft Marketing France SARL (France), Ubisoft Market Research SARL (France), Ubisoft Paris Studios SARL (France), Ubisoft Production Ancey SARL (France), Ubisoft Production Internationale SARL (France), Ubisoft Studios Montpellier SARL (France), Ubisoft Production Montpellier SARL (France), Ubisoft Design Montpellier SARL (France), Ubisoft IT Project Management SARL (France), Ubisoft Innovation SARL (France), Ubisoft Créa SARL (France), Ubisoft Talent Management SARL (France), Ubisoft Services SARL (France), Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche), Max Design Entertainment Software Entwicklungs GmbH (Autriche), Ubisoft GmbH (Allemagne) <b>Administrateur</b> : Gameloft Inc. (Etats-Unis), Ubisoft Norway A/S (Norvège), Ubisoft Ltd (Irlande) <b>Liquidateur</b> : Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche) <b>Membre unique du comité de liquidation et Président</b> : Ubisoft Norway A/S (Norvège)
GUILLEMOT Gérard	<b>Directeur Général Délégué</b> : Gameloft SA (France) <b>Administrateur</b> : Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubisoft Inc. (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc. (Etats-Unis)
GUILLEMOT Christian	<b>Administrateur</b> : Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubisoft Inc. (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc. (Etats-Unis), Ubisoft Ltd (Royaume-Uni) <b>Vice-Président</b> : Ubisoft Holdings Inc. (Etats-Unis)

## 10.3 Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

### 10.3.1 Rémunérations versées par Guillemot Corporation S.A.

Le montant total des jetons de présence versés par la société aux membres du conseil d'administration s'est élevé à 82 000 euros au cours de l'exercice.

Les dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) sont également rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas de contrat de travail. Le montant de la rémunération brute totale versée par la société aux dirigeants mandataires sociaux, au titre de leur fonction de dirigeant, s'est élevé à 215 214 euros au cours de l'exercice.

Aucun avantage, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce, n'a été versé au cours de l'exercice.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

Aucun engagement n'a été pris par la société correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes.

Les mandataires sociaux de Guillemot Corporation S.A. n'ont reçu aucune rémunération de la part des autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation au cours de l'exercice.

Nom	Montant brut versé (en euros) du 01/01/12 au 31/12/12	Montant brut versé (en euros) du 01/01/11 au 31/12/11
<b>Claude Guillemot</b>	<b>158 502</b>	<b>145 004</b>
<i>Dont rémunération fixe</i>	143 502	140 004
<i>Dont rémunération variable</i>	0	0
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	15 000	5 000
<i>dont partie fixe:</i>	10 000	5 000
<i>dont partie variable:</i>	5 000	0
<i>Dont avantage en nature</i>	0	0
<b>Michel Guillemot</b>	<b>32 928</b>	<b>22 496</b>
<i>Dont rémunération fixe</i>	17 928	17 496
<i>Dont rémunération variable</i>	0	0
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	15 000	5 000
<i>dont partie fixe:</i>	10 000	5 000
<i>dont partie variable:</i>	5 000	0
<i>Dont avantage en nature</i>	0	0
<b>Yves Guillemot</b>	<b>29 928</b>	<b>22 496</b>
<i>Dont rémunération fixe</i>	17 928	17 496
<i>Dont rémunération variable</i>	0	0
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	12 000	5 000
<i>dont partie fixe:</i>	10 000	5 000
<i>dont partie variable:</i>	2 000	0
<i>Dont avantage en nature</i>	0	0
<b>Gérard Guillemot</b>	<b>32 928</b>	<b>22 496</b>
<i>Dont rémunération fixe</i>	17 928	17 496
<i>Dont rémunération variable</i>	0	0
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	15 000	5 000
<i>dont partie fixe:</i>	10 000	5 000
<i>dont partie variable:</i>	5 000	0
<i>Dont avantage en nature</i>	0	0
<b>Christian Guillemot</b>	<b>32 928</b>	<b>22 496</b>
<i>Dont rémunération fixe</i>	17 928	17 496
<i>Dont rémunération variable</i>	0	0
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	15 000	5 000
<i>dont partie fixe:</i>	10 000	5 000
<i>dont partie variable:</i>	5 000	0
<i>Dont avantage en nature</i>	0	0
<b>Marie-Hélène Lair</b>	<b>10 000</b>	<b>1 014</b>
<i>Dont rémunération fixe</i>	0	0
<i>Dont rémunération variable</i>	0	0
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	10 000	1 014
<i>dont partie fixe:</i>	10 000	1 014
<i>dont partie variable:</i>	0	0
<i>Dont avantage en nature</i>	0	0
<b>Total</b>	<b>297 214</b>	<b>236 002</b>

### 10.3.2 Rémunérations versées par la société contrôlant Guillemot Corporation S.A.

La société Guillemot Brothers S.E. contrôle la société Guillemot Corporation S.A. au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Nom	Montant brut versé (en euros) du 01/01/12 au 31/12/12 (1)	Montant brut versé (en euros) du 01/01/11 au 31/12/11 (1)
Claude Guillemot	339 996	339 996
Michel Guillemot	24 000	42 313
Yves Guillemot	24 996	24 996
Gérard Guillemot	539 709	462 496
Christian Guillemot	462 504	462 504
Marie-Hélène Lair	0	0
<b>Total</b>	<b>1 391 205</b>	<b>1 332 305</b>

(1) Aucune rémunération variable ou exceptionnelle n'a été versée. Aucun jeton de présence n'a été versé. Aucun avantage n'a été reçu.



### 10.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions

#### 10.3.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux ni par Guillemot Corporation S.A. ni par les autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation.

Dans le tableau ci-après sont rappelées les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux au cours d'exercices antérieurs :

Date de l'assemblée générale	20/02/03	15/06/06
<b>Date du Conseil d'administration (1)</b>	<b>22/02/06</b>	<b>18/02/08</b>
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	433 000	383 000
- dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :		
Claude GUILLEMOT	15 000	15 000
Michel GUILLEMOT	15 000	15 000
Yves GUILLEMOT	15 000	15 000
Gérard GUILLEMOT	15 000	15 000
Christian GUILLEMOT	15 000	15 000
Point de départ d'exercice des options	22/02/10	18/02/12
Date d'expiration des options	22/02/16	18/02/18
Prix de souscription (en euros)	1,74	1,91
Modalités d'exercice	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2012	10 500	0
- dont par les mandataires sociaux :	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2012	422 500	383 000

(1) Options de souscription d'actions attribuées par Guillemot Corporation S.A. Aucune option d'achat d'actions n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

Les informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et sur les options levées par ces derniers sont présentées au paragraphe 13.3 du Rapport de gestion.

#### 10.3.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions levées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les dirigeants mandataires sociaux.

### 10.3.4 Actions de performance

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la société Guillemot Corporation S.A. ni au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ni au cours des exercices précédents.

### 10.3.5 Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations indiquées dans le tableau ci-dessous sont celles dues et celles versées par la société Guillemot Corporation S.A. et par la société Guillemot Brothers S.E. qui contrôle la société Guillemot Corporation S.A., au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Données en euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
Claude GUILLEMOT Président Directeur Général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	484 081	483 498	480 000	480 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	15 000	15 000	10 000	5 000
Dont partie fixe	10 000	10 000	5 000	5 000
Dont partie variable	5 000	5 000	5 000	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>499 081</b>	<b>498 498</b>	<b>490 000</b>	<b>485 000</b>

Michel GUILLEMOT Directeur Général Délégué	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	42 000	41 928	59 809	59 809
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	10 000	15 000	10 000	5 000
Dont partie fixe	10 000	10 000	5 000	5 000
Dont partie variable	0	5 000	5 000	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>52 000</b>	<b>56 928</b>	<b>69 809</b>	<b>64 809</b>

Yves GUILLEMOT Directeur Général Délégué	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	42 996	42 924	42 492	42 492
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	12 000	12 000	7 000	5 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	5 000	5 000
<i>Dont partie variable</i>	2 000	2 000	2 000	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>54 996</b>	<b>54 924</b>	<b>49 492</b>	<b>47 492</b>

Gérard GUILLEMOT Directeur Général Délégué	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	557 709	557 637	479 992	479 992
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	10 000	15 000	10 000	5 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	5 000	5 000
<i>Dont partie variable</i>	0	5 000	5 000	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>567 709</b>	<b>572 637</b>	<b>489 992</b>	<b>484 992</b>

Christian GUILLEMOT Directeur Général Délégué	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	480 504	480 432	480 000	480 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	15 000	15 000	10 000	5 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	5 000	5 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>495 504</b>	<b>495 432</b>	<b>490 000</b>	<b>485 000</b>

### **10.3.6 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Les rémunérations indiquées dans le tableau ci-dessous sont celles dues par la société Guillemot Corporation S.A. et par la société Guillemot Brothers S.E. qui contrôle la société Guillemot Corporation S.A., au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Données en euros

Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	499 081	490 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>499 081</b>	<b>490 000</b>

Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	52 000	69 809
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>52 000</b>	<b>69 809</b>

Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	54 996	49 492
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>54 996</b>	<b>49 492</b>

Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	567 709	489 992
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>567 709</b>	<b>489 992</b>

Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	495 504	490 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>495 504</b>	<b>490 000</b>

## 10.4 Informations diverses concernant les mandataires sociaux

### 10.4.1 Informations relatives au contrat de travail, aux régimes supplémentaires de retraite, aux indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions des dirigeants mandataires sociaux, aux indemnités relatives à une clause de non-concurrence

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Claude GUILLEMOT</b> Président Directeur Général		X		X		X		X
<b>Michel GUILLEMOT</b> Directeur Général Délégué		X		X		X		X
<b>Yves GUILLEMOT</b> Directeur Général Délégué		X		X		X		X
<b>Gérard GUILLEMOT</b> Directeur Général Délégué		X		X		X		X
<b>Christian GUILLEMOT</b> Directeur Général Délégué		X		X		X		X

### 10.4.2 Opérations visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, Messieurs Claude et Christian Guillemot ont effectué des opérations sur le titre Guillemot Corporation.

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
<b>Guillemot Claude (1)</b>	Acquisition	04/05/2012	Euronext Paris	7 770	0,99	7 721,83
	Acquisition	07/05/2012	Euronext Paris	2 690	1,00	2 690,00
	Acquisition	08/05/2012	Euronext Paris	1 000	1,00	1 000,00
	Acquisition	10/05/2012	Euronext Paris	150	0,99	148,50
	Acquisition	11/05/2012	Euronext Paris	2 939	0,99	2 921,07
	Acquisition	14/05/2012	Euronext Paris	2 625	0,98	2 572,50
	Acquisition	15/05/2012	Euronext Paris	739	0,98	724,22
	Acquisition	16/05/2012	Euronext Paris	12 087	1,00	12 083,37
<b>Guillemot Christian (2)</b>	Cession	20/06/2012	Euronext Paris	3 684	0,95	3 512,69
	Cession	21/06/2012	Euronext Paris	36 956	0,95	35 108,20
	Cession	22/06/2012	Euronext Paris	6 895	0,95	6 550,25
	Cession	25/06/2012	Euronext Paris	30	0,95	28,50
	Cession	28/06/2012	Euronext Paris	864	0,95	820,80
	Cession	02/07/2012	Euronext Paris	700	0,95	665,00
	Cession	03/07/2012	Euronext Paris	817	0,95	776,00
	Cession	04/07/2012	Euronext Paris	500	0,95	475,00
	Cession	21/08/2012	Euronext Paris	15 977	1,00	16 023,00
	Cession	07/09/2012	Euronext Paris	4 791	0,95	4 551,00
	Cession	10/09/2012	Euronext Paris	167	0,95	159,00
	Cession	12/09/2012	Euronext Paris	2 000	0,95	1 900,00
	Cession	13/09/2012	Euronext Paris	1 000	0,95	950,00
	Cession	14/09/2012	Euronext Paris	205	0,95	195,00
	Cession	17/09/2012	Euronext Paris	600	0,95	570,00
	Cession	06/11/2012	Euronext Paris	5 698	0,84	4 766,00
	Cession	12/11/2012	Euronext Paris	1 000	0,85	850,00
	Cession	19/11/2012	Euronext Paris	13 453	0,80	10 785,00
Cession	20/11/2012	Euronext Paris	990	0,80	792,00	
Cession	22/11/2012	Euronext Paris	200	0,80	160,00	
Cession	23/11/2012	Euronext Paris	100	0,80	80,00	

(1) Président Directeur Général de Guillemot Corporation S.A.

(2) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.

### **10.4.3 Autres informations**

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont frères.

Il n'existe aucune restriction concernant la cession de la participation des mandataires sociaux dans le capital social de la société, hormis, pour les options de souscription d'actions attribuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'engagement de conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Il est précisé, en outre, que le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit s'abstenir d'effectuer toute opération sur les titres de la société quels qu'ils soient, dès lors qu'il a connaissance d'une information de quelque nature qu'elle soit, susceptible d'avoir une influence sur le cours du titre ainsi que pendant toutes les périodes qui précèdent la publication des résultats.

Les opérations entre les mandataires sociaux et la société, autres que les opérations courantes conclues à des conditions normales, sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Aucun prêt ni aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des mandataires sociaux. Aucune condamnation pour fraude ni aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre des mandataires sociaux.

Aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. En outre, aucun des mandataires sociaux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la société, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration, et ses intérêts privés et/ou ses autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres des organes d'administration et de direction a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

## 11 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

### 11.1 Informations sociales

#### 11.1.1 Emploi

##### 11.1.1.1 L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

L'effectif en poste se répartit comme suit :

	Au 31/12/2012				Au 31/12/2011			
	Société-mère	Filiales françaises	Filiales étrangères	Total	Société-mère	Filiales françaises	Filiales étrangères	Total
<b>Effectif</b>	<b>5</b>	<b>84</b>	<b>93</b>	<b>182</b>	<b>5</b>	<b>80</b>	<b>92</b>	<b>177</b>
<i>Dont CDI</i>	5	80	93	178	5	76	92	173
<i>Dont CDD</i>	0	4	0	4	0	4	0	4
<i>Dont femmes</i>	0	40	25	65	0	36	26	62
<i>Dont hommes</i>	5	44	68	117	5	44	66	115
<i>Agés de moins de 30 ans</i>	0	12	26	38	0	10	40	50
<i>De 30 à 39 ans</i>	0	26	46	72	0	32	33	65
<i>De 40 à 49 ans</i>	1	40	19	60	1	33	15	49
<i>De 50 ans et plus</i>	4	6	2	12	4	5	4	13

L'effectif moyen sur l'exercice 2012, à l'échelle du Groupe, représente 181 personnes, contre 180 pour l'exercice 2011.

##### 11.1.1.2 Les embauches et les licenciements

En 2012, les sociétés du Groupe ont procédé à vingt-et-une embauches en contrat à durée indéterminée (cinq en France et seize au sein des filiales étrangères). Le recrutement dans certaines disciplines techniques demeure difficile en Roumanie. Dix contrats à durée déterminée ont été conclus au cours de l'exercice, uniquement au sein des sociétés françaises du Groupe.

Le Groupe a dû prononcer le licenciement de deux collaborateurs pour motif personnel (au sein de la filiale allemande).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'était élevé à vingt-trois : une en Italie, une au Royaume-Uni, une Hong-Kong, deux au Canada, trois en Espagne, trois en Allemagne, trois en France et neuf en Roumanie. Onze contrats à durée déterminée avaient été conclus au cours de l'exercice, dont neuf au sein des sociétés françaises du Groupe.

##### 11.1.1.3 Les rémunérations et leur évolution

Exercice 2012 (En euros)	Société-mère	Filiales françaises consolidées	Filiales étrangères consolidées	Total
Rémunérations de l'exercice	216 085	3 817 572	2 945 439	6 979 096
Charges sociales de l'exercice	77 486	1 679 944	479 118	2 236 548

Les évolutions de salaire se font principalement sur la base de négociations individuelles, en fonction de la progression des compétences et/ou des responsabilités des collaborateurs. Elles ont été complétées, en début d'année 2012 et en début d'année 2011, par des revalorisations collectives.

Les dispositions du code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale ne sont pas applicables.

#### 11.1.2 Organisation du travail

##### 11.1.2.1 L'organisation du temps de travail

L'ensemble des salariés des sociétés du Groupe est concerné par l'application du cadre réglementaire en la matière, à savoir :

- 35 heures en France,
- 38,5 heures en Allemagne,
- 40 heures au Canada, Royaume-Uni, en Espagne, Roumanie et à Hong-Kong.

C'est le cadre légal des trente-cinq heures hebdomadaires travaillées qui s'applique aux salariés des sociétés françaises. L'organisation de ce temps de travail varie, selon les exigences de nos métiers et les souhaits des salariés, entre des durées de travail journalières équivalentes ou, plus fréquemment, une durée hebdomadaire du travail fixée à trente-sept heures et une journée de récupération du temps de travail toutes les quatre semaines.

Le nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel (hors congé parental à temps partiel) au sein des filiales françaises et étrangères consolidées représente 6,6% de l'effectif au 31 décembre 2012 (contre 6,8% en 2011).

Le nombre d'heures supplémentaires s'élève pour les sociétés françaises du Groupe à 384 heures, et à 1355 heures pour les sociétés étrangères (contre respectivement 524 et 3663 heures en 2011).

#### **11.1.2.2 L'absentéisme**

Le nombre de jours d'absence, pour les sociétés consolidées, se répartit comme suit :

	2012			2011		
	France	Hors France	Total	France	Hors France	Total
Congé maladie	282	254	536	150	186	336
Congé maternité	182	198	380	10	41	51
Accident du travail et trajet	0	0	0	9	0	9
Congé sans solde	14	62	76	26	142	168
Congé paternité	19	20	39	0	0	0
Autres absences	36	21	57	9	25	34
<b>Total</b>	<b>533</b>	<b>555</b>	<b>1088</b>	<b>204</b>	<b>394</b>	<b>598</b>

#### **11.1.3 Relations sociales**

##### **11.1.3.1 L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci**

Les salariés de l'une des trois sociétés françaises consolidées du Groupe sont, en 2012, représentés par des délégués du personnel. C'est également le cas d'une des sociétés étrangères, dont les salariés ont élu deux représentants. Il en était de même en 2011.

Ces institutions sont informées et consultées dans le cadre réglementaire prévu.

##### **11.1.3.2 Le bilan des accords collectifs**

L'ensemble des sociétés applique la réglementation collective inhérente à son activité, au-delà du droit du travail local, les accords nationaux et accords de branches.

La filiale roumaine a, suite à la négociation avec les deux représentants élus, mis en place son « Accord de Travail Collectif ».

#### **11.1.4 Santé et sécurité**

##### **11.1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail**

Les sociétés françaises continuent leur démarche de prévention des risques, passant notamment par la mise à jour d'un document unique, qui permet de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les salariés pourraient être exposés. Par ailleurs, il est à noter que les activités du Groupe génèrent un risque professionnel limité.

Les salariés bénéficient régulièrement de formation en matière de sécurité, aussi bien afin de pouvoir faire face à un danger au travail (dans le cadre de la réglementation applicable), mais aussi afin de permettre aux volontaires d'être formés aux premiers secours (en France et en Italie en 2012).

##### **11.1.4.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail**

Non applicable.

##### **11.1.4.3 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles**

Un accident de trajet a été déclaré en 2012 au sein d'une société française, sans conséquence (pas d'arrêt de travail).

En 2011, un accident du travail avait donné lieu à un arrêt de neuf jours (cf. paragraphe 11.1.2.2). Un autre accident du travail avait été déclaré, sans conséquence (pas d'arrêt de travail).

#### **11.1.5 Formation**

##### **11.1.5.1 Les politiques mises en œuvre en matière de formation**

Les sociétés françaises consolidées ont respecté le cadre défini par la réglementation en la matière, et mènent une politique visant à favoriser l'adaptation des compétences des salariés aux perspectives d'évolution des métiers du Groupe.

### 11.1.5.2 Le nombre total d'heure de formation

Le nombre de jours consacrés à la formation s'élève pour les sociétés françaises consolidées et pour l'exercice à quarante-huit jours contre cent vingt-neuf au cours de l'exercice précédent. Le nombre des jours de formation au sein des filiales étrangères s'est élevé à onze jours (contre quatre-vingt-dix en 2011).

### 11.1.6 Egalité de traitement

#### 11.1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les sociétés du Groupe veillent à promouvoir l'égalité professionnelle entre ses salariés femmes (au nombre de soixante-cinq, soit 36% de l'effectif au 31 décembre 2012 contre soixante-deux, soit 35% de l'effectif, au 31 décembre 2011) et hommes, tant au niveau des rémunérations, qualifications, classifications, promotions professionnelles et embauches, même si du fait en particulier de l'orientation technique de nos métiers, les postes d'ingénierie sont très majoritairement occupés par des hommes. Il demeure que plusieurs des postes de Direction du Groupe sont occupés par des femmes.

	Au 31/12/2012				Au 31/12/2011			
	Société-mère	Filiales françaises	Filiales étrangères	Total	Société-mère	Filiales françaises	Filiales étrangères	Total
<b>Effectif</b>	<b>5</b>	<b>84</b>	<b>93</b>	<b>182</b>	<b>5</b>	<b>80</b>	<b>92</b>	<b>177</b>
<i>Dont femmes</i>	<i>0</i>	<i>40</i>	<i>25</i>	<i>65</i>	<i>0</i>	<i>36</i>	<i>26</i>	<i>62</i>
<i>Dont hommes</i>	<i>5</i>	<i>44</i>	<i>68</i>	<i>117</i>	<i>5</i>	<i>44</i>	<i>66</i>	<i>115</i>
Ecart de salaire homme/femme *	n/a	1,37	1,9		n/a	1,33	1,77	

\* indice de salaire brut contractuel moyen au mois de décembre entre les hommes et les femmes.

L'évolution de ces indices est principalement liée à l'évolution des effectifs.

#### 11.1.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Une des sociétés françaises du Groupe emploie une salariée bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Par ailleurs, au cours de l'exercice, les sociétés françaises ont eu recours aux prestations proposées par des Centres d'Aide par le Travail correspondant à 1,29 unité (contre 1,59 l'année précédente).

En complément, le montant de la contribution des sociétés françaises du Groupe acquittée au titre de l'exercice en vue de l'insertion professionnelle des personnes handicapées s'est élevé à 7 257 euros (7118 euros en 2011).

#### 11.1.6.3 La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe n'a pas mis en place de politique particulière.

### 11.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

#### 11.1.7.1 Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Le Groupe n'a pas mis en place de politique particulière.

#### 11.1.7.2 Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le Groupe n'a pas mis en place de politique particulière.

#### 11.1.7.3 Elimination du travail forcé ou obligatoire

Le Groupe n'a pas mis en place de politique particulière.

#### 11.1.7.4 Abolition effective du travail des enfants

Le Groupe n'a pas mis en place de politique particulière.

## 11.2 Informations environnementales

### 11.2.1 Politique générale en matière environnementale

Le Groupe n'a pas de site de fabrication, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants. Il n'existe pas au sein du Groupe de services internes de gestion de l'environnement.

#### 11.2.1.1 L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Il n'existe pas au sein du Groupe de services internes de gestion de l'environnement. Les questions environnementales sont suivies par différentes directions (administrative, logistique, R&D).

### **11.2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement**

Le Groupe sensibilise les salariés sur les impacts environnementaux en communiquant sur les problématiques liées aux impressions, tri, éclairage et en sensibilisant les filiales aux économies d'eau, d'électricité et de papier.

### **11.2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Le Groupe n'ayant pas de site de fabrication, il n'est pas concerné par des risques environnementaux et des pollutions et n'a pas mis en place de moyens spécifiques.

### **11.2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée.

## **11.2.2 Pollution et gestion des déchets**

### **11.2.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

Le Groupe n'ayant pas de site de fabrication, il n'est pas concerné par des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et n'a pas mis en œuvre de mesures spécifiques.

### **11.2.2.2 Les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets**

Concernant les emballages de ses produits, le Groupe travaille sans cesse à l'optimisation de la forme et de la taille des emballages par rapport à la forme de ses produits afin de limiter les déchets d'emballage. En matière de recyclage des emballages, le Groupe a confié la collecte, le traitement et la valorisation des déchets d'emballage à Eco-Emballages pour les emballages des produits mis sur le marché français et à Landbell pour les emballages des produits mis sur le marché allemand.

A la demande de l'entreprise, un audit externe réalisé par Eco Emballages a eu lieu en 2012 en France avec pour objectifs de définir des recommandations d'actions applicables par l'entreprise à court et moyen terme, afin de réduire la quantité d'emballages primaires, secondaires et tertiaires mis sur le marché. Cet audit a également permis de définir des gains environnementaux, logistiques et financiers potentiellement réalisables en fonction des actions mises en œuvre par l'entreprise.

Concernant les piles et accumulateurs incorporés dans ses produits, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement, la valorisation et l'élimination des piles et accumulateurs mis sur les marchés français (Screlec), hollandais (Stibat) et allemand (GRS).

Pour ce qui concerne les déchets électriques et électroniques, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement et la valorisation des produits mis sur les marchés français (Ecologic), hollandais (ICT-Milieu) et allemand (Interseroh Dienstleistungs).

En outre, les déchets papier, cartons, plastiques et les piles usagées générés par le site français sont collectés par des prestataires de services en vue de leur valorisation.

Les filiales françaises du Groupe utilise désormais presque exclusivement du papier recyclé.

Le Groupe sensibilise continuellement les salariés à la réduction de leur consommation de papier de bureau. Il préconise les impressions papier recto-verso. De plus, certains services bénéficiant d'un système d'archivage électronique ont diminué sensiblement leur consommation de papier.

La consommation de papier de bureau des sociétés françaises du Groupe s'est élevée à 2,1 tonnes en 2012 contre 1,9 tonne en 2011.

Le Groupe utilise désormais systématiquement des particules de calage biodégradables lors du reconditionnement des colis.

### **11.2.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Il n'existe pas de nuisances sonores spécifiques à l'activité du Groupe.

## **11.2.3 Utilisation durable des ressources**

### **11.2.3.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en eau du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'eau.



#### Consommation de ressources :

<u>Eau (en m3)</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
France *	481	612	-21,41%
Roumanie	570	530	7,55%

\* locaux situés sur la commune de Carentoir (56910)

#### **11.2.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

Le Groupe n'ayant pas de site de fabrication, aucune mesure n'a été prise.

#### **11.2.3.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'électricité.

#### Consommation de ressources par les principales sociétés du Groupe :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
<b>Electricité (en KWH)</b>			
France	359 184	336 033	6,89%
Roumanie	90 266	98 337	-8,21%
Canada	48 474	52 457	-7,59%
Hong Kong	11 669	11 720	-0,44%
<b>Fuel (en litres) *</b>	<b>43 122</b>	<b>34 674</b>	<b>24,36%</b>

\* locaux situés sur la commune de Carentoir (56910)

Le Groupe a fait évoluer le système de chauffage des locaux occupés par les sociétés françaises du Groupe sur la commune de Carentoir, en mettant en place un système de régulation de température. Des travaux d'isolement supplémentaires sur l'ensemble des ateliers dans les entrepôts et sur une partie des bureaux ont été effectués en 2012.

Le Groupe est par ailleurs adhérent à Ecowatt et utilise un groupe électrogène sur ces locaux de Carentoir pendant les périodes d'alerte.

Un audit externe a été effectué en 2012 sur le site français de Carentoir pour établir un bilan de la situation énergétique et les pistes d'actions pour réaliser des économies d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique. Cet audit a permis de définir les axes de travail par ordre de priorité et d'identifier les actions possibles. Les principaux domaines sont la gestion de l'énergie, l'éclairage, le chauffage et l'air comprimé. Les niveaux de performance sont jugés relativement bons sur les différentes thématiques (+70% en général).

#### **11.2.3.4 L'utilisation des sols**

Aucune mesure n'a été prise par le Groupe.

#### **11.2.4 Changement climatique**

##### **11.2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre**

Aucune mesure n'a été prise par le Groupe.

##### **11.2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique**

Aucune mesure n'a été prise par le Groupe.

#### **11.2.5 Protection de la biodiversité**

Aucune mesure n'a été prise par le Groupe.

##### **11.2.5.1 Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité**

Aucune mesure n'a été prise par le Groupe.

## **11.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable**

### **11.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

#### **11.3.1.1 En matière d'emploi et de développement régional**

En France, le Groupe favorise les établissements régionaux pour l'attribution des taxes d'apprentissage et travaille avec plusieurs entreprises locales (Centre d'Aides par le Travail...).

En France, le Groupe apporte son soutien sous la forme de dons au Fonds d'Initiatives du Club des Trente qui a pour objet de soutenir et financer toutes initiatives d'intérêt général en vue d'assurer l'équilibre, l'expansion et la prospérité des territoires de l'ouest de la France ; dynamiser les activités économiques de l'ouest de la France, valoriser le monde de l'entreprise auprès de tous publics, et en particulier les jeunes ; promouvoir, diffuser et défendre les valeurs d'engagement, d'initiative et de responsabilité.

Cet organisme a mené des actions en 2012 comme Passeport Armorique pour Entreprendre (transmettre un héritage social et culturel "entreprise" à des jeunes socialement éloignés du monde entrepreneurial en leur facilitant l'accès à l'entreprise), Energie Jeunes (Association d'intérêt général ayant pour mission principale la prévention du décrochage scolaire dans les collèges situés en zones d'éducation prioritaire), et le projet incubateur Audencia.

#### **11.3.1.2 Sur les populations riveraines ou locales**

Le Groupe fait régulièrement des dons de matériel informatique et mobilier aux écoles locales.

### **11.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

#### **11.3.2.1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations**

Le Groupe n'a pas mis en place de politique particulière.

#### **11.3.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat**

Le Groupe privilégie les associations d'insertion locales pour certains appels d'offres de sous-traitance et de services.

### **11.3.3 Sous-traitance et fournisseurs**

#### **11.3.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

Le Groupe demande à ses sous-traitants de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement et les incite à ne pas utiliser de matières ou substances dangereuses pour l'environnement.

#### **11.3.3.2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale**

Le Groupe a recours à la sous-traitance dans le cadre de la production de ses produits. Le Groupe est également amené à recourir à la sous-traitance pour des études, des prestations de promotion et de marketing, de force de vente et confie la collecte et la valorisation de déchets à des «éco-organismes ».

### **11.3.4 Loyauté des pratiques**

#### **11.3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption**

Le Groupe rappelle l'obligation de loyauté dans les contrats de travail et explicite oralement ce principe au moment de l'embauche des nouveaux salariés.

La sécurisation des paiements et le contrôle stricte des inventaires des produits permettent de prévenir toute tentative de corruption en interne.

#### **11.3.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Le Groupe respecte scrupuleusement les normes en vigueur qui couvrent la sécurité électrique et d'utilisation de nos produits, et se conforme aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques) pour les produits concernés.

### **11.3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

Aucune mesure n'a été prise par le Groupe.

#### **11.4 Engagements sociaux**

Le Groupe n'a pas pris, à ce jour, d'engagement social en faveur de la lutte contre la discrimination et la promotion des diversités.

#### **12 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les commissaires aux comptes vous donneront lecture de leurs rapports sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Leurs rapports portent sur le contrôle des comptes annuels et consolidés, la justification de leurs appréciations et les vérifications spécifiques prévues par la loi. Ils vous donneront également lecture de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Lecture vous sera ensuite donnée des projets de résolutions.

Puis, nous ouvrirons le débat et passerons au vote des résolutions soumises à votre approbation ce jour.

Le Conseil d'administration  
Le 26 mars 2013

## 13 DOCUMENTS ET RAPPORTS ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### 13.1 Tableau financier (article R.225-102 du Code de commerce) de la société Guillemot Corporation S.A.

Exercice	2012	2011	2010	2009	2008
Capital social en fin d'exercice (en milliers d'euros)	11 554	11 554	11 524	11 524	11 524
Nb actions ordinaires	15 004 736	15 004 736	14 965 876	14 965 876	14 965 876
Nb actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nb maximal d'actions à créer	1 692 440	1 892 438	1 992 438	2 031 298	2 131 298
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par levée d'options de souscription d'actions	1 692 440	1 892 438	1 992 438	2 031 298	2 131 298
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b> (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxe	46 138	60 820	59 668	61 237	50 162
Résultat avant impôts, participation, dotations, provisions	-2 008	1 195	3 960	-213	3 533
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	-19
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations, provisions	-408	-2 986	1 744	308	1 823
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>Résultat par action</b> (en euros)					
Résultat après impôts, participations avant dotations et provisions	-0,13	0,08	0,26	-0,01	0,23
Résultat après impôts, participation, dotations et provisions	-0,03	-0,20	0,12	0,02	0,12
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés *	5	5	5	5	5
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	216	210	210	210	208
Cotisations sociales et avantages sociaux (en milliers d'euros)	78	70	57	57	60

\* Il s'agit des mandataires sociaux dirigeants, Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot, ne bénéficiant pas d'un contrat de travail.

## 13.2 Tableau d'évolution du capital social depuis la création de Guillemot Corporation S.A.

Les montants sont exprimés en euros à compter du 11 septembre 2001, date à laquelle le capital social a été converti en euros.

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Montant de l'augmentation de capital			Montant de la réduction de capital	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission ou de conversion ou d'apport	Montants cumulés du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par conversion	Par incorporation de réserves				
01/09/97	Création de la société	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	20 F	-	20 000 000 F
01/08/98	Division du nominal	1 000 000	2 000 000	-	-	-	-	10 F	-	20 000 000 F
24/11/98	Augmentation de capital lors de l'introduction en bourse	353 000	2 353 000	3 530 000 F	-	-	-	10 F	98 840 000 F	23 530 000 F
23/02/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	67 130	2 420 130	-	671 300 F	-	-	10 F	30 152 775 F	24 201 300 F
23/02/00	Division du nominal	2 420 130	4 840 260	-	-	-	-	5 F	-	24 201 300 F
17/05/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	93 550	4 933 810	-	467 750 F	-	-	5 F	21 009 922 F	24 669 050 F
17/05/00	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions	222	4 934 032	1110 F	-	-	-	5 F	64 420 F	24 670 160 F
17/05/00	Augmentation de capital par émission d'actions	953 831	5 887 863	4 769 155 F	-	-	-	5 F	321 206 020 F	29 439 315 F
13/09/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	20 818	5 908 681	-	104 090 F	-	-	5 F	4 675 409 F	29 543 405 F
11/09/01	Augmentation de capital par conversion d'obligations	128 750	6 037 431	-	643 750 F	-	-	5 F	28 915 312 F	30 187 155 F
11/09/01	Conversion du capital social en euros et suppression de la valeur nominale	-	6 037 431	-	-	-	-	-	-	4 602 002,11 €
16/05/02	Rétablissement de la valeur nominale et augmentation de capital par élévation de la valeur nominale (1)	-	6 037 431	-	-	46 819,76	-	0,77	-	4 648 821,87
16/05/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (1)	4 376	6 041 807	-	3 369,52	-	-	0,77	149 790,48	4 652 191,39
28/06/02	Augmentation de capital par apport en nature (2)	435 278	6 477 085	335 164,06	-	-	-	0,77	4 587 835,94	4 987 355,45
30/08/02	Augmentation de capital par apport en nature (3)	3 000 000	9 477 085	2 310 000	-	-	-	0,77	12 690 000	7 297 355,45
30/08/02	Réduction de capital par annulation d'actions propres (4)	416 665	9 060 420	-	-	-	320 832,05	0,77	- 11 346 025	6 976 523,40
19/09/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (5)	6 000	9 066 420	-	4 620	-	-	0,77	205 380	6 981 143,40
23/12/03	Augmentation de capital par apport en nature (6)	4 444 444	13 510 864	3 422 221,88	-	-	-	0,77	10 577 778,12	10 403 365,28
19/01/04	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (7)	81 446	13 592 310	62 713,42	-	-	-	0,77	181 624,58	10 466 078,70
16/11/06	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (8)	101	13 592 411	77,77	-	-	-	0,77	4 422,23	10 466 156,47
16/11/06	Augmentation de capital en numéraire (9)	1 076 233	14 668 644	828 699,41	-	-	-	0,77	1 571 300,59	11 294 855,88
18/09/07	Augmentation de capital par conversion d'obligations (10)	290 532	14 959 176	-	223 709,64	-	-	0,77	700 710,36	11 518 565,52
29/01/08	Augmentation de capital par levées d'options (11)	6 700	14 965 876	5 159,00	-	-	-	0,77	7 102,00	11 523 724,52
20/01/11	Augmentation de capital par levées d'options (12)	38 860	15 004 736	29 922,20	-	-	-	0,77	40 035,40	11 553 646,72

(1) Le conseil d'administration dans sa séance du 16 mai 2002, utilisant l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 février 2002, a rétabli la mention de la valeur nominale dans les statuts pour la porter à 0,77 euro. Au cours de cette même séance, le conseil a constaté le nombre des obligations converties en actions depuis le début de l'exercice en cours et a constaté l'augmentation de capital correspondante.

- (2) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 435 278 actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Participations S.A consistant en une part sociale de la société italienne Guillemot Srl et représentant 100% du capital de cette dernière. Le nombre d'actions nouvelles a été déterminé par la valeur de l'apport, égale à 4 923 000 euros, divisée par le cours de référence de l'action Guillemot Corporation correspondant à la moyenne des cours de clôture des soixante jours de bourse précédant la date de l'assemblée générale.
- (3) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 30 août 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 3 000 000 d'actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Brothers S.A et consistant en un million de titres Ubi Soft Entertainment d'une valeur totale de quinze millions d'euros ; une parité de trois actions nouvelles Guillemot Corporation pour une action Ubi Soft Entertainment apportée a été retenue dans le contrat d'apport signé entre la société et Guillemot Brothers S.A. La Commission des opérations de bourse a apposé le 14 août 2002 le numéro d'enregistrement E.02-213 sur l'annexe au rapport du conseil d'administration présentée à l'assemblée générale extraordinaire.
- (4) Le Conseil d'administration du 30 août 2002 réuni à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire et utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 15 février 2002 a décidé l'annulation de 416 665 actions propres.
- (5) Le Conseil d'administration du 19 septembre 2002 a constaté le nombre d'obligations converties en actions entre le 16 mai 2002 et le 31 août 2002.
- (6) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 décembre 2003 a décidé d'augmenter le capital social par apport en nature consenti par la société Guillemot Brothers S.A. et consistant en cinq millions d'actions Gameloft.
- (7) Le Conseil d'administration du 19 janvier 2004 a constaté le nombre de bons de souscription émis le 5 décembre 2003 et exercés pendant la période de souscription ayant expiré le 31 décembre 2003.
- (8) 100 bons de souscription d'actions émis en 1999 ont été exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les bons de souscription émis en 1999 étaient exerçables jusqu'au 31 août 2006. Les bons de souscription non exercés à cette date ont perdu toute valeur et ont été radiés d'Eurolist le 31 août 2006 à l'issue de la séance de bourse.
- (9) Le Conseil d'administration dans sa séance du 16 novembre 2006 a décidé de réaliser l'augmentation de capital de deux millions quatre cent mille euros, prime d'émission comprise, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2006. La souscription des 1 076 233 actions nouvelles a été libérée intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société détenues par la société Guillemot Brothers S.A.
- (10) Le Conseil d'administration dans sa séance du 18 septembre 2007 a constaté le nombre d'obligations converties entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 août 2007, date d'échéance de l'emprunt obligataire, et a constaté l'augmentation de capital correspondante. 13 206 obligations ont été converties pendant cette période.
- (11) Le Conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2008 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 6 700 options ont été levées pendant cette période.
- (12) Le Conseil d'administration dans sa séance du 20 janvier 2011 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 38 860 options ont été levées pendant cette période.

### **13.3 Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions (art. L.225-184 du Code de commerce)**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Aucune option de souscription d'actions n'a été consentie ni levée au cours dudit exercice. Au 31 décembre 2012, les options de souscription d'actions restantes permettent la création potentielle maximale de 1 692 440 actions nouvelles, soit 10,14% de la somme des titres composant le capital et de ces actions nouvelles.

Le tableau ci-après récapitule les plans d'options de souscription d'actions mis en place par la société Guillemot Corporation S.A. au cours d'exercices antérieurs, lesquels étaient en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Date de l'assemblée générale	15/02/02	20/02/03	20/02/03	20/02/03	15/06/06	15/06/06
Date du Conseil d'administration	04/11/02	01/09/03	22/02/06	22/02/06	18/02/08	18/02/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	199 998	459 000	433 000	246 000	383 000	217 000
- dont par les mandataires sociaux	0	0	75 000	0	75 000	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	199 998	218 000	157 500	82 000	200 000	130 000
Point de départ d'exercice des options	04/11/06	01/09/07	22/02/10	22/02/08	18/02/12	18/02/10
Date d'expiration des options	04/11/12	01/09/13	22/02/16	22/02/16	18/02/18	18/02/18
Prix de souscription (en euros)	1,36	1,83	1,74	1,77	1,91	1,91
Modalités d'exercice	-	-	-	1/3 par an	-	1/3 par an
Nombre d'actions souscrites	0	16 700	10 500	12 000	0	6 360
Dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2012	0	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques au cours de l'exercice clos le 31/12/2012	199 998 (1)	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2012	0	442 300	422 500	234 000	383 000	210 640

(1) Aucune des options de souscription d'actions attribuées le 4 novembre 2002 n'a été levée et celles-ci sont toutes devenues caduques le 4 novembre 2012.

Nous vous précisons en outre qu'aucune option de souscription d'actions n'a été consentie ou levée depuis le début de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et qu'à ce jour, aucun plan d'options d'achat d'actions n'a été mis en place.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

Le président du conseil d'administration

### **13.4 Rapport spécial sur les actions gratuites (art. L.225-197-4 du Code de commerce)**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux et aux salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, ni au cours des exercices précédents.

Nous vous précisons en outre qu'aucune action gratuite n'a été attribuée depuis le début de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

Le président du conseil d'administration

### **13.5 Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L.225-37 du code de commerce)**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 et suivants du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition de votre conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du président directeur général,
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services administratifs et financiers sur la base des procédures de contrôle interne existantes au sein du Groupe et dont j'ai suivi personnellement l'évolution des travaux. Il a été approuvé par le conseil d'administration dans sa séance du 26 mars 2013.

#### **A - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

La société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext de décembre 2009 pour les valeurs moyennes et petites. Ce code est disponible sur le site Internet de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)). Le conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du code Middlednext.

#### **B - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **1) Composition du conseil d'administration**

L'article 9 des statuts prévoit que la société puisse être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Votre conseil d'administration est composé de six membres dont cinq hommes et une femme. La proportion de membres de sexe masculin et de membres de sexe féminin est respectivement de 83,3% et de 16,7%. Votre conseil entend progressivement faire entrer des femmes en son sein en vue de respecter les dispositions légales récentes applicables en la matière.

Votre conseil d'administration comprend, en la personne de Madame Marie-Hélène Lair, un membre indépendant au sens du code de gouvernement d'entreprise Middlednext. Les cinq autres membres du conseil d'administration, à savoir Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot, ne sont pas indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise Middlednext car ils sont également dirigeants mandataires sociaux de la société et frères. Votre conseil poursuit sa recherche d'administrateur indépendant en vue de se conformer aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise Middlednext mais n'a pas été en mesure de concrétiser ses recherches à ce jour.

Votre conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est présentée aux paragraphes 10.1 et 10.2 du Rapport de gestion.

##### **2) Rôle et fonctionnement du conseil d'administration**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il représente le conseil d'administration dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.



Dans sa séance du 29 avril 2002, votre conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société.

Votre conseil d'administration a approuvé le projet de Règlement intérieur du conseil d'administration proposé par son président, dans sa séance du 31 octobre 2007, lequel a ensuite été modifié par le conseil d'administration dans ses séances du 12 mars 2010 et du 26 août 2011. Ce règlement fixe notamment le rôle de votre conseil d'administration, les principes directeurs de fonctionnement de votre conseil d'administration et les devoirs de ses membres. Le règlement intérieur du conseil d'administration est disponible sur le site Internet de la société ([www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)).

Au mois d'octobre 2012, les administrateurs ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement de votre conseil d'administration et sur la préparation de ses travaux durant l'année 2012. Tous les administrateurs se sont exprimés au moyen d'un questionnaire portant principalement sur la composition du conseil, son fonctionnement, la périodicité des réunions, les sujets traités, la qualité des débats et l'information des administrateurs. Il en est ressorti une appréciation positive de la capacité du conseil à remplir sa mission.

### **3) Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au minimum quatre fois par an.

Les réunions du conseil d'administration ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, lorsque la loi l'autorise, les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, votre conseil d'administration s'est réuni six fois. Les réunions ont toutes été présidées par votre président. Le taux de présence aux réunions s'est élevé à 77,77%. Les délibérations de votre conseil ont porté sur :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ; Proposition d'affectation et de répartition du résultat ; Approbation du projet de rapport du président du conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du code de commerce ; Préparation et convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- Autorisation d'une convention règlementée : avenant au bail signé avec la société Ubisoft Books and Records SAS ;
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle visés à l'article L232-2 du Code de commerce et établissement des rapports sur ces documents ;
- Examen du projet de création d'une nouvelle filiale ;
- Reconduction des fonctions du président du conseil d'administration et des directeurs généraux délégués ;
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels consolidés résumés relatifs à la période du 1er janvier 2012 au 30 juin 2012 ;
- Examen de la cartographie des risques du Groupe ;
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle visés à l'article L232-2 du Code de commerce et établissement des rapports sur ces documents ;
- Autorisation de conventions règlementées : avenant au bail signé avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl ; signature d'un bail avec la société Guillemot Innovation Labs SAS ;
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Evaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de la préparation de ses travaux.

### **4) Convocation des administrateurs**

L'article 10 des statuts prévoit que les administrateurs puissent être convoqués par tout moyen même verbalement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les convocations ont toutes été effectuées par courrier électronique.

### **5) Information des administrateurs**

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués ou mis à leur disposition, dans un délai suffisant avant la réunion, ou leur ont été remis en séance.

## **6) Rémunération des administrateurs**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, il a été versé aux administrateurs la somme totale de 82 000 euros à titre de jetons de présence.

## **7) Comités spécialisés**

Dans sa séance du 16 juillet 2009, le conseil d'administration a décidé, faisant usage de l'exemption prévue à l'article L823-20 4° du code de commerce, qu'il remplirait lui-même les fonctions du comité chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières puisqu'à cette date votre conseil était composé exclusivement de membres exerçant des fonctions de dirigeants et ne comprenait pas de membre indépendant.

En novembre 2011, un nouvel administrateur a été nommé lequel présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et est indépendant au sens du code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Le Président Directeur Général préside les réunions du conseil d'administration réunies sous la forme de comité d'audit dans le but de privilégier et favoriser des échanges directs et immédiats lors de ces réunions.

A ce jour, aucun comité n'a été mis en place par le conseil d'administration ; ce dernier n'estimant pas nécessaire de mettre en place de comité pour le moment.

## **8) Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

## **C - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le Groupe s'est appuyé sur les recommandations formulées par l'AMF dans son rapport publié le 22 janvier 2007 ainsi que sur le cadre de référence du contrôle interne des sociétés cotées mis à jour en juillet 2010.

Le Groupe a également utilisé le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites de ce cadre de référence afin de faciliter la réflexion et la communication sur le contrôle interne et de permettre à la société d'identifier les points de contrôle à améliorer.

### **1) Objectifs des procédures de contrôle interne**

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre ces objectifs, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront atteints.

### **2) Organisation générale du contrôle interne**

#### **a) Périmètre du contrôle interne**

La société-mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales, en les adaptant à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société-mère et les filiales.

#### **b) Acteurs chargés du contrôle interne**

Le contrôle interne du Groupe Guillemot Corporation repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation.

Chaque collaborateur du Groupe est sensibilisé aux règles de conduite et d'intégrité qui sont le fondement même du contrôle interne du Groupe. Chaque collaborateur a la connaissance nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-après :

♦ **Le Conseil d'Administration** détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre.

♦ **Le Président Directeur Général** est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

♦ **Les Services Administratifs et Financiers** regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle à savoir :

**Le Service Contrôle de Gestion** du Groupe fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires, marges, coûts, etc.) aux responsables.

Il a pour objectifs :

- la mise en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités,
- l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,
- la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.

**Le Service Comptabilité et Consolidation** a les objectifs suivants :

- l'élaboration des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,
- la responsabilité de la mise en œuvre des procédures comptables,
- la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,
- la définition, avec l'aide d'un conseil fiscal, de la stratégie fiscale,
- la coordination avec les Commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

#### **Le Service Trésorerie**

Le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe et d'en assurer l'optimisation. Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la Direction générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.

#### **Le Service Juridique**

Le Groupe est doté d'un service juridique interne qui assure des prestations au profit des différents services des sociétés du Groupe.

Ce service a en charge :

- la définition et le contrôle de l'application de la politique contractuelle du Groupe,
- le suivi des contentieux et risques juridiques, et constitue une interface avec le service comptabilité pour leur prise en compte dans les états financiers,
- le suivi des engagements hors bilan,
- le suivi des différents contrats d'assurance du Groupe.

#### **Le Service Ressources Humaines**

Le service ressources humaines est centralisé au niveau du siège. Il s'assure du respect par le Groupe des dispositions du code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

#### **Le Service Communication Financière**

Le Service communication financière diffuse, auprès des actionnaires, des analystes financiers et des investisseurs, les informations nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe.

#### **La Direction des Systèmes d'Information (DSI)**

Le service en charge des systèmes d'information gère le développement d'outils spécifiques et collabore au choix des solutions informatiques. Il effectue un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure qu'ils sont en adéquation avec les besoins opérationnels.

## **c) Mise en œuvre du contrôle interne et gestion des risques**

### **◆ Procédures de contrôle de gestion**

#### **Business plan**

L'organisation de la prévision est centralisée et organisée au niveau du siège par le service contrôle de gestion qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe. Ce plan est actualisé semestriellement.

#### **Budget annuel**

Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec le service contrôle de gestion et la direction financière, établissent pour l'année à venir un budget annuel.

Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la Direction générale et l'organisation de deux réunions annuelles en présence des responsables opérationnels permet de suivre les évolutions.

#### **Tableau de bord hebdomadaire**

Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la Direction générale qui contient notamment les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires consolidé
- la marge brute
- les frais
- le niveau du stock
- les indicateurs de réalisations par rapport aux prévisions et budgets
- les indicateurs de tendances

#### **Rapprochement avec les données comptables**

Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :

- les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,
- les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.

Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.

#### **Prévisions financières**

Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions gestion et trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :

- le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,
- le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les immobilisations/investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,
- le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.

### **◆ Procédures de contrôle des engagements**

#### **Rédaction, approbation et suivi des contrats**

Le service juridique du Groupe est engagé dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la Direction générale et les opérationnels.

#### **Contrôle des contrats**

Les contrats, avant signature par le Groupe, sont soumis au contrôle du service juridique.

Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé au service juridique.

#### **Les achats**

Le Groupe travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

#### **Les ventes**

Les conditions générales de ventes sont arrêtées et revues chaque année par le service juridique et le service commercial en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente du Groupe. Ainsi, de la Direction au chargé de clientèle, des procédures strictes sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance-Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité clients et de la direction commerciale. La typologie des principaux clients du Groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le Groupe.

#### ◆ **Procédure de contrôle des actifs**

##### **Les immobilisations**

Les immobilisations sont gérées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état de ces actifs.

##### **Les stocks**

Un inventaire physique est actuellement effectué tous les ans.

Le Groupe a développé en 2012 un outil informatique permettant un suivi optimal des stocks dans le cadre de l'objectif d'inventaire permanent.

#### ◆ **Procédure de contrôle de la trésorerie**

##### **Sécurisation des paiements**

Tous les moyens de paiement du Groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.

Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.

##### **Gestion du risque de liquidité**

Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose des sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins.

Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un reporting quotidien à la Direction générale de la situation de la trésorerie nette.

##### **Couverture des risques de change et de taux d'intérêt**

Les achats de marchandises sont effectués principalement en dollar américain.

Le Groupe facture ses clients principalement en euros.

Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe, le Groupe fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre en partie les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change

Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la Direction générale.

#### ◆ **Procédure de production et de contrôle de l'information financière**

##### **Constatation du chiffre d'affaires**

Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée par le déversement des données de facturation du logiciel de facturation dans les systèmes comptables.

Un rapprochement est effectué entre les chiffres provenant du contrôle de gestion et les chiffres issus de la comptabilité.

##### **Outils comptables**

Le Groupe utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation. Le développement en interne d'outils spécifiques de gestion permet d'optimiser les besoins.

##### **Procédures d'analyse et de contrôle**

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées, ce qui assure une productivité et une sécurité optimale.

Le principe de séparation des tâches est appliqué au niveau du service comptable pour éviter les risques d'erreur ou de fraude.

La sécurité des données informatiques et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up etc...).

Les droits d'accès sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.

### **Procédures d'arrêtés des comptes**

L'arrêté des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la Direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires en conformité avec les normes IFRS. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

### **Les relations avec les Commissaires aux Comptes sont organisées comme suit :**

- une réunion préalable à l'arrêté, à laquelle participe la direction générale, permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,

- une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participe la Direction générale, permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au Président du conseil d'administration avant d'être arrêtés par le conseil d'administration.

### **Communication financière**

Le Président Directeur Général et les Directeurs généraux délégués sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.

Sont également habilités à communiquer des informations financières, la direction financière, le service communication ainsi que le service juridique.

La communication financière est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services administratifs et financiers concernés, l'ensemble étant validé par la Direction générale.

Enfin, le document de référence est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière réglementée est transmise à un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Les communiqués de presse sont mis en ligne sur le site internet du Groupe Guillemot (disponibles sur ce site en langue française et en langue anglaise).

#### **d) Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires**

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la Direction générale qui en confie l'exécution aux services administratifs et financiers et en contrôle l'exécution.

#### **e) Conclusion**

Les procédures de contrôle interne du Groupe Guillemot Corporation font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe et à ses activités. Sur l'exercice, le Conseil d'Administration a procédé à l'examen de la cartographie des risques du Groupe.

Les principaux événements de 2012 ont été les suivants :

- Une revue partielle de la structure de contrôle interne des fonctions informatisées de l'entreprise Guillemot Corporation SA a été effectuée en 2012 par un cabinet externe. Aucun point critique n'a été relevé. Les recommandations à priorité faible ou moyenne portent sur les points suivants :
    - Modifications à apporter aux installations d'une salle serveur pour améliorer la sécurité
    - Test de la procédure formalisée de restauration du système d'information « disaster recovery plan »
    - Etablissement d'une matrice de séparation des tâches regroupant l'ensemble des accès aux transactions des différents applicatifs
    - Renforcement des paramètres de sécurité relatifs aux identifiants et mots de passe des utilisateurs
- Le Groupe met en œuvre son plan d'actions pour répondre à ces recommandations.

- La mise en œuvre de chiffrage et signature électronique de mails pour les postes de management.
- Le développement d'un outil informatique permettant un suivi optimal des stocks dans le cadre de l'objectif d'inventaire permanent.
- La mise en place d'outils intégrant une approche des frais de Recherche et Développement par projet, permettant un suivi plus précis des coûts.
- Suite à l'utilisation frauduleuse du serveur de téléphonie du Groupe lors d'un week-end, une revue complète du système a été opérée, et des actions de sécurisation ont été menées.

Les principaux projets devant être menés en 2013 sont :

- L'implémentation de l'échange de factures dématérialisées avec les clients demandeurs.
- La mise en place d'un tracking produits qui permettra de mieux identifier les produits par l'homogénéisation du format des numéros de série.
- L'adaptation du système d'information pour la gestion d'un nouvel entrepôt basé à Hong-Kong.
- La mise en place des inventaires tournants.

Le Président du Conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne efficace.

#### **D - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

A ce jour, le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs particulière à votre Président Directeur Général autres que celles prévues par les statuts et par la loi.

#### **E - PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 14 des statuts et sont reprises ci-après : « les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité.

S'agissant des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Il est précisé qu'un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par son conjoint, par un autre actionnaire, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L225-106 du Code de commerce).

#### **F - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est constituée d'une partie fixe. Elle n'est constituée d'aucune partie variable et d'aucun avantage en nature.

A ce jour, aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les dirigeants mandataires sociaux et aucun engagement n'a été pris par la société correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Lorsque des options de souscription d'actions sont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux est identique, et des options sont également attribuées à des salariés du Groupe. Le dirigeant mandataire social doit par ailleurs faire partie de la société au moment de la levée des options. Concernant les options attribuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le dirigeant mandataire social doit conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Dans sa séance du 26 août 2011, le conseil d'administration a décidé la répartition du montant fixe annuel global maximum de 150 000 euros alloué aux administrateurs par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2011 à titre de jetons de présence. La répartition des jetons de présence a été arrêtée en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction. Les jetons de présence sont constitués d'une partie fixe et d'une partie variable.

**G - INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3**

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévus à l'article L.225-100-3 du code de commerce, sont présentés au paragraphe 9.3.4 du Rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013  
Le Président du conseil d'administration



## ➤ COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

Toutes les données sont en milliers d'euros.

### 1 BILAN CONSOLIDE

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes / Paragraphes</b>	<b>Net 31.12.12</b>	<b>Net 31.12.11</b>
Ecarts d'acquisition	5.7.1	888	888
Immobilisations incorporelles	5.7.2	6 447	4 543
Immobilisations corporelles	5.7.3	3 599	3 495
Actifs financiers	5.7.4	366	358
Actifs d'impôts exigibles	5.7.9	0	0
Impôts différés actifs	5.8.6	0	0
<b>Actifs non courants</b>		<b>11 300</b>	<b>9 284</b>
Stocks	5.7.5	13 522	10 869
Clients	5.7.6	11 963	14 991
Autres créances	5.7.7	1 560	2 515
Actifs financiers	5.7.4	5 331	4 796
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7.8	3 195	6 281
Actifs d'impôts exigibles	5.7.9	55	28
<b>Actifs courants</b>		<b>35 626</b>	<b>39 480</b>
<b>Total Actif</b>		<b>46 926</b>	<b>48 764</b>
<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes / Paragraphes</b>	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11</b>
Capital (1)		11 554	11 554
Primes (1)		10 472	10 472
Réserves et résultat consolidé (2)		-2 562	-2 292
Ecarts de conversion		488	495
<b>Capitaux propres groupe</b>	5.7.10	<b>19 952</b>	<b>20 229</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>		<b>19 952</b>	<b>20 229</b>
Engagements envers le personnel		410	298
Emprunts	5.7.13	978	2 490
Autres dettes	5.7.14	1 666	1 666
Impôts différés passifs	5.8.7	0	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>3 054</b>	<b>4 454</b>
Fournisseurs		11 070	15 832
Emprunts à court terme	5.7.13	8 177	3 209
Dettes fiscales		220	312
Autres dettes	5.7.14	4 219	4 505
Provisions	5.7.11	234	223
<b>Passifs courants</b>		<b>23 920</b>	<b>24 081</b>
<b>Total Passif</b>		<b>46 926</b>	<b>48 764</b>

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice -270 milliers d'euros

Les notes annexes présentées au paragraphe 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 2 ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

### - Compte de résultat net consolidé

(en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	31.12.12	31.12.11
<b>Chiffre d'affaires net</b>	5.6	48 981	60 784
Achats	5.8.1	-30 476	-32 395
Charges externes	5.8.1	-13 308	-14 693
Charges de personnel	5.8.1	-7 418	-9 178
Impôts et taxes		-343	-418
Dotations aux amortissements	5.8.2	-1 816	-1 689
Dotations aux provisions	5.8.2	-814	-877
Variation des stocks	5.8.3	3 173	621
Autres produits d'exploitation	5.8.4	316	334
Autres charges d'exploitation	5.8.4	-1 518	-2 186
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-3 223</b>	<b>303</b>
Autres produits opérationnels	5.8.5	558	0
Autres charges opérationnelles	5.8.5	-48	0
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-2 713</b>	<b>303</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		26	3
Coût de l'endettement financier brut		175	158
Coût de l'endettement financier net	5.8.6	-149	-155
Autres produits financiers	5.8.6	2 727	0
Autres charges financières	5.8.6	0	-2 510
Charge d'impôt	5.8.7	-135	-176
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-270</b>	<b>-2 538</b>
<b>dont résultat net des activités arrêtées</b>	5.8.8	0	0
Part des intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>-270</b>	<b>-2 538</b>
Résultat de base par action	5.8.9	-0,02 €	-0,17 €
Résultat dilué par action	5.8.9	-0,02 €	-0,16 €

### - Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(Toutes les données sont en milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>-270</b>	<b>-2 538</b>
Écarts de conversion	-7	-14
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0	0
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe</b>	<b>-7</b>	<b>-14</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part du groupe	-277	-2 552
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part des minoritaires	0	0

Les notes annexes présentées au paragraphe 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

### 3 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(Toutes les données sont en milliers d'euros)

	Notes	Capital	Primes	Réser- ves conso- lidées	Résul- tat de l'exer- cice	Ecarts de conver- sion	Total capitaux propres
<b>Situation au 01.01.11</b>		11 524	10 433	-637	832	509	22 661
Résultat global au 31.12.11	5.8				-2538	-14	-2 552
Affectation résultat 31.12.10				832	-832		0
Stock options	5.7.10			87			87
Titres de l'entreprise consolidante	5.7.10			39			39
Plus et moins-values sur titres propres	5.7.10			-75			-75
Augmentation de capital par levée d'options		30	39				69
<b>Situation au 31.12.11</b>		11 554	10 472	246	-2 538	495	20 229
<b>Situation au 01.01.12</b>		11 554	10 472	246	-2 538	495	20 229
Résultat global au 31.12.12	5.8				-270	-7	-277
Affectation résultat 31.12.11				-2 538	2 538		0
Stock options	5.7.10			8			8
Titres de l'entreprise consolidante	5.7.10			25			25
Plus et moins-values sur titres propres	5.7.10			-33			-33
<b>Situation au 31.12.12</b>		11 554	10 472	-2 292	-270	488	19 952

Les notes annexes présentées au paragraphe 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	31.12.12	31.12.11
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat net des sociétés intégrées		-270	-2 538
+ Dotations aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)		1 999	1 895
- Reprises des amortissements et provisions		-30	-248
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5.8.6	-1 827	2 486
+/- Charges et produits liés aux stock options	5.7.10	8	87
-/+ Plus et moins-values de cession	5.7.4	-673	-7
Variation des impôts différés	5.8.7	0	0
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net</b>		<b>-793</b>	<b>1 675</b>
Coût de l'endettement financier net	5.8.6	151	155
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net</b>		<b>-642</b>	<b>1 830</b>
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement		5	-30
Stocks	5.7.5	-2 653	-93
Clients	5.7.6	3 028	-76
Fournisseurs		-4 762	-493
Autres		456	807
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>-3 931</b>	<b>145</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>		<b>-4 719</b>	<b>1 790</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>			
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.7.2	-2 607	-153
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	5.7.3	-1 171	-895
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.7.3	0	15
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	5.7.4	-16	-107
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	5.7.4	1 965	7
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		0	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-1 829</b>	<b>-1 133</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital ou apports en numéraire	5.7.10	0	70
Rachat et reventes d'actions propres		0	0
Emprunts	5.7.13	0	4 500
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	5.7.14	0	-436
Remboursement des emprunts	5.7.13	-2 259	-1 534
Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>		<b>-2 259</b>	<b>2 600</b>
<b>Incidence des écarts de conversion</b>		<b>-2</b>	<b>8</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-8 809</b>	<b>3 265</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	5 355	2 090
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	-3 454	5 355

Les notes annexes présentées au paragraphe 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## **5 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES**

### **5.1 Informations générales**

Guillemot Corporation est concepteur et fabricant de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs. Le Groupe propose une gamme de produits diversifiée sous les marques Hercules et Thrustmaster. Acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est désormais présent dans 11 pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Belgique, Hong-Kong et la Roumanie et diffuse ses produits dans plus de soixante pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

La société est une société anonyme dont le siège social est situé Place du Granier, BP 97143, 35 571 Chantepie Cedex.

### **5.2 Evènements significatifs de l'exercice**

L'exercice 2012 a été marqué par une baisse de 19% du chiffre d'affaires du Groupe Guillemot Corporation. Thrustmaster, en baisse de 35,4% sur l'exercice, a évolué dans un marché des accessoires de jeux vidéo en pleine transition dans l'attente des consoles de nouvelle génération.

Hercules, en retrait de 7,9% sur l'année, a connu une bonne dynamique de ses ventes de DJ au Grand Public qui n'a cependant pas permis de compenser les ventes en baisse des gammes traditionnelles (Wifi, CPL, webcams et haut-parleurs multimédia), impactées par la faiblesse des ventes de PC au quatrième trimestre.

Le résultat opérationnel ressort à -2,7 millions d'euros pour l'exercice 2012 contre un résultat de +0,3 million d'euros au 31 décembre 2011. Le résultat net consolidé s'établit à -0,3 million d'euros contre -2,5 millions d'euros à période comparable. Ce résultat comprend un produit financier de 1,7 million d'euros lié à un gain de réévaluation du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft détenus par le Groupe. Le Groupe a par ailleurs cédé 250 000 titres Ubisoft Entertainment sur la période, entraînant un gain financier de 0,7 million d'euros. Les capitaux propres s'établissent à 20,0 millions d'euros au 31 décembre 2012. L'endettement net du Groupe s'établit à 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (hors portefeuille de valeurs mobilières de placement de 5,3 millions d'euros).

### **5.3 Référentiel**

Conformément au Règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Guillemot Corporation présente ici ses états financiers consolidés de l'exercice 2012 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne (ce référentiel est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

### **5.4 Principales méthodes comptables**

#### **5.4.1 Nouvelles normes et interprétations IFRS**

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire en 2012.

Amendement de la norme IFRS 7 – Transferts d'actifs financiers

Ces normes, amendements à des normes existantes et interprétations n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Normes applicables par anticipation en 2012 :

IAS19 amendée – Avantages du personnel

Cette norme n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

#### **5.4.2 Principes de consolidation**

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Guillemot Corporation sont intégrées globalement. L'ensemble des sociétés consolidées a arrêté ses comptes annuels le 31 décembre 2012. Les méthodes comptables des filiales sont alignées sur celles du Groupe. Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas une influence notable ne sont pas consolidées. Le Groupe Guillemot Corporation n'exerce aucun contrôle conjoint ni influence notable sur ses autres participations. Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les éliminations des opérations intragroupes sont réalisées pour toutes les sociétés du Groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation. Toutes les transactions

significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées sont éliminés.

### **5.4.3 Immobilisations incorporelles**

#### Marques

Les marques acquises par le Groupe ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties. Leur durée d'utilité est réexaminée chaque année et les marques sont soumises à des tests de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Un test de dépréciation est également réalisé en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

#### Ecart d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. L'écart positif entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs nets identifiables est porté à la rubrique " écarts d'acquisition ". Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies.

Les éléments acquis par le Groupe reconnus comme des fonds de commerce, et en particulier les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) permettant à la société d'exercer son activité et de poursuivre son développement, mais qui ne répondent pas aux critères d'identification permettant de les présenter isolément à l'actif du bilan consolidé, sont également assimilés à des écarts d'acquisition.

#### Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que certaines conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif,
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

#### Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation, généralement comprise entre 3 et 5 ans.

#### Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte Licences en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent à la définition d'un actif (identifiable, contrôlé et porteur d'avantages économiques futurs), et amortis en linéaire.

### **5.4.4 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés en fonction de leur durée d'utilité attendue par référence aux modes et aux durées d'utilisations suivantes :

Bâtiments :	20 ans (linéaire)
Agencements et aménagements :	10 ans (linéaire)
Installations techniques :	entre 1 et 10 ans (linéaire)
Matériel de transport :	4 ou 5 ans (linéaire)

Matériel de bureau et matériel informatique : entre 3 et 5 ans (linéaire)  
Mobilier : 5 à 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

#### **5.4.5 Dépréciation d'actifs non financiers**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières indiquant un indice de perte de valeur, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les marques et goodwill détenus en France sont alloués aux deux unités génératrices de trésorerie Hercules et Thrustmaster composant les segments de l'information sectorielle part activité.

#### **5.4.6 Contrats de location**

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des contrats de location financement.

Ils sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon une méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

Il n'y a pas de contrats de location financement en cours au 31 décembre 2012.

#### **5.4.7 Actifs financiers**

Le référentiel IFRS définit quatre catégories d'actifs financiers que sont les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente.

Les titres en portefeuille sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition, augmenté, dans le cas des actifs autres que ceux classés parmi les actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette réévaluée et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les actions propres à la clôture sont déduites des capitaux propres du Groupe pour leur valeur d'acquisition, valeur de 691 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (Méthode FIFO).

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le dernier cours du jour du mois de clôture pour les titres cotés, et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et s'il existe un indicateur objectif de dépréciation, une provision pour dépréciation sera pratiquée.

Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier.

#### **5.4.8 Actifs d'impôts exigibles**

La distinction entre actifs d'impôts exigibles courants et non courants apparaît au bilan consolidé.

#### **5.4.9 Stocks et encours**

Les stocks et encours de l'ensemble des sociétés du Groupe sont évalués, après élimination des marges internes, sur la base de leur coût d'approvisionnement. L'évaluation est réalisée selon la méthode FIFO (First In First Out).

Les coûts d'emprunt sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation. Les tests d'obsolescence sont réalisés chaque année et la valeur probable de réalisation est calculée en fonction de l'évolution observée et attendue des ventes et des prix de marché des produits.

#### **5.4.10 Avances et acomptes versés**

Ce poste regroupe les acomptes sur commande versés aux fournisseurs.

#### **5.4.11 Clients**

Les clients ont été évalués initialement à leur juste valeur. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

#### **5.4.12 Autres créances**

Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

#### **5.4.13 Impôts différés**

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporelles entre les valeurs comptables après retraitement de consolidation et les bases fiscales des actifs et passifs, sont comptabilisés selon la méthode du taux variable. Des impôts différés sont constatés au compte de résultat et au bilan pour tenir compte des déficits courants dès lors que leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs s'avère probable dans les délais de récupération raisonnables. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au cours de l'exercice où ces changements de taux sont connus, en compte de résultat ou parmi les autres éléments du résultat global, suivant le mode de comptabilisation initial des impôts différés correspondants. Les impôts différés actifs sont comptabilisés à concurrence des impôts différés passifs. Ils sont compensés si l'entité imposable a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si ces actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

#### **5.4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de certificats de dépôt (placements très liquides de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur).

#### **5.4.15 Opérations en monnaies étrangères et conversion des états financiers**

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au taux de la couverture de change mise en place le cas échéant. Les actifs et les passifs non couverts exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion actifs et passifs monétaires sont incorporés dans le résultat consolidé au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Toutes les filiales du Groupe ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale. Les comptes des filiales étrangères en devises étrangères, non situées dans des zones à forte inflation, sont convertis selon la méthode du cours de clôture, les écarts de conversion étant rapportés aux capitaux propres.



#### **5.4.16 Autres dettes**

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les comptes courants, les produits constatés d'avance et les dettes diverses.

#### **5.4.17 Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Sous cette rubrique sont présentées les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale.

#### **5.4.18 Avantages au personnel**

A leur départ à la retraite, les salariés du Groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Ce régime est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le Groupe n'a pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision correspondant à la valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite.

#### **5.4.19 Paiements en actions et assimilés**

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

#### **5.4.20 Information sectorielle**

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction du Groupe.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : France, Union européenne hors France et Autres.

#### **5.4.21 Comptabilisation des produits**

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consenti par l'entreprise. Les conditions générales de vente ne prévoient pas l'acceptation par le Groupe de retours de marchandises invendues. Les ventes de produits sont donc enregistrées et considérées comme définitives à la date de livraison correspondant à la date de transferts des risques et avantages.

#### **5.4.22 Emprunts**

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les emprunts sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

#### **5.4.23 Résultat par action**

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

#### 5.4.24 Incertitudes concernant les évaluations

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés, sont décrits à travers l'annexe et concernent principalement les immobilisations incorporelles, les impôts différés, les produits, les créances clients, les provisions et les stocks.

### 5.5 Périmètre de consolidation

#### 5.5.1 Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Guillemot Corporation

SOCIETE	Numéro SIREN	Pays	Pourcentage de contrôle/d'intérêt	Méthode
UILLEMOT CORPORATION SA	414 196 758	France	Société-mère	Intégration Globale
UILLEMOT Administration et Logistique SARL	414 215 780	France	99,96%	Intégration Globale
HERCULES THRUSTMASTER SAS	399 595 644	France	99,42%	Intégration Globale
UILLEMOT Innovation Labs SAS	752 485 334	France	100,00%	Intégration Globale
UILLEMOT Ltd (b)		Royaume-Uni	99,99%	Intégration Globale
UILLEMOT Inc		Canada	74,89%(a)	Intégration Globale
UILLEMOT GmbH		Allemagne	99,75%	Intégration Globale
UILLEMOT Corporation (HK) limited		Hong-Kong	99,50%	Intégration Globale
UILLEMOT Recherche et Développement Inc		Canada	99,99%	Intégration Globale
UILLEMOT Romania Srl		Roumanie	100,00%	Intégration Globale
UILLEMOT Inc		Etats-Unis	99,99%	Intégration Globale
UILLEMOT SA		Belgique	99,93%	Intégration Globale
UILLEMOT SRL		Italie	100,00%	Intégration Globale
UILLEMOT Spain SL		Espagne	100,00%	Intégration Globale

(a) Guillemot Inc (Etats-Unis) détient également 25,11%. (b) La filiale Guillemot Ltd bénéficie de l'exemption d'audit statutaire

Les intérêts minoritaires ne sont pas calculés au vu de leur caractère non significatif.

#### 5.5.2 Variation du périmètre

La société Guillemot Innovation Labs SAS a été créée en juillet 2012 et a intégré le périmètre de consolidation à cette date.

### 5.6 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels, le Groupe présente les formats d'information sectorielle sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : France, Union européenne hors France et Autres.

#### 5.6.1 Information sectorielle par activité

Le secteur d'activité Hercules inclut les gammes de produits suivants : Djing, systèmes d'enceintes multimedia et sans fils, cartes son, Wifi – CPL, netbooks et webcams.

Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads, joysticks, gamme communication et mobilité, casques gaming.

- Chiffre d'affaires par activité (en millions d'euros)

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.12	31.12.11
<b>Hercules</b>	<b>32,6</b>	<b>35,4</b>
Périphériques numériques	27,9	32,3
Netbooks eCAFE	0,3	0,7
OEM	4,4	2,4
<b>Thrustmaster</b>	<b>16,4</b>	<b>25,4</b>
Gammes d'accessoires de jeux	16,4	24,5
OEM	0,0	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>49,0</b>	<b>60,8</b>

- Compte de résultat par activité (en milliers d'euros)

	31.12.12			31.12.11		
	Total	Hercules	Thrustmaster	Total	Hercules	Thrustmaster
Chiffre d'affaires	48 981	32 560	16 421	60 784	35 360	25 424
Chiffre d'affaires inter activités	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	1 816	844	972	1 689	635	1 054
Dotations aux provisions	813	539	274	877	619	258
Résultat opérationnel courant	-3 223	-1 910	-1 313	303	282	21
Résultat opérationnel	-2 713	-1 376	-1 337	303	282	21

- Bilan par secteur d'activité (en milliers d'euros)

	31.12.12			31.12.11		
	Net 31.12.12	Hercules	Thrustmaster	Net 31.12.11	Hercules	Thrustmaster
Ecarts d'acquisition	888	888	-	888	888	-
Immobilisations incorporelles	6 447	3 136	3 311	4 543	1 502	3 041
Immobilisations corporelles	3 599	1 844	1 755	3 495	1 826	1 669
Stocks	13 522	8 837	4 685	10 869	6 044	4 825
Clients	11 963	7 076	4 887	14 991	8 242	6 749
Actifs non affectés	10 507	-	-	13 978	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>46 926</b>	<b>21 781</b>	<b>14 638</b>	<b>48 764</b>	<b>18 502</b>	<b>16 284</b>
Capitaux propres	19 952	-	-	20 229	-	-
Provisions	410	205	205	521	261	260
Fournisseurs	11 070	6 327	4 743	15 833	7 785	8 048
Passifs non affectés	15 494	-	-	12 181	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>46 926</b>	<b>6 532</b>	<b>4 948</b>	<b>48 764</b>	<b>8 046</b>	<b>8 308</b>

Les actifs non affectés sont les actifs financiers, les actifs d'impôts, les autres créances et la trésorerie.  
Les passifs non affectés sont les emprunts, les autres dettes, les dettes fiscales et les impôts différés passifs.

**5.6.2** Information sectorielle par zone géographique

- Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros) :

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.12	31.12.11
France	17 174	18 818
Union Européenne hors France	18 127	25 918
Autres	13 680	16 048
<b>TOTAL</b>	<b>48 981</b>	<b>60 784</b>

- Valeur globale des actifs par implantation géographique (en milliers d'euros) :

	31.12.12				31.12.11			
	Total net	France	UE hors France	Autres	Total net	France	UE hors France	Autres
Ecarts d'acquisition	888	888	0	0	888	888	0	0
Immobilisations corporelles	3 599	3 514	20	65	3 495	3 403	23	69
Actifs financiers	5 697	5 665	8	24	5 154	5 123	10	21
Stocks	13 522	11 389	0	2 133	10 869	8 013	0	2 856
Clients	11 963	3 828	4 666	3 469	14 991	4 197	7 046	3 748
Autres créances	1 560	1 432	108	20	2 515	2 339	122	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 195	2 578	266	351	6 281	5 223	381	677
Actifs d'impôts exigibles	55	55	0	0	28	28	0	0
Actifs non affectés	6 447	-	-	-	4 543	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>46 926</b>	<b>29 349</b>	<b>5 068</b>	<b>6 062</b>	<b>48 764</b>	<b>29 214</b>	<b>7 582</b>	<b>7 426</b>

Les actifs non affectés sont les immobilisations incorporelles.

## 5.7 Notes sur le bilan

### 5.7.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit au 31 décembre 2012 :

Variation des écarts d'acquisition	Brut au 31.12.11	Variation	Brut au 31.12.12
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1	-	1
Hercules Thrustmaster SAS (France)	1 299	-	1 299
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233	-	233
Guillemot SA (Belgique)	233	-	233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034	-	1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941	-	941
Guillemot Inc (Canada)	16 894	-	16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392	-	4 392
<b>Total</b>	<b>25 027</b>	<b>0</b>	<b>25 027</b>

Dépréciations des écarts d'acquisition	Provisions au 31.12.11	Perte de valeur complémentaire du 01.01.12 au 31.12.12	Provisions au 31.12.12
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1	-	1
Hercules Thrustmaster SAS (France)	411	-	411
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233	-	233
Guillemot SA (Belgique)	233	-	233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034	-	1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941	-	941
Guillemot Inc (Canada)	16 894	-	16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392	-	4 392
<b>Total</b>	<b>24 139</b>	<b>0</b>	<b>24 139</b>

**Valeur nette** **Total** **888** **0** **888**

L'application du test de valeur sur l'écart d'acquisition provenant de la filiale Hercules Thrustmaster SAS (montant net de 888 milliers d'euros) et qui concerne le Goodwill Hercules, n'a pas fait ressortir de perte de valeur au 31 décembre 2012.

La valeur recouvrable a été déterminée sur la base des valeurs d'utilité.

Les hypothèses retenues pour l'application de ce test de valeur à l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules sont :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires de 5%.
- Projections à court terme sur 5 ans (hausse de 5% du chiffre d'affaires sur 2013 et 2014 puis stabilité sur les 3 années suivantes).
- Taux d'actualisation de 13%.

Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur constatées lors des exercices précédents ne seront pas reprises ultérieurement. Le risque de dépréciation complémentaire porte sur un montant total de 888 milliers d'euros. L'évaluation des écarts d'acquisition présente une incertitude et un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Hercules étaient revues à la baisse. Une baisse de 1% du ratio cash flows sur chiffre d'affaires entraînerait une dépréciation complémentaire de 888 milliers d'euros sur la période suivante.

### 5.7.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.11	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.12
Marques	10 842					10 842
Frais de développement	0		1 860			1 860
Frais de développement en cours	0		2 578	1 860		718
Licences	2 439		76	710		1 805
Concessions, brevets	933		28		1	962
Autres immobilisations incorporelles	1 064				2	1 066
<b>TOTAL</b>	<b>15 278</b>	<b>0</b>	<b>4 542</b>	<b>2 570</b>	<b>3</b>	<b>17 253</b>

Concernant les Frais de développement, le Groupe a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 des outils de suivi de projet, permettant d'évaluer de manière fiable les dépenses liées à ces actifs.

Les projets respectant les 6 critères d'éligibilité définis par la norme IAS 38 sont désormais immobilisés. Le passage d'immobilisation en cours à immobilisation en frais de développement s'effectue au moment de la mise en production de l'actif. Les Frais de développement immobilisés sur la période totalisent 2 315 milliers d'euros en valeur nette. Les sociétés du Groupe Guillemot Corporation qui produisent des Frais de développement sont Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot R&D Inc, Guillemot Romania Srl et Guillemot Corporation (HK) limited. Les coûts activés concernent l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster.

Le poste Licences comprend les montants garantis à payer sur la durée de vie des contrats.

Amortissements et provisions	Mvt				Ecart de conversion	31.12.12
	31.12.11	périmètre	Augmentation	Diminution		
Marques	8110					8 110
Frais de Développement	0		263			263
Licences	768		452	710		510
Concessions, brevets	795		62		1	858
Autres immobilisations incorporelles	1 062		1		2	1 065
<b>TOTAL</b>	<b>10 735</b>	<b>0</b>	<b>778</b>	<b>710</b>	<b>3</b>	<b>10 806</b>

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules. Ces marques sont soumises à des tests de dépréciation à chaque arrêté et valorisées en tenant compte des cash flows futurs actualisés.

En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

La marque Hercules est affectée à l'Unité de trésorerie Hercules.

La marque Thrustmaster est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster. La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 1 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros et la marque Hercules de 1 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

Conformément à IAS 36, les projections se font sur 5 ans avec une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul des cash flows futurs actualisés pour l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster sont les suivantes :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires de 5%
- Projections appliquées à un business plan en croissance (hausse de 20% pour 2013 et 2014 puis stabilité sur les 3 années suivantes)
- Projections à court terme sur 5 ans
- Taux d'actualisation de 13%.

L'évaluation de la marque Thrustmaster présente une incertitude et un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Thrustmaster étaient revues à la hausse ou à la baisse. Une hausse de 1% du ratio cash flows sur chiffre d'affaires entraînerait une reprise de provision de 1,8 millions d'euros sur la période suivante. De la même manière, une baisse de 1% du ratio cash flows sur chiffre d'affaires entraînerait une dépréciation complémentaire de 1,3 millions d'euros.

D'autre part, une variation de 1% à la baisse ou à la hausse du taux d'actualisation retenu aurait un impact de 0,7 million d'euros sur le résultat.

Il n'y a pas eu de révision de la valeur des marques Hercules et Thrustmaster au 31 décembre 2012.

### 5.7.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles destinées à l'exploitation se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	Mvt				Ecart de conversion	31.12.12
	31.12.11	périmètre	Augmentation	Diminution		
Terrains	399					399
Constructions	5 359		26	21		5 364
Installations techniques	6 047		1 056	11	1	7 093
Autres immos corporelles	1 010		39	17	-1	1 031
Immobilisations en cours	174		1 124	1 074		224
<b>TOTAL</b>	<b>12 989</b>	<b>0</b>	<b>2 245</b>	<b>1 123</b>	<b>0</b>	<b>14 111</b>

Les constructions sont des bâtiments situés à Carentoir (France).

Des immobilisations corporelles en cours d'un montant de 1 054 milliers d'euros ont été transférées au compte Installations techniques sur l'exercice. Les immobilisations corporelles en cours concernent essentiellement des moules et outillages permettant la production des nouveaux produits.

Amortissements	31.12.11 Mvt périmètre		Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.12
Constructions	3 804		224	21		4 007
Installations techniques	4 841		779	11	1	5 610
Autres immos corporelles	849		64	17	-1	895
<b>TOTAL</b>	<b>9 494</b>	<b>0</b>	<b>1 067</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>10 512</b>

#### 5.7.4 Actifs financiers

Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31.12.11 Mvt périmètre		Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.12
Autres titres immobilisés	91			9		82
Autres immobilisations financières	267		17			284
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>366</b>

Les mouvements sur les autres titres immobilisés concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur. Les moyens affectés au compte de liquidité sont de 300 000 euros en espèces au 31 décembre 2012. Les mouvements sur les Autres immobilisations financières concernent des dépôts de garanties.

Les actifs financiers courants comprennent les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft.

	Net	Cession	Acquisition	Ecart de conversion	Gain/perte rééval	Net
	31.12.11	31.12.12	31.12.12	31.12.12	31.12.12	31.12.12
<b>Actions Ubisoft Entertainment</b>						
Nombre	863 874	250 000				613 874
Juste Valeur (en milliers d'euros)	4 467	1 965			2 348	4 850
<b>Actions Gameloft</b>						
Nombre	68 023					68 023
Juste Valeur (en milliers d'euros)	329				31	360
<b>BSA Ubisoft Entertainment</b>						
Nombre			863 874			863 874
Juste Valeur (en milliers d'euros)					121	121
<b>Instruments dérivés sur opérations de change</b>						
	0					0
<b>Total valeur</b>	<b>4 796</b>	<b>1 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 500</b>	<b>5 331</b>

Les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft (cotées sur un marché actif) sont valorisées à la juste valeur en application de la norme IAS 39. Ces actions ont été classées dans la catégorie d'actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat lors du passage aux normes IFRS.

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient 613 874 actions Ubisoft Entertainment représentant 0,64 % du capital. Le Groupe a cédé 250 000 actions Ubisoft en décembre 2012, pour un total de 1 965 milliers d'euros, le gain financier constaté dans les comptes consolidés s'élève à 673 milliers d'euros.

Le Groupe détient par ailleurs 68 023 actions Gameloft représentant 0,09% du capital.

Les cours retenus au 31 décembre 2011 étaient de 5,171 euros pour l'action Ubisoft Entertainment et de 4,84 euros pour l'action Gameloft. Les cours retenus au 31 décembre 2012 pour la valorisation des actions à leur juste valeur sont de 7,90 euros pour l'action Ubisoft Entertainment et de 5,30 euros pour Gameloft. Le gain de réévaluation ainsi constatée au 31 décembre 2012 s'élève à 1 827 milliers d'euros. Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier. Il n'existe pas de contrats de couverture de change au 31 décembre 2012.

### 5.7.5 Stocks

Stocks	Brut 31.12.11	Variation de stock (Résultat)	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Brut 31.12.12
Matières premières	2 779	-1 361			1 418
Produits finis	10 351	2 884		14	13 249
<b>TOTAL</b>	<b>13 130</b>	<b>1 523</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>14 667</b>

Provisions	31.12.11	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31.12.12
Matières premières	1 725	68	1 339			454
Produits finis	536	488	333			691
<b>TOTAL</b>	<b>2 261</b>	<b>556</b>	<b>1 672</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 145</b>

<b>Total Stock net</b>	<b>10 869</b>					<b>13 522</b>
------------------------	---------------	--	--	--	--	---------------

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des provisions sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation. L'augmentation de la provision de 556 milliers d'euros comprend principalement une provision liée aux produits de la gamme de netbooks eCAFE d'Hercules (230K euros). La valeur du stock net est en hausse de 24% à période comparable, liée à la baisse de l'activité sur la fin de l'année.

### 5.7.6 Clients

Créances clients	Brut 31.12.11	Mouvements	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Reclassement	Brut 31.12.12
Clients	15 202	-3 105		11		12 108

Provisions	31.12.11	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Reclassement	31.12.12
Clients	211	105	171			145

Les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2012. Le poste clients a une valeur nette de 11 963 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 14 991 milliers d'euros au 31 décembre 2011, liée à la baisse de l'activité sur la fin de l'année.

### 5.7.7 Autres créances

	31.12.12	31.12.11
Avances et acomptes versés	494	358
Créances de TVA	598	1 698
Fournisseurs débiteurs	125	92
Autres	73	47
Charges constatées d'avance	270	320
<b>TOTAL</b>	<b>1 560</b>	<b>2 515</b>

### 5.7.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.12	31.12.11
Trésorerie	3 195	6 281
Equivalents de trésorerie	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 195</b>	<b>6 281</b>

### 5.7.9 Actifs d'impôts exigibles

Le montant figurant au bilan totalise 55 milliers d'euros et concerne des acomptes d'impôts de sociétés exigibles.

### 5.7.10 Capitaux propres

Le capital est composé de 15 004 736 actions de 0,77 euro de nominal.

La société Guillemot Corporation SA détient 289 459 actions propres. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 691 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2012, la fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,93 %.

#### Nombre d'actions Guillemot Corporation :

<b>Au 01/09/99</b>	<b>2 353 000</b>
Conversions d'obligations	67 130
Division du nominal 02/2000	2 420 130
Conversions d'obligations	114 368
Création d'actions nouvelles	953 831
Bons de souscriptions d'actions exercés	222
<b>Au 31/08/00</b>	<b>5 908 681</b>
Conversions d'obligations	128 750
<b>Au 31/08/01</b>	<b>6 037 431</b>
Conversions d'obligations	10 376
Création d'actions nouvelles	3 435 278
Annulation actions propres	-416 665
<b>Au 31/08/02</b>	<b>9 066 420</b>
Création d'actions nouvelles	4 444 444
<b>Au 31/12/03</b>	<b>13 510 864</b>
Bons de souscriptions d'actions exercés	81 446
<b>Au 31/12/04</b>	<b>13 592 310</b>
<b>Au 31/12/05</b>	<b>13 592 310</b>
Bons de souscriptions d'actions exercés	101
Création d'actions nouvelles	1 076 233
<b>Au 31/12/06</b>	<b>14 668 644</b>
Conversions d'obligations	290 532
<b>Au 31/12/07</b>	<b>14 959 176</b>
Levées d'options de souscription d'actions	6 700
<b>Au 31/12/08</b>	<b>14 965 876</b>
<b>Au 31/12/09</b>	<b>14 965 876</b>
<b>Au 31/12/10</b>	<b>14 965 876</b>
Levées d'options de souscription d'actions	38 860
<b>Au 31/12/11</b>	<b>15 004 736</b>
<b>Au 31/12/12</b>	<b>15 004 736</b>

#### Nombre potentiel maximal d'actions à créer :

Par levée d'options 1 299 800

#### Principales caractéristiques des plans de stock-options en cours au début de l'exercice 2012 :

	<b>04.11.02</b>	<b>01.09.03</b>	<b>22.02.06</b>	<b>22.02.06</b>
Date du conseil				
Nombre d'actions	199 998	459 000	433 000	246 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,36 €	1,83 €	1,74 €	1,77 €
Date d'exercice	04.11.06	01.09.07	22.02.10	22.02.08
	au 04.11.12	au 01.09.13	au 22.02.16	au 22.02.16
Nombre d'actions souscrites	-	16 700	10500	12000
Dont au cours de l'exercice 2012	-	-	-	-
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	199998	-	-	-
Options de souscription d'actions restantes au 31.12.12	-	442 300	422 500	234 000
Options potentiellement exerçables au 31.12.12	0	266 300	378 000	140 500



Date du conseil	<b>18.02.08</b>	<b>18.02.08</b>
Nombre d'actions	383 000	217 000
Nominal	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,91 €	1,91 €
Date d'exercice	18.02.12	18.02.10
	au 18.02.18	au 18.02.18
Nombre d'actions souscrites	-	6 360
Dont au cours de l'exercice 2012	-	-
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	-	-
Options de souscription d'actions restantes au 31.12.12	383 000	210 640
Options potentiellement exerçables au 31.12.12	349 000	166 000

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Le nombre d'options potentiellement exerçables tient compte des modalités d'exercice des options propres à chaque plan.

Conformément à la norme IFRS 2 sur les avantages en actions, les stock-options ont été évaluées à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes, entraînant la comptabilisation en frais de personnel d'une charge de 8 milliers d'euros sur l'exercice 2012. Les principales données entrées dans le modèle de valorisation sont les suivantes :

- Volatilité de l'action = 100% pour les plans 6-7-8 et 40% pour les plans 9 et 10
  - Taux sans risque = 3.45 % pour les plans 6-7-8 et 3.96% pour les plans 9 et 10
  - Nombre d'années avant l'expiration des options = 6 à 7 selon les plans
- 45 560 options ont été exercées depuis l'origine.

#### **5.7.11 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

	31.12.11	Augmentations	Diminutions		Ecarts de conversion	31.12.12
			Utilisées	Non utilisées		
Retours produits	50	31				81
Autres	173	10	30			153
<b>TOTAL</b>	<b>223</b>	<b>41</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>234</b>

Le poste Autres comprend principalement un montant de TVA douanière dû par un fournisseur défaillant et réclamé à Guillemot Corporation par l'administration.

#### **5.7.12 Engagements envers le personnel**

Le Groupe ne dispose pas de régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision est calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté. (Il s'agit des indemnités qui seront perçues par le salarié lors de son départ en retraite).

Les principales hypothèses actuarielles sont :

- Année de calcul : 2012
- Taux d'actualisation : 3%
- Utilisation des conventions collectives propres aux filiales
- Méthode de calcul rétrospective des unités de crédits projetées.
- Salaire de référence année 2012, avec prise en compte d'une augmentation annuelle de 1% jusqu'à la fin de carrière.

Au 31 décembre 2012, le montant de la provision comptabilisée est de 410 milliers d'euros.

### 5.7.13 Emprunts

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.12	Courant à - 1 an			Non courant + 1an	31.12.11
		0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois		
Emprunts auprès des organismes de crédits	2 490	375	377	759	979	4 749
Dettes bancaires à moyen terme	13			13		13
Découverts bancaires et avances en devises	6 648			6 648		926
Divers	4			4		11
<b>TOTAL</b>	<b>9 155</b>	<b>375</b>	<b>377</b>	<b>7 424</b>	<b>979</b>	<b>5 699</b>

Le Groupe a des emprunts à taux fixe pour 4 358 milliers d'euros et à taux variable pour 4 797 milliers d'euros. Au 31 décembre 2012, il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité.

Sur la période, le Groupe a remboursé pour 2 259 milliers d'euros d'emprunts bancaires et n'a pas contracté de nouveaux emprunts.

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas de dettes financées par devise autres que l'Euro.

#### Endettement net

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Dettes financières	9 155	5 699	3 156
Comptes courants d'actionnaires	1 666	1 666	2 102
Disponibilités	3 195	6 281	3 446
<b>Endettement net</b>	<b>7 627</b>	<b>1 084</b>	<b>1 812</b>

Le Groupe a un endettement net de 7 627 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille d'actions de 5 331 milliers d'euros (en juste valeur au 31 décembre 2012).

### 5.7.14 Autres dettes

	31.12.12		31.12.11
	courant	non courant	
Dettes sociales	1 812		1 788
Comptes courants		1 666	1 666
Autres	2 406		2 717
<b>TOTAL</b>	<b>4 218</b>	<b>1 666</b>	<b>6 171</b>

Les autres dettes comprennent 1 666 milliers d'euros de comptes courants créditeurs apportés par les actionnaires fondateurs. Elle concerne des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune. En 2002 et 2003, les actionnaires fondateurs de Guillemot Corporation ont abandonné des comptes courants pour un montant total de 7,7 millions d'euros. Ces abandons étaient assortis de clauses de retour à meilleure fortune, qui prévoyaient un remboursement lorsque la société-mère serait bénéficiaire.

Sur ces 7,7 millions d'euros, 6 034 milliers d'euros ont été remboursés de 2007 à 2011 en application des termes définis dans les conventions de compte courant et qui prévoyaient un remboursement en fonction du résultat net de la société-mère Guillemot Corporation SA.

Le remboursement ne peut dépasser 80% des premiers quatre millions d'euros de résultat net, puis 50% du million suivant, puis 20% au-delà. Il n'y aura pas de remboursement en 2013, au vu du résultat déficitaire de la société-mère Guillemot Corporation SA sur 2012.

Le solde de 1 666 milliers d'euros (classé en non courant) sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 20% du résultat net annuel de la société-mère Guillemot Corporation SA. Cette dette n'a pas été actualisée au 31 décembre 2012.

## 5.8 Notes sur le compte de résultat

### 5.8.1 Achats, charges externes et charges de personnel

#### Achats :

Les achats concernent les achats de matières premières (composants électroniques) et de produits finis et totalisent 30 476 milliers d'euros sur l'exercice 2012.

#### Charges externes :

Les charges externes se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Achats de sous traitance	1 559	1 542
Achats non stockés, matériel et fournitures	160	323
Autres charges externes	11 589	12 828
<b>TOTAL</b>	<b>13 308</b>	<b>14 693</b>

Les autres charges externes comprennent essentiellement les frais de transport sur ventes, de publicité, de marketing et des frais de Recherche et Développement externes non immobilisés. Ces frais affichent une baisse de 10% sur l'exercice, liée principalement à la baisse des frais de marketing.

#### Charges de personnel :

Les charges de personnel comprennent les rémunérations du personnel et les charges sociales. Le montant du poste s'établit à 7 418 milliers d'euros en 2012 contre 9 178 milliers d'euros en 2011. La baisse est liée à l'activation d'une partie des frais de R&D sur l'exercice (1 793 milliers d'euros). Le montant lié aux stocks options comptabilisées en charges de personnel sur la période est de 8 milliers d'euros contre une charge de 87 milliers d'euros en 2011. Ces options ont été évaluées selon la méthode de Black & Scholes, ce modèle étant le mieux adapté pour valoriser des options qui ne peuvent être exercées qu'à la fin de leur durée de vie.

#### **5.8.2 Dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Amortissements sur immobilisations incorporelles	771	661
Amortissements sur immobilisations corporelles	1 045	1 028
<b>TOTAL</b>	<b>1 816</b>	<b>1 689</b>

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles concernent principalement les montants garantis liés à des contrats de licences (452 milliers d'euros) et les frais de Recherche et développement immobilisés (264 milliers d'euros).

Les amortissements sur les immobilisations corporelles concernent principalement les constructions pour 224 milliers d'euros et les installations techniques pour 779 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Provisions sur actif circulant	105	147
Provisions pour risques et charges	153	56
Provisions pour dépréciation du stock	556	524
Autres provisions	-	150
<b>TOTAL</b>	<b>814</b>	<b>877</b>

Les provisions pour dépréciation du stock concernent principalement les produits de la gamme de netbooks eCAFÉ™ d'Hercules.

#### **5.8.3 Variation des stocks**

La variation des stocks comprend notamment les reprises de provisions de stock et les variations négatives et positives de stock.

#### **5.8.4 Autres produits et charges d'exploitation**

	31.12.12	31.12.11
<b>Produits</b>		
Reprises sur autres actifs circulants	173	226
Autres produits d'exploitation	143	93
Prix de cession des immobilisations	-	15
Total produits	316	334
<b>Charges</b>		
Licences	-1 161	-2 151
VNC immobilisations cédées	-	-8
Autres charges d'exploitation	-357	-27
Total charges	-1 518	-2 186
<b>TOTAL</b>	<b>-1 202</b>	<b>-1 852</b>

La baisse du poste Licences provient de la baisse de l'activité et de l'arrêt de certains contrats de licences sur l'exercice.

#### **5.8.5 Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits opérationnels de 558 milliers d'euros correspondent à une somme reçue de la part d'un ancien fournisseur, mettant ainsi fin à un litige en cours depuis 2006 et lié à l'arrêt de l'activité 3D Display.

Les autres charges opérationnelles de 48 milliers d'euros concernent le coût lié à une utilisation frauduleuse d'un serveur de téléphonie du Groupe.

#### **5.8.6 Coût de l'endettement financier net, autres charges et produits financiers**

Le coût de l'endettement financier net est de 151 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Il contient les charges d'intérêts et charges financières liées aux emprunts ainsi que les pertes et gains de change liés à l'extinction des dettes financières.

Les autres charges et produits financiers se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Différences de change	227	-
Gain/perte latent actions Gameloft	31	-
Gain sur cessions d'actions Ubisoft Entertainment	673	-
Gain/perte latent actions Ubisoft Entertainment	1 675	-
Gain/perte latent BSA Ubisoft Entertainment	121	-
<b>Total autres produits financiers</b>	<b>2 727</b>	<b>0</b>
Différences de change	-	-24
Gain/perte latent actions Gameloft	-	-42
Gain/perte latent actions Ubisoft Entertainment	-	-2 444
<b>Total autres charges financières</b>	<b>0</b>	<b>-2 510</b>

#### **Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :**

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de -7 milliers d'euros.

#### **Risques financiers :**

Conformément à la norme IFRS 7 sur les instruments financiers, le Groupe détaille ci-après son exposition aux différents risques financiers :

Risque de liquidité : Au 31 décembre 2012, le Groupe n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires et son endettement net est de 7,6 millions d'euros.

Le Groupe dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 5,3 millions d'euros en juste valeur au 31 décembre 2012. Il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité au 31 décembre 2012.

Risque sur actions : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2012, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2011) aurait un impact de - 485 milliers d'euros sur le résultat financier. La baisse de 10% du cours de l'action Gameloft (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2012) aurait un impact de - 36 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 22 mars 2013, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 8,61 euros, soit une hausse de 9%, par rapport au 31 décembre 2012, ce qui entraînerait la constatation d'un gain de réévaluation de 436 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

Risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2012 (montant des dettes financières à taux variable) aurait pour impact une augmentation de charge de 39 milliers d'euros.

Risque de change : La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2012 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	3 017	364
Passif	10 126	32
Position nette avant gestion	-7 109	332
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-7 109	332

Une hausse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2012 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 539 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change.

D'autre part, la hausse des ventes à l'export observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

### **5.8.7 Charge d'impôt**

L'impôt sur les résultats se décompose ainsi :

(En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Impôts différés	0	0
Impôts courants	135	176
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>176</b>

L'impôt courant correspond au cumul des impôts sur les résultats de toutes les sociétés du Groupe. L'impôt différé est calculé sur les décalages temporels concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables.

Au vu des résultats déficitaires observés sur les exercices antérieurs, le solde des reports déficitaires de 65 128 milliers d'euros (cf. tableau ci-après) n'a pas engendré la constatation d'impôt différé actif dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.

## Preuve d'impôt :

(En milliers d'euros)	31.12.12
Résultat avant impôt	-135
Produits et charges non soumises à l'IS	112
Impôt théorique (33,33%)	-8
IS s/charges et produits définitivement non déductibles/ imposables	93
IS/Déficits antérieurs reportables	-33
IS/Déficits de l'année non activés	90
IS théorique	142
Différences de taux	-12
Divers	5
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>

## Détail des reports déficitaires au 31 décembre 2012 :

	En milliers d'euros
Guillemot Corporation SA (France)	59 235
Guillemot GmbH (Allemagne)	1 571
Guillemot Inc (Canada)	3 314
Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong)	371
Guillemot Ltd (Angleterre)	399
<b>TOTAL</b>	<b>64 890</b>

### **5.8.8 Activités arrêtées**

Le Groupe n'a pas arrêté d'activités au cours de ces dernières années.

### **5.8.9 Résultat par action**

Résultat de base par action	31.12.12	31.12.11
Résultat	-270	-2 538
Nbre moyen pondéré d'actions (milliers)	15 005	15 005
Actions propres	-691	-283
	14 314	14 722
Résultat de base par action	-0,02	-0,17

Résultat dilué par action	31.12.12	31.12.11
Résultat	-270	-2 538
Nbre moyen pondéré d'actions(milliers)	15 005	15 005
Actions propres	-691	-283
	14 314	14 722
Nbre maximum d'actions à créer		
Par conversion d'obligations	0	0
Par levée d'options	1 300	1 511
Par exercice de droits de souscription	0	0
	15 614	16 233
Résultat dilué par action	-0,02	-0,16

### **5.8.10 Avances et crédits alloués aux dirigeants**

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

### **5.8.11 Engagements hors bilan**

- Engagements locatifs : 579 milliers d'euros
- Crédits documentaires : 376 milliers d'euros

### **5.8.12 Rémunération des mandataires sociaux**

Les dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) sont rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas de contrats de travail. Le montant de la rémunération brute totale versée par la société-mère ainsi que ses filiales aux dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 215 milliers d'euros au cours de l'exercice.

Le montant des jetons de présence versés par la société-mère aux membres du conseil d'administration s'est élevé à 82 milliers d'euros au cours de l'exercice. Ce montant inclut la somme de 10 milliers d'euros versés à Mme Marie-Hélène Lair, en sa qualité d'administrateur indépendant.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par le Groupe correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.

### **5.8.13 Effectifs**

Au 31 décembre 2012, le Groupe compte 182 salariés à travers le monde dont 82 cadres. Les salariés des sociétés européennes représentent 81 % des effectifs et les autres continents 19 %.

### **5.8.14 Eléments concernant les entreprises liées**

Le capital de la société-mère est détenu par la société Guillemot Brothers SE (66,87 %), la famille Guillemot (6,86%), Guillemot Corporation SA (1,93%) et le public (24,34%).

Les parties liées sont la société Guillemot Brothers SE et les membres de la famille Guillemot qui contrôlent l'émetteur, les filiales consolidées du Groupe (cf. périmètre de consolidation présenté au paragraphe 5.5.3) et les groupes Ubisoft Entertainment et Gameloft, entités sur lesquelles les membres de la famille Guillemot détiennent un droit de vote significatif.

La société Guillemot Corporation SA a bénéficié au cours des exercices précédents d'abandons de compte courant d'un montant total de 7,7 millions d'euros de la part des fondateurs de la société-mère du Groupe et de la société Guillemot Brothers SE.

Il demeure au bilan un montant de 1 666 milliers d'euros d'avances en compte courant d'actionnaires qui seront à rembourser sur les années futures sans que le remboursement ne dépasse 20% du résultat net annuel de la société-mère. Sur 2013, le montant à rembourser est nul.

Principaux agrégats concernant les groupes Ubisoft Entertainment et Gameloft :

	31.12.12	
(En milliers d'euros)	Ubisoft Entertainment	Gameloft
Solde client	19	2
Solde fournisseur	98	4
Revenus	4 731	7
Charges	456	45

## **6 EVENEMENTS POST CLOTURE**

Néant.

## **7 DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.**

GUILLEMOT CORPORATION SA	31.12.12	31.12.11
(En milliers d'euros)		
Chiffre d'affaires	46 138	60 820
Résultat d'exploitation	-4 624	891
Résultat avant Impôt	-408	-2 986
Résultat net	-408	-2 986

## **8 HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX**

Honoraires des commissaires aux comptes (En euros)	PricewaterhouseCoopers				MB Audit			
	Montant H.T.		%		Montant H.T.		%	
	2 012	2 011	2012	2011	2 012	2 011	2012	2011
<b>Audit</b>								
* Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	58 000	57 000	91%	93%	41 000	40 500	90%	90%
- Filiales intégrées globalement	6 000	4 000	9%	7%	3 000	3 000	7%	7%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	0	0	0%	0%			0%	0%
- Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%			0%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>64 000</b>	<b>61 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>44 000</b>	<b>43 500</b>	<b>97%</b>	<b>97%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (a)</b>								
* Juridique, Fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
* Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%	1 350	1 320	3%	3%
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>1 350</b>	<b>1 320</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64 000</b>	<b>61 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>45 350</b>	<b>44 820</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## **9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Aux Actionnaires

Guillemot Corporation SA  
Place du Granier  
BP 97143  
35571 Chantepie Cedex

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Guillemot Corporation SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.7.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés qui mentionne la comptabilisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, des frais de recherche et développement à l'actif du bilan.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Principes comptables

La note 5.4.3 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes comptables relatives aux frais de recherche et développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe 5.7.2 « Immobilisations incorporelles » et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et évalue également s'il existe un indice de perte de valeurs des actifs immobilisés à durée de vie indéterminée (marques Hercules et Thrustmaster), selon les modalités décrites dans les notes 5.4.3 « Immobilisations incorporelles » et 5.4.5 « Dépréciation d'actifs non financiers » ainsi que dans la note 5.7.1 « Ecart d'acquisition ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes, le 25 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Yves PELLE

MB Audit SARL  
Roland TRAVERS

## ➤ COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2012

### 1 BILAN SOCIAL

<b>ACTIF</b>	Brut	Amort/Dépr	Net	Net
(en milliers d'euros)	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11</b>
Immobilisations incorporelles	14 740	9 568	5 172	2 781
Immobilisations corporelles	10 051	7 152	2 899	2 668
Immobilisations financières	43329	40645	2 684	2 605
<b>Actif immobilisé</b>	<b>68 120</b>	<b>57 365</b>	<b>10 755</b>	<b>8 054</b>
Stocks et Encours	13 458	1 114	12 344	8 947
Avances et acomptes versés	350		350	252
Clients et comptes rattachés	12 646	88	12558	16 429
Autres créances	3 315	1 621	1694	2 909
Valeurs mobilières de placement	8 158	2 936	5222	4 780
Disponibilités	2 756		2756	5 574
<b>Actif circulant</b>	<b>40 683</b>	<b>5 759</b>	<b>34 924</b>	<b>38 891</b>
Comptes de régularisation	306		306	502
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>109 109</b>	<b>63 124</b>	<b>45 985</b>	<b>47 447</b>

### **PASSIF**

(en milliers d'euros)	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11</b>
Capital	11 554	11 554
Prime d'émission, de conversion et de fusion	10 555	10 555
Réserves	1 337	1 337
Report à nouveau	-2 986	0
Résultat de l'exercice	-408	-2 986
<b>Capitaux propres</b>	<b>20 052</b>	<b>20 460</b>
Provisions	258	477
Dettes financières	9 084	5 728
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 010	16 200
Dettes fiscales et sociales	156	163
Dettes sur immobilisations	655	127
Autres dettes	2 978	3 685
<b>Total des dettes</b>	<b>24 883</b>	<b>25 903</b>
Comptes de régularisation	792	607
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>45 985</b>	<b>47 447</b>

## 2 COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

(en milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Chiffre d'affaires	46 138	60 820
Production stockée	3 626	9
Production immobilisée	2 682	0
Autres produits d'exploitation	1 090	1 208
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>53 536</b>	<b>62 037</b>
Achats	30 473	32 395
Variations de stocks	1 361	972
Charges externes	22 083	22 999
Impôts et taxes	136	188
Charges de personnel	294	280
Autres charges	2 034	2 830
Dotations aux amortissements,	1 186	864
Dépréciations et provisions	593	618
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>58 160</b>	<b>61 146</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-4 624</b>	<b>891</b>
Produits financiers de participations	0	0
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	792	5
Autres intérêts et produits assimilés	139	120
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 062	269
Différences positives de change	1 452	1 025
<b>Total produits financiers</b>	<b>4 445</b>	<b>1 419</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	467	3 647
Intérêts et charges assimilées	241	243
Différences négatives de change	1 223	1 156
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	40	80
<b>Total charges financières</b>	<b>1 971</b>	<b>5 126</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>2 474</b>	<b>-3 707</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>-2 150</b>	<b>-2 816</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 742</b>	<b>-170</b>
Résultat avant impôts	-408	-2 986
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-408</b>	<b>-2 986</b>

## 3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

(en milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Production de l'exercice	52 446	60 829
Valeur ajoutée	-1 471	4 463
Excédent brut d'exploitation	-1 901	3 995
Résultat d'exploitation	<b>-4 624</b>	<b>891</b>

## 4 TABLEAU DE FINANCEMENT

<b>Flux d'exploitation</b> (en milliers d'euros)	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11</b>
Bénéfice net	-408	-2 986
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 247	5 279
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-3 847	-1 098
Plus et moins values de cession	0	55
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>-2 008</b>	<b>1 250</b>
Variation des besoins d'exploitation	-1 807	-112
Variation des besoins hors exploitation	373	-80
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-1 434</b>	<b>-192</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>		
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	-2 687	-61
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 121	-782
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	-11	-102
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	8	39
Trésorerie nette fusion	0	0
Trésorerie nette/ acquisition et cession filiale	-135	-3
<b>Total des flux liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-3 946</b>	<b>-909</b>
<b>Flux des opérations de financement</b>		
Augmentation de capital ou apports	0	70
Emprunts	0	4 500
Remboursement d'emprunts	-2 259	-1 534
Remboursement des comptes courants des actionnaires	0	0
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>	<b>-2 259</b>	<b>3 036</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-9 647</b>	<b>3 185</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	14 026	10 841
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	4 379	14 026

## 5 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le total du bilan est de 45 985 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage une perte de 408 milliers d'euros. L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

### 5.1 Evènements significatifs de l'exercice

L'exercice 2012 a été marqué par une baisse de 24,1% du chiffre d'affaires de la société Guillemot Corporation. Thrustmaster, en baisse de 39,6% sur l'exercice, a évolué dans un marché des accessoires de jeux vidéo en pleine transition dans l'attente des consoles de nouvelle génération.

Hercules, en retrait de 13,6% sur l'année, a connu une bonne dynamique de ses ventes de DJ au Grand Public qui n'a cependant pas permis de compenser les ventes en baisse des gammes traditionnelles (Wifi, CPL, webcams et haut-parleurs multimédia), impactées par la faiblesse des ventes de PC au quatrième trimestre.

Le résultat d'exploitation ressort à -4 624 milliers d'euros contre un résultat de +891 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Le résultat d'exploitation est impacté par la destruction des anciens produits de l'activité 3D Display, la reprise de provision correspondante de 1 211 milliers d'euros étant incluse dans le résultat exceptionnel. Par ailleurs, la société a enregistré un produit exceptionnel de 558 milliers d'euros correspondant à une somme reçue de la part d'un ancien fournisseur, mettant fin à un litige en cours depuis 2006, lié à l'arrêt de l'activité 3D Display.

Concernant les frais de développement, la société a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 des outils de suivi de projet, permettant d'évaluer de manière fiable les dépenses liées à ces actifs. Les projets respectant les 6 critères d'éligibilité définis par le CRC 2004-06 sont immobilisés.

Le résultat financier s'élève à 2 474 milliers d'euros contre -3 707 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Ce résultat comprend un produit financier de 1 682 milliers d'euros lié à la reprise sur provision du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment SA. La société a, par ailleurs, cédé 250 000 titres Ubisoft Entertainment sur la période, entraînant un gain financier de 671 milliers d'euros. En avril 2012, la société Guillemot Corporation a reçu gratuitement 863 874 bons de souscription d'actions en tant qu'actionnaire de la société Ubisoft Entertainment SA, bons valorisés à 114 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Le résultat net s'établit à -408 milliers d'euros contre -2 986 milliers d'euros à période comparable. L'endettement net s'établit à 2 303 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

## **5.2 Principes comptables**

Les comptes annuels de Guillemot Corporation SA suivent les dispositions relatives aux comptes individuels du règlement CRC n° 99-03 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la société applique les nouvelles règles comptables sur les actifs conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et au règlement CRC 04-06 relatif à la définition, l'évaluation et à la comptabilisation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **5.3 Règles et méthodes comptables**

### **5.3.1 Immobilisations incorporelles**

#### Fonds de commerce

Le fonds de commerce comprend tous les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) acquis par la société lui permettant d'exercer son activité et de poursuivre son développement.

La valeur actuelle du fonds de commerce est revue à chaque clôture en comparant la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. La valeur d'usage est déterminée en fonction des flux de trésorerie attendus.

Le fonds de commerce fait l'objet de dépréciation si la valeur comptable est supérieure à la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

#### Marques

Les marques acquises par la société ont une durée de vie indéterminée.

Les marques acquises par la société font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture. La valeur actuelle des marques s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité par l'entreprise. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

A la clôture, si leur valeur nette comptable est supérieure à la plus élevée de leur valeur vénale ou de leur valeur d'usage, une dépréciation est comptabilisée.

#### Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Le coût de production des développements est déterminé en conformité avec l'avis du Conseil National de la Comptabilité d'avril 1987 et doit aussi respecter le règlement CRC 2004-06. Selon le PCG, ceci implique, pour la société, de respecter l'ensemble des critères cumulés suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;

-la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;  
-la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;  
-la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'amortissement des frais de développement, retenu en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée ne dépassant pas 5 ans.

#### Les brevets et logiciels

Ils sont amortis en linéaire sur leur durée réelle d'utilisation.

#### **5.3.2 Immobilisations corporelles**

Elles sont comptabilisées à leur coût historique. Les taux d'amortissement, retenus en fonction de la durée d'utilisation probable des immobilisations se répartissent comme suit :

- Constructions : linéaire 10 à 20 ans
- Agencements : linéaire 1 à 20 ans
- Installations techniques : linéaire 1 à 10 ans

#### **5.3.3 Immobilisations financières**

Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, hors frais accessoires. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation sera pratiquée.

#### **5.3.4 Stocks et encours**

Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'approvisionnement. La valeur brute de ces stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'évaluation des stocks est réalisée selon la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti).

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation.

#### **5.3.5 Avances et acomptes versés**

Les avances et acomptes correspondent à des acomptes sur commandes versés à des fournisseurs. Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis.

Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances et acomptes versés et amortis au prorata des ventes des produits. Dans le cas où les sommes n'auraient pas encore été comptabilisées en totalité, un engagement hors bilan est renseigné sur les montants restant à comptabiliser.

A la clôture de l'exercice, le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est pratiqué en conséquence.

#### **5.3.6 Clients et comptes rattachés**

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

#### **5.3.7 Avances en comptes courants**

Les avances en comptes courants faites aux filiales font l'objet d'une dépréciation si la situation nette de la filiale devient inférieure à la valeur d'inventaire de la participation détenue.

#### **5.3.8 Conversion des dettes et des créances en devises**

Les créances et dettes en devises étrangères, non couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme, sont converties aux taux de clôture. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique. Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes.

Le gain ou la perte de change résultant des contrats de vente et d'achat attachés à des créances et des dettes sont inclus dans le résultat financier.

### 5.3.9 Valeurs mobilières de placement

Les titres de la société acquis sur le marché par elle-même sont classés sous cette rubrique en fonction de l'objectif de rachat.

Les titres sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision.

Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce sont enregistrées en valeurs mobilières de placement.

### 5.3.10 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires. Les comptes bancaires en devises étrangères sont convertis au taux de clôture et les écarts de conversion sont compris dans le résultat financier.

### 5.3.11 Provisions

Sous cette rubrique sont présentées les provisions pour pertes de change relatives à la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère ainsi que les risques et litiges de nature commerciale.

## 5.4 Notes sur le bilan

### 5.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.11	Augmentation	Diminution	31.12.12
Frais de recherche et de développement	0	1 939	0	1 939
Marques et fonds commercial	11 782	0	0	11 782
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	271	5	0	276
Immobilisations incorporelles en cours	0	2 682	1 939	743
<b>TOTAL</b>	<b>12 053</b>	<b>4 626</b>	<b>1 939</b>	<b>14 740</b>

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules.

Concernant les frais de développement, la société a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 des outils de suivi de projet, permettant d'évaluer de manière fiable les dépenses liées à ces actifs.

Les frais de développement se composent de l'ensemble des travaux effectués par des équipes de recherche et développement, en vue de fournir les éléments techniques nécessaires à la production. Il peut s'agir de frais de personnel, de frais externes tels que des frais de design, de maquettes et prototypes, d'échantillons et de frais d'essais en ateliers. Ces frais sont enregistrés dans le compte 617 « Etudes et Recherche ».

Les frais de développement des projets sont portés à l'actif si les 6 critères d'éligibilité définis par le CRC 2004-06 sont simultanément remplis. Les charges correspondantes sont débitées au compte 232 « Immobilisations incorporelles en cours » par le crédit du compte 72 « Production immobilisée ».

Le passage d'« Immobilisation en cours » à immobilisation en « Frais de développement » s'effectue au moment de la mise en production de l'actif.

Les frais de développement immobilisés sur la période totalisent 2 407 milliers d'euros en valeur nette. Les filiales de la société Guillemot Corporation qui produisent des frais de développement sont Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Recherche et Développement Inc, Guillemot Romania Srl et Guillemot Corporation (HK) Ltd. Les coûts activés concernent l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster.

Amortissements et dépréciations	31.12.11	Augmentation	Diminution	31.12.12
Frais de recherche et de développement	0	275	0	275
Marques et fonds commercial	9 051	0	0	9 051
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	222	20	0	242
<b>TOTAL</b>	<b>9 273</b>	<b>295</b>	<b>0</b>	<b>9 568</b>

L'amortissement des frais de développement, en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée de 1 à 3 ans.

La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 1 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros et la marque Hercules de 1 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

#### 5.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.11	Augmentation	Diminution	31.12.12
Terrains	219	0	0	219
Constructions et agencements	2 987	17	0	3 004
Installations techniques, matériels...	5 561	1 054	11	6 604
Immobilisations corporelles en cours	175	1 121	1 072	224
<b>TOTAL</b>	<b>8 942</b>	<b>2 192</b>	<b>1 083</b>	<b>10 051</b>

Amortissements	31.12.11	Augmentation	Diminution	31.12.12
Terrains	0	0	0	0
Constructions et agencements	1 852	133	0	1 985
Installations techniques, matériels...	4 421	757	11	5 167
<b>TOTAL</b>	<b>6 273</b>	<b>890</b>	<b>11</b>	<b>7 152</b>

Les immobilisations corporelles en cours sont constituées de matériels de production en cours d'achèvement. La diminution de ces immobilisations en cours correspond à un transfert au compte « matériels » pour 1 054 milliers d'euros. Les acquisitions de matériels se composent de moules utilisés pour la production.

#### 5.4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

	31.12.11	Augmentation	Diminution	31.12.12
Titres de participation	42 418	135	0	42 553
Autres immobilisations financières	769	11	8	772
Dépôts et cautionnements	4	0	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>43 191</b>	<b>146</b>	<b>8</b>	<b>43 329</b>

Les mouvements sur les autres immobilisations financières concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur et un dépôt de garantie relatif à la collecte et au recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques en Allemagne. Le solde en espèces du compte de liquidité s'élève à 82 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Le montant du dépôt de garantie lié au traitement de déchets totalise 213 milliers d'euros.

Les autres immobilisations financières comprennent également 132 619 titres auto-détenus pour une valeur de 477 milliers d'euros.

Autres immobilisations financières	31.12.11	Augmentation	Diminution	31.12.12
Actions propres		Dotations	Reprises	
Nombre titres	132 619	0	0	132 619
Valeur brute	477	0	0	477
Dépréciation	317	58	0	375
<b>Net</b>	<b>160</b>	<b>-58</b>	<b>0</b>	<b>102</b>

Au 31 décembre 2012, les titres Guillemot Corporation sont valorisés au cours moyen de décembre de 0,77 euros.

La valeur moyenne d'achat des titres propres est de 3,60 euros.

Les titres de participation concernent les titres des filiales de la société Guillemot Corporation.

Titres de participation	31.12.11	Dotations	Reprises	31.12.12
Titres des filiales				
Valeur brute	42 418	135	0	42 553
Dépréciation	40 269	4	4	40 269
<b>Net</b>	<b>2 149</b>	<b>131</b>	<b>-4</b>	<b>2 284</b>



La société Guillemot Innovation Labs SAS a été créée en juillet 2012 et est détenue à 100% par la société Guillemot Corporation SA. La valeur des titres de la filiale s'élève à 135 milliers d'euros.

Les titres de participation des filiales de la société ont été provisionnés pour 40 269 milliers d'euros :

La dépréciation des titres de participation des filiales se répartit comme suit :

Sociétés dépréciées à 100% :

- Guillemot GmbH (Allemagne)	15 milliers d'euros
- Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	12 211 milliers d'euros
- Guillemot Inc (Canada)	23 032 milliers d'euros

Autres sociétés (dépréciées à hauteur de la situation nette) :

- Guillemot Srl (Italie)	4 827 milliers d'euros
- Guillemot SA (Belgique)	181 milliers d'euros
- Guillemot Innovation Labs SAS (France)	3 milliers d'euros

#### Tableau des filiales

	Devise	Siège social	Informations financières (en milliers d'euros)					Valeur comptable des titres en milliers d'euros		Montant des prêts et avances consentis en Euros	Montant des cautions et avais donnés	Montant des dividendes encaissés	Observations: dépréciations pratiquées sur les prêts et avances
			Capital	Capitaux propres autres que le capital (résultat compris)	Quote-part du capital détenue	CA HT du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos	Brute	Nette				
Hercules Thrustmaster SAS (France)	EUR	Carentoir	279	1 137	99,42%	4 735	105	288	288	0	-	-	-
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	EUR	Carentoir	222	736	99,96%	2 936	79	222	222	0	-	-	-
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	GBP	Chertsey	10 478	-10 555	99,99%	254	19	12 211	0	122	-	-	77
Guillemot S.A (Belgique)	EUR	Wemmel	175	60	99,93%	2	-1	416	235	0	-	-	-
Guillemot GmbH (Allemagne)	EUR	Obermichelbach	511	-1 287	99,75%	959	32	15	0	958	-	-	776
Guillemot Corporation (H-K) Limited (Hong-Kong)	HKD	Hong Kong	1	292	99,50%	1 083	43	23	23	0	-	-	-
Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada)	CAD	Montréal	1 264	178	99,99%	1 053	68	1 257	1 257	0	-	-	-
Guillemot Inc (Etats-Unis)	USD	Sausalito	76	92	99,99%	0	-2	8	8	0	-	-	-
Guillemot Inc (Canada)	CAD	Montréal	36 645	-37 671	74,89%	5 497	-321	23 032	0	1 516	-	-	768
Guillemot SRL (Italie)	EUR	Milan	10	86	100,00%	329	4	4 923	96	0	-	-	-
Guillemot Romania Srl (Roumanie)	RON	Bucarest	17	260	100,00%	984	49	20	20	0	-	-	-
Guillemot Spain SL (Espagne)	EUR	Madrid	3	25	100,00%	306	11	3	3	20	-	-	-
Guillemot Innovation Labs (France)	EUR	Carentoir	135	-3	100,00%	0	-3	135	132	0	-	-	-

#### 5.4.4 Stocks

Les stocks se décomposent ainsi :

	Brut	Dépréciations	Net	Net
	31.12.12	31.12.12	31.12.12	31.12.11
Emballages stockés	18	0	18	11
Produits finis	12 040	660	11 380	7 893
Matières premières et encours	1 400	454	946	1 043
<b>TOTAL</b>	<b>13 458</b>	<b>1 114</b>	<b>12 344</b>	<b>8 947</b>

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des provisions sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation. Les dépréciations totalisent 1 114 milliers d'euros et comprennent principalement une provision liée aux produits de la gamme de netbooks Hercules eCAFÉ™ pour 627 milliers d'euros. La valeur du stock net est en hausse de 38% à période comparable, liée à la baisse de l'activité sur la fin d'année.

#### 5.4.5 Avances et acomptes versés

Il s'agit d'acomptes sur commandes versés à des fournisseurs de produits. Le montant des acomptes s'élève à 350 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

#### 5.4.6 Clients et comptes rattachés

Le poste « Clients et comptes rattachés » se répartit comme indiqué ci-après :

	<b>Brut</b>	<b>Provision</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11</b>
Clients	12 646	88	12 558	16 429
<b>TOTAL</b>	<b>12 646</b>	<b>88</b>	<b>12 558</b>	<b>16 429</b>

Les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2012. Le poste clients a une valeur nette de 12 558 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 16 429 milliers d'euros au 31 décembre 2011, du fait de la baisse d'activité sur la fin d'année.

#### 5.4.7 Créances et dettes

Les créances et dettes se décomposent ainsi :

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Au 31.12.12</b>		
	<b>Montant brut</b>	<b>A - 1 an</b>	<b>A + 1 an</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Fournisseurs débiteurs	171	171	0
Clients et comptes assimilés	12 646	12 646	0
Etat (crédit de TVA, divers)	528	528	0
Groupe et associés	2 616	0	2 616
Charges constatées d'avance	174	174	0
<b>TOTAL</b>	<b>16 135</b>	<b>13 519</b>	<b>2 616</b>

Les avances en comptes courants d'un montant de 2 616 milliers d'euros concernent les filiales Guillemot GmbH (Allemagne) pour 958 milliers d'euros, Guillemot Ltd (Royaume-Uni) pour 122 milliers d'euros, Guillemot Inc (Canada) pour 1 516 milliers d'euros et Guillemot Spain SL (Espagne) pour 20 milliers d'euros.

Les créances envers l'état comprennent principalement des créances de TVA dont 60 milliers d'euros de demandes de remboursement de crédit de TVA. Le poste « Fournisseurs débiteurs » est constitué d'avoirs à recevoir.

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Au 31.12.12</b>		
	<b>Montant brut</b>	<b>A - 1 an</b>	<b>Entre 1 et 5 ans</b>
Emprunts auprès des organismes de crédit	2 494	1 516	978
Emprunt obligataire	0	0	0
Dettes bancaires à moyen terme	56	56	0
Découverts bancaires et avances en devises	6 534	6 534	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 010	12 010	0
Dettes fiscales et sociales	156	156	0
Autres dettes	1 783	1 783	0
Dettes sur immobilisations	654	654	0
Groupe et associés	1 196	0	1 196
<b>TOTAL</b>	<b>24 883</b>	<b>22 709</b>	<b>2 174</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0		
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0		
Diminution des emprunts par remboursement	2 259		
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0		

A la clôture de l'exercice, la société Guillemot Corporation SA dispose d'emprunts auprès d'organismes de crédit à taux fixe pour 1 616 milliers euros et à taux variable pour 878 milliers d'euros. Au 31 décembre 2012, il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité. Le montant des concours bancaires courants inclut 2 729 milliers d'euros d'avances en devises et 3 805 milliers d'euros de découverts bancaires.

Sur la période, la société a remboursé pour 2 259 milliers d'euros d'emprunts bancaires et n'a pas contracté de nouveaux emprunts.

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas de dettes financées par devise autres que l'Euro.

Les dettes bancaires à moyen terme pour 56 milliers d'euros correspondent à des dépôts de garantie dans le cadre de contrats de location.

Concernant les abandons de comptes courants, en 2002, des actionnaires fondateurs, abandons assortis de clauses de retour à meilleure fortune, la société Guillemot Corporation SA n'a pas réintégré au bilan de montant pour l'exercice 2012, au vu du résultat déficitaire. Il n'y aura donc pas de remboursement en 2013.

Les avances en compte courant consenties par les filiales Guillemot Recherche & Développement Inc (Canada) et Guillemot Innovation Labs SAS (France) s'élèvent respectivement à 1 066 et 130 milliers d'euros.

	31.12.12	31.12.11
<b>Dettes financières</b>		
Emprunt obligataire	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	9 028	5 672
Emprunts et dettes financières	56	56
Avances en compte courant	1 196	1 059
	<b>10 280</b>	<b>6 787</b>
<b>Disponibilités</b>		
VMP nettes	5 222	4 780
Disponibilités	2 755	5 574
	<b>7 977</b>	<b>10 354</b>
<b>Endettement Net</b>	<b>2 303</b>	<b>-3 567</b>

La société présente un endettement net de 2 303 milliers d'euros.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement valorisé au cours moyen du mois de décembre 2012 s'élève à 5 222 milliers d'euros.

#### **5.4.8 Valeurs mobilières de placement**

Cette rubrique comprend 156 840 titres propres pour une valeur de 214 milliers d'euros. La société détient, par ailleurs, 613 874 titres Ubisoft Entertainment SA, représentant 0,64 % du capital, pour une valeur de 7 640 milliers d'euros, 863 874 bons de souscription d'actions Ubisoft Entertainment SA et 68 023 titres Gameloft SE, représentant 0,09% du capital, pour une valeur de 190 milliers d'euros.

	Brut 31.12.12	Provision 31.12.12	Net 31.12.12	Net 31.12.11
Valeurs mobilières de placement	7 830	2 843	4 987	4 600
Bons de souscription d'actions	114	0	114	0
Actions propres	214	93	121	180
<b>TOTAL</b>	<b>8 158</b>	<b>2 936</b>	<b>5 222</b>	<b>4 780</b>

Au 31 décembre 2012, les actions propres, valorisées au cours moyen de décembre de 0,77 euros, font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 93 milliers d'euros.

Les actions Ubisoft Entertainment SA, valorisées au cours moyen de décembre de 7,814 euros, sont dépréciées pour 2 843 milliers d'euros.

La société a cédé 250 000 actions Ubisoft Entertainment SA en décembre 2012, pour un total de 1 968 milliers d'euros, le gain net financier constaté dans les comptes s'élève à 671 milliers d'euros. La valeur d'inventaire des titres Gameloft SE et Ubisoft Entertainment SA s'élève respectivement à 368 et 4 797 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

En date du 10 avril 2012, la société Guillemot Corporation s'est vu attribuer gratuitement 863 874 bons de souscription d'actions en tant qu'actionnaire de la société Ubisoft Entertainment SA, à raison d'un bon pour une action enregistrée comptablement à l'issue de la journée du 5 avril 2012.

La parité, le prix et la période d'exercice sont les suivants : 11 bons de souscription d'actions donneront droit de souscrire à 1 action nouvelle, pour un prix d'exercice de 7 euros du 10 avril 2012 au 10 octobre 2013 (inclus).

#### **5.4.9 Disponibilités**

	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11</b>
Disponibilités	2 755	5 574
Concours bancaires	-6 534	-911
<b>Situation bancaire nette</b>	<b>-3 779</b>	<b>4 663</b>

#### **5.4.10 Comptes de régularisation**

Actif :

	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11</b>
Charges constatées d'avance	174	175
Charges à répartir s/ plusieurs exercices	0	0
Prime de remboursement des obligations	0	0
Ecarts de conversion actif	132	327
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>	<b>502</b>

Les écarts de conversion actif proviennent principalement de l'actualisation, au cours de clôture, des dettes en monnaie étrangère. Une provision pour pertes latentes a été constituée.

Passif :

	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11</b>
Produits constatés d'avance	677	264
Ecarts de conversion passif	115	343
<b>TOTAL</b>	<b>792</b>	<b>607</b>

Les écarts de conversion passif proviennent principalement de l'actualisation des créances en monnaie étrangère.

#### **5.4.11 Produits à recevoir**

	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11</b>
Fournisseurs - avoirs à recevoir	125	92
Clients - Facture à établir	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>94</b>

#### **5.4.12 Charges à payer**

	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11</b>
Intérêts sur emprunts et dettes financières	24	22
Fournisseurs - factures non parvenues	5 659	6 919
Clients - avoirs à établir	1 320	1 596
Dettes fiscales et sociales	67	88
Charges à payer	363	917
<b>TOTAL</b>	<b>7 433</b>	<b>9 542</b>

#### 5.4.13 Eléments concernant les entreprises liées

Titres de participation 42 553 milliers d'euros

##### Actif circulant Brut

Clients et comptes rattachés 2 613 milliers d'euros

Avances sur comptes courants 2 616 milliers d'euros

##### Dettes Brutes

Fournisseurs et comptes rattachés 3 375 milliers d'euros

Avances sur comptes courants 1 196 milliers d'euros

Produits financiers 113 milliers d'euros

Charges financières 34 milliers d'euros

#### 5.4.14 Provisions inscrites au bilan

Provisions	Au 31.12.11	Augmentation		Diminution		Au 31.12.12
				Utilisées	Non utilisées	
Pour risques de change	327	132	327	0	132	
Pour charges	150	0	24	0	126	
<b>Total</b>	<b>477</b>	<b>132</b>	<b>351</b>	<b>0</b>	<b>258</b>	

Les provisions pour risques de change proviennent de l'actualisation des créances et des dettes en monnaies étrangères au cours de clôture de l'exercice. La société a repris partiellement, pour 24 milliers d'euros, la provision pour charge concernant un montant de TVA douanière due par un fournisseur défaillant et réclamé à Guillemot Corporation par l'administration.

Dépréciations	Au 31.12.11	Augmentation	Diminution	Au 31.12.12
sur immobilisations financières	40 269	4	4	40 269
sur autres immobilisations financières	317	58	0	375
sur stocks	2 246	526	1 658	1 114
sur clients et comptes rattachés	124	67	103	88
sur immobilisations incorporelles	9 051	0	0	9 051
Autres provisions pour dépréciation	6 015	273	1 731	4 557
<b>Total</b>	<b>58 022</b>	<b>928</b>	<b>3 496</b>	<b>55 454</b>

L'augmentation de la provision sur le stock comprend 230 milliers d'euros de provision liée à la gamme de netbooks Hercules eCAFÉ et 296 milliers sur les autres produits. La diminution de 1 658 milliers d'euros s'explique par la vente ou la destruction d'éléments pour lesquels des pertes de valeur avaient été constatées. Suite à la fin d'un litige en cours depuis 2006, lié à l'activité 3D Display et à la destruction des produits correspondants, la société a repris pour 1 211 milliers d'euros de provisions exceptionnelles.

Les actions Ubisoft Entertainment SA et les actions propres, sont dépréciées, à la clôture de l'exercice, pour un montant de 3 311 milliers euros.

La société a déprécié les comptes attachés à ses filiales à hauteur de leur situation nette (les titres de participation pour 40 269 milliers d'euros, les avances en comptes courants pour 1 621 milliers d'euros).

Les dépréciations sur les créances clients hors groupe s'élèvent à 88 milliers d'euros et concernent des créances douteuses.

#### 5.4.15 Capital social

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
Au 31/12/11	15 004 736	0,77	11 553 646,72
Levées d'options de souscription d'actions	0	0,77	0,00
<b>Au 31/12/12</b>	<b>15 004 736</b>	<b>0,77</b>	<b>11 553 646,72</b>

Le capital est composé de 15 004 736 actions de 0,77 euro de nominal.

La fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,93%.

Tableau de variation des capitaux propres :

En milliers d'euros	Solde avant	Affectation du résultat de l'exercice du 31.12.11	Après	Augmen- tation de capital	Résultat de l'exercice du 31.12.12	Solde au 31.12.12
	affectation du résultat de l'exercice du 31.12.11		affectation du résultat de l'exercice du 31.12.11			
Capital	11 554	0	11 554	0		11 554
Prime d'émission et de conversion	10 436	0	10 436	0		10 436
Prime de fusion	119	0	119	0		119
Réserve légale	275	0	275	0		275
Autres réserves	1 062	0	1 062	0		1 062
Report à nouveau débiteur	0	-2 986	-2 986	0		-2 986
Résultat	-2 986	2 986	0	0	-408	-408
<b>TOTAL</b>	<b>20 460</b>	<b>0</b>	<b>20 460</b>	<b>0</b>	<b>-408</b>	<b>20 052</b>

Nombre maximal d'actions à créer :

Par levée d'options : 1 692 440

Plans de stock options en en cours:

Date du conseil	04.11.02	01.09.03	22.02.06	22.02.06	18.02.08	18.02.08
Nombre d'actions	199 998	459 000	433 000	246 000	383 000	217 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,36 €	1,83 €	1,74 €	1,77 €	1,91 €	1,91 €
Date d'exercice	du 04.11.06 au 04.11.12	du 01.09.07 au 01.09.13	du 22.02.10 au 22.02.16	du 22.02.08 au 22.02.16	du 18.02.12 au 18.02.18	du 18.02.10 au 18.02.18
Nombre d'actions souscrites	0	16 700	10 500	12 000	0	6 360
-dont au cours de l'exercice 2012	0	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	199 998	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	0	442 300	422 500	234 000	383 000	210 640

45 560 options ont été exercées depuis l'origine.

**5.4.16 Avances et crédits alloués aux dirigeants**

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

## 5.5 Notes sur le compte de résultat

### 5.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Par zone géographique	31.12.12	31.12.11
<b>(en milliers d'euros)</b>		
France	17 210	18 843
Union Européenne hors France	18 111	25 954
Autres	10 817	16 023
<b>TOTAL</b>	<b>46 138</b>	<b>60 820</b>

Par secteur d'activité	31.12.12	31.12.11
<b>(en milliers d'euros)</b>		
Thrustmaster	14 963	24 754
Hercules	31 175	36 066
<b>TOTAL</b>	<b>46 138</b>	<b>60 820</b>

### 5.5.2 Production stockée

La production stockée se présente comme suit :

	31.12.12	31.12.11
Production stockée	3 626	9
<b>Total</b>	<b>3 626</b>	<b>9</b>

### 5.5.3 Production immobilisée

La production immobilisée se présente comme suit :

	31.12.12	31.12.11
Production immobilisée	2 682	0
<b>Total</b>	<b>2 682</b>	<b>0</b>

Concernant les frais de développement, la société a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 des outils de suivi de projet, permettant d'évaluer de manière fiable les dépenses liées à ces actifs.

Les frais liés à ces projets respectant les conditions d'activation sont désormais immobilisés. Le passage du compte de charges au compte « Immobilisations incorporelles en cours » à compter de la date à laquelle les critères d'activation ont été remplis, constitue un produit d'exploitation qui s'élève à 2 682 milliers d'euros pour l'exercice.

### 5.5.4 Autres produits d'exploitation

	31.12.12	31.12.11
Reprises sur provisions	551	794
Transferts de charges	253	175
Autres produits	286	239
<b>Total</b>	<b>1 090</b>	<b>1 208</b>

Les reprises de provisions concernent les stocks pour 447 milliers d'euros et les créances pour 104 milliers d'euros:

- la reprise de provision sur les stocks s'explique par la vente ou la destruction d'éléments pour lesquels des pertes de valeur avaient été constatées. La reprise de provision liée aux produits de la gamme de netbooks Hercules eCAFÉ™ s'élève à 248 milliers d'euros sur l'exercice.

- la reprise de provision de créances concernant des reprises de provisions de créances clients douteuses définitivement irrécouvrables totalise 104 milliers d'euros.

Les transferts de charges de 253 milliers d'euros correspondent à des refacturations de frais pour le compte de tiers et à des indemnités d'assurances reçues.

### 5.5.5 Achats consommés

	31.12.12	31.12.11
Achats de Matières premières	30 473	32 395
Variations de stocks	1 361	972
<b>Total</b>	<b>31 834</b>	<b>33 367</b>

### 5.5.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Autres achats et charges externes	22 083	22 999
Autres charges	2 034	2 830
<b>Total</b>	<b>24 117</b>	<b>25 829</b>

Les prestations de transport représentent 2 192 milliers d'euros.

Les autres charges externes sont principalement constituées de prestations de sous-traitance pour 7 923 milliers d'euros dont 7 557 milliers d'euros concernent des prestations de filiales. Les dépenses de marketing et publicitaires représentent 5 649 milliers d'euros.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la société a mis en place des outils de suivi de projets permettant de mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement. Les frais liés aux projets, remplissant les 6 conditions d'activation totalisent 2 682 milliers d'euros pour l'exercice. Les frais de développement qui ne respectent pas les critères d'activation sont définitivement enregistrés en charges et s'élèvent à 1 888 milliers d'euros pour 2012.

Les autres charges d'exploitation comprennent essentiellement les redevances de licences pour un montant de 1 613 milliers d'euros. Les licences d'exploitation sont rapportées au résultat au prorata des ventes réalisées sur les produits concédés.

Le montant comptabilisé des jetons de présence, pour l'exercice 2012, des membres du conseil d'administration s'élève à 77 milliers d'euros pour 2012.

### 5.5.7 Charges de personnel

	31.12.12	31.12.11
Salaires et traitements	216	210
Charges sociales	78	70
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>280</b>

L'effectif au 31 décembre 2012 étant uniquement composé des mandataires sociaux dirigeants, le montant de la rémunération brute totale versée, au titre de leur fonction de dirigeant s'élève à 216 milliers d'euros.

### 5.5.8 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

	31.12.12	31.12.11
Amortissements sur immobilisations incorporelles	295	19
Amortissements sur immobilisations corporelles	891	845
Dépréciations des actifs circulants	593	611
Provisions pour risques et charges	0	7
<b>Total</b>	<b>1 779</b>	<b>1 482</b>

Les amortissements sur immobilisations incorporelles concernent principalement les frais de développement activés sur la période à compter de la date de production du bien, ils totalisent 275 milliers d'euros sur l'exercice.

Les amortissements sur immobilisations corporelles correspondent principalement aux amortissements des constructions pour 133 milliers d'euros et des moules utilisés par la production pour un montant de 758 milliers d'euros.



Les dépréciations des actifs circulants comprennent une dotation de 526 milliers d'euros sur les stocks dont 230 milliers de dotations liés à la gamme de netbooks Hercules eCAFÉ™.

La dotation sur les créances s'élève à 67 milliers d'euros.

### 5.5.9 Résultat financier

	31.12.12	31.12.11
Produits financiers de participations	0	0
<b>Total autres produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reprise sur provisions et transfert de charges	2 062	269
Dotations financières aux amort. et provisions	467	3 647
<b>Total Reprises et dotations de provisions</b>	<b>1 595</b>	<b>-3 378</b>
Différences positives de change	1 452	1 025
Différences négatives de change	1 223	1 156
<b>Total Différences de change</b>	<b>229</b>	<b>-131</b>
Produits nets s/ cessions de VMP	792	5
Charges nettes s/ cessions VMP	40	80
<b>Produits s/ cessions de VMP</b>	<b>752</b>	<b>-75</b>
Autres intérêts et produits assimilés	139	120
Intérêts et charges assimilées	241	243
<b>Total produits et charges d'intérêts</b>	<b>-102</b>	<b>-123</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 474</b>	<b>-3 707</b>

Les risques financiers sont :

- Le risque de liquidité : Au 31 décembre 2012, la société n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires, son endettement net est de 2 303 milliers d'euros.

La société dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 5 222 milliers d'euros valorisé au cours moyen du mois de décembre 2012.

Il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité au 31 décembre 2012.

- Le risque de variation des cours de bourse : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat de la société. Sur 2012, la baisse de 10% du cours des actions Ubisoft Entertainment SA, Gameloft SE et des titres propres (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2012) aurait un impact de – 502 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 22 mars 2013, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 8,61 euros, soit une hausse de 10%, par rapport au 31 décembre 2012, ce qui entraînerait la constatation d'une reprise de provision pour dépréciation 489 milliers d'euros dans les comptes à cette date.

- Le risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2012 (montant des dettes financières à taux variable) aurait pour impact une augmentation de charges de 38 milliers d'euros.

En 2011, la société a mis en place un contrat d'échange de taux (SWAP) permettant de gérer le risque de taux lié à une exposition à taux révisable EURIBOR 3 mois pour un montant nominal de 1 375 milliers d'euros.

- Le risque de change : La situation des actifs et passifs de la société en devises au 31 décembre 2012 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	6 407	367
Passif	10 126	32
Position nette avant gestion	-3 719	335
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-3 719	335

Une hausse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2012 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 282 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, la société vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour la société, une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute. Cependant, afin de limiter le risque de change, la société Guillemot Corporation SA couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change. D'autre part, la hausse des ventes à l'export observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

- Le risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La société a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, la société est amenée à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

#### Reprises et dotations de provisions financières :

En raison des difficultés financières des filiales de Guillemot Corporation SA, la société a déprécié les comptes de certaines filiales lors des exercices précédents. Au regard des situations nettes au 31 décembre 2012, les titres de participations et les avances en compte courant de certaines filiales ont fait l'objet de dotations ou de reprises de provisions.

Concernant les titres de participations, la société a comptabilisé une dotation de 4 milliers d'euros sur les titres des filiales Guillemot SA (Belgique) et Guillemot Innovation Labs SAS (France) et repris pour 4 milliers d'euros, la provision pour dépréciation des titres Guillemot Srl (Italie).

La société a constaté une dotation complémentaire de 238 milliers sur l'avance en compte courant consentie à la filiale Guillemot INC (Canada) et une reprise de provision sur les avances en compte courant consenties aux filiales Guillemot Ltd (Royaume-Uni) pour 17 milliers d'euros et Guillemot GmbH (Allemagne) pour 32 milliers d'euros.

Les autres reprises sur provisions concernent les titres Ubisoft Entertainment SA évalués au cours moyen de Bourse du mois de décembre 2012 pour 1 682 milliers d'euros et des reprises diverses pour pertes de change latentes, de l'exercice précédent, pour 327 milliers d'euros.

La société Guillemot Corporation SA a comptabilisé une provision de 93 milliers d'euros sur les titres propres et 132 milliers d'euros pour couvrir le risque de perte de change latente à la clôture de l'exercice.

#### Produits et charges nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement :

La société Guillemot Corporation SA a enregistré un résultat de cession de titres propres de -33 milliers d'euros au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidités en vigueur. Par ailleurs, la société a cédé, en décembre 2012, 250 000 titres Ubisoft Entertainment SA pour un gain net de 671 milliers d'euros.

Les bons de souscription d'actions Ubisoft Entertainment SA (BSA) attribués gratuitement en avril 2012, valorisés au cours moyen de décembre 2012, sont comptabilisés pour 114 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

### Produits et charges d'intérêts :

Les produits d'intérêts sont principalement constitués de 80 milliers d'euros d'intérêts sur les avances en comptes courant consenties aux filiales.

Les produits financiers comprennent également 32 milliers d'euros, correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges des intérêts d'emprunts et des intérêts bancaires représentent 177 milliers d'euros.

Les charges d'intérêts des comptes courants s'établissent à 31 milliers d'euros.

Les escomptes accordés totalisent 33 milliers d'euros.

#### **5.5.10 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel comprend des éléments extraordinaires et des éléments inhabituels par leur montant ou leur incidence relative à l'activité courante.

	31.12.12	31.12.11
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opération en capital	558	0
Reprise s/ prov et transfert de charges	1 235	35
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>1 793</b>	<b>35</b>
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestion	28	0
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital	23	55
Dotations exceptionnelles aux amort. et dépréciations	0	150
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>51</b>	<b>205</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 742</b>	<b>-170</b>

Les produits exceptionnels sur opérations de capital de 558 milliers d'euros correspondent à une somme reçue de la part d'un ancien fournisseur, mettant ainsi fin à un litige en cours depuis 2006 lié à l'arrêt de l'activité 3D Display. En conséquence, et faisant suite à la destruction des anciens produits de l'activité 3D Display, la société a repris la totalité de la provision pour 1 211 milliers d'euros.

La charge exceptionnelle de 24 milliers d'euros est liée à un montant de TVA douanière due par un fournisseur défaillant et réclamée à Guillemot Corporation par l'administration, charge provisionnée au cours de l'exercice précédent.

Les autres charges exceptionnelles de 28 milliers d'euros sont liées au coût de l'utilisation frauduleuse d'un serveur de téléphonie.

#### **5.5.11 Impôts sur les sociétés**

Résultat 31.12.12	Courant	Exceptionnel	Net
Base imposable	-2 099	1 742	-357
Reports déficitaires	2 099	-1 742	357
IS à 33,33%	0	0	0
Crédits d'impôts	0	0	0

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt :

Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante):

- Provision Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) : 56 milliers d'euros

- Variations de change : 247 milliers d'euros

#### Tableau des déficits reportables

	2012	2011	2009	2006	2005	2004	2003	2002	Total
Déficits reportables	357	2410	565	1 229	9171	7 006	7 690	30 859	59 287

### **5.5.12 Effectif moyen**

	<b>Total</b>	<b>Cadres</b>	<b>Non cadres</b>
31.12.12	5	5	0

L'effectif au 31 décembre 2012 est uniquement composé des mandataires sociaux dirigeants.

### **5.5.13 Engagements financiers**

#### Lettres d'intention :

Lettre de soutien à Guillemot GmbH (Allemagne) et Guillemot Ltd (Royaume-Uni) en tant qu'actionnaire se prononçant sur la continuité d'exploitation de ces sociétés.

#### Effets escomptés non échus :

177 milliers d'euros.

#### Encours crédits documentaires :

376 milliers d'euros.

#### Indemnités de départ en retraite :

L'effectif étant constitué des mandataires sociaux dirigeants, aucune indemnité de départ à la retraite n'est due.

#### Montants garantis sur licences :

1 270 milliers d'euros.

#### Engagements donnés :

La société Guillemot Corporation SA a bénéficié d'abandons d'avances en comptes courants consentis au cours de l'exercice 2002 d'un montant total de 6 500 milliers d'euros de la part des fondateurs de la société.

Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. Le montant total réintégré au passif de son bilan lors des exercices antérieurs s'élève à 4 834 milliers d'euros. L'exercice 2012 dégageant une perte, aucun montant n'est réintégré au bilan.

Le solde de 1 666 milliers d'euros sera progressivement réintégré au passif du bilan dans les années futures à hauteur de 20% du résultat net annuel.

#### Engagements reçus :

Guillemot Corporation SA a abandonné 6 000 milliers d'euros d'avance en compte courant au bénéfice de sa filiale, Guillemot GmbH (Allemagne).

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune dont les remboursements de la filiale ne pourront pas excéder 50% de son résultat net annuel lorsque la situation de la société redeviendra positive. L'exercice 2012 de la filiale Guillemot GmbH (Allemagne) étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société Guillemot Corporation SA a réintégré un montant de 32 milliers d'euros à l'actif de son bilan. Le solde de 5 774 milliers d'euros sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 50% du résultat net annuel.

Engagement reçu hors bilan lié à l'activité opérationnelle : cautions bancaires de 1 250 000 euros.

### **5.5.14 Rémunération des mandataires sociaux**

Les dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) sont rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas de contrats de travail. Le montant de la rémunération brute totale versée par la société aux dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 215 milliers euros au cours de l'exercice.

Le montant des jetons de présence versés par la société aux membres du conseil d'administration s'est élevé à 82 milliers d'euros au cours de l'exercice. Ce montant inclut la somme de 10 milliers d'euros versée à Mme Marie-Hélène Lair, en sa qualité d'administrateur indépendant.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par la société correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.

### **5.5.15 Société consolidante**

GUILLEMOT CORPORATION SA  
Place du Granier, BP 97143 - 35571 CHANTEPIE Cedex

## **5.6 Evènements Post Clôture**

Néant.

## **5.7 Projet d'affectation du résultat**

L'exercice clos le 31 décembre 2012 dégage une perte de 408 193,81 euros.

Le projet d'affectation du résultat est l'imputation de la perte sur le compte report à nouveau débiteur pour 408 193,81 euros.

# **6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**

## **6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Actionnaires

Guillemot Corporation SA  
Place du Granier  
BP 97143  
35571 Chantepie Cedex

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Guillemot Corporation SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.4.1 de l'annexe aux comptes sociaux qui mentionne la comptabilisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, des frais de recherche et développement à l'actif du bilan

### **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### **Règles et méthodes comptables**

- La note 5.3.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux frais de recherche et développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des

informations fournies dans les notes de l'annexe 5.4.1 et 5.5.3 et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Par ailleurs, la note 5.3.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre société, nous en avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les créances et dettes, notamment les comptes courants d'actionnaires, ont fait l'objet d'un examen approprié du fait de l'exercice de la clause de retour à meilleure fortune et de l'engagement qui en résulte, comme cela est décrit dans la note 5.4.7 de l'annexe.

#### Estimations comptables

- Les immobilisations incorporelles, et plus précisément les marques et fonds de commerce, font l'objet de tests de dépréciation, selon les modalités décrites dans les notes 5.3.1 et 5.4.1. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société ainsi que les hypothèses utilisées.

- Les stocks de produits finis font l'objet de dépréciations, décrites dans les notes 5.3.4, 5.4.4, 5.4.14 et 5.5.8 de l'annexe. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 25 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Yves PELLE

MB Audit SARL  
Roland TRAVERS

## **6.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Assemblée générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Actionnaires

Guillemot Corporation SA  
Place du Granier  
35135 Chantepie

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l’article R 225-31 du code de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article R.225-31 du code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l’assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L’APPROBATION DE L’ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l’exercice écoulé**

En application de l’article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l’objet de l’autorisation préalable de votre conseil d’administration.

##### 1- Avenant au bail signé avec la société Ubisoft Books and Records SASU

Administrateur concerné : Monsieur Yves Guillemot

Nature et objet : Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, votre société a conclu un bail commercial avec la société Ubisoft Books and Records SASU, pour une surface de 111m<sup>2</sup> à usage de bureaux. Cette convention a été autorisée par votre conseil d’administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le 28 mars 2012, votre conseil d’administration a autorisé la signature d’un avenant audit bail prenant acte que la société Ubisoft International SAS a subrogé dans tous ses biens, droits et obligations la société Ubisoft Books and Records SASU, cette dernière ayant été dissoute sans liquidation, avec effet au 30 novembre 2011. Le loyer annuel est fixé à 9 213 € HT.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours l’exercice écoulé s’élève à 9 213 € HT.

##### 2- Avenant au bail signé avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot

Nature et objet : Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl, pour une surface de 667m<sup>2</sup> à usage de bureaux et un loyer annuel fixé à 55 361 € HT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d’administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le 24 octobre 2012, votre conseil d’administration a autorisé la signature d’un avenant audit bail le 30 octobre 2012, lequel a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012, modifiant la surface pour la porter à 640 m<sup>2</sup> ainsi que le loyer annuel pour le porter à 53 120 € HT.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s’élève à 54 987,50 € HT.

### 3- Bail signé avec la société Guillemot Innovation Labs SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot

Nature et objet : Le 30 octobre 2012, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Innovation Labs SAS, pour une surface de 27m<sup>2</sup> à usage de bureaux, lequel a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Le loyer annuel est fixé à 2 241 € HT.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 373,50 € HT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 octobre 2012.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1- Avenant au bail conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2002 avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot

Modalités : Le loyer mensuel est porté à 9 343,00 Euros HT.

Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 112 116,00 euros HT.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 20 août 2007.

#### 2- Bail avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, votre société a conclu un bail commercial avec la société Hercules Thrustmaster SAS, pour une surface de 570m<sup>2</sup> à usage de bureaux. Le loyer annuel est fixé à 47 310 Euros HT.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 47 310 Euros HT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

#### 3- Application de la clause de retour à meilleure fortune sur des avances en comptes courants abandonnés lors d'exercices antérieurs

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot ont abandonné le 30 août 2002 pour un total de 4 999 997,10 Euros de créances correspondant à des avances non rémunérées, avec une clause de retour à meilleure fortune insérée dans les actes d'abandon de créance. Lorsque la société redeviendrait bénéficiaire, elle devra rembourser à Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot le montant en principal des créances abandonnées, étant entendu que le montant pouvant être remboursé annuellement ne pourra être supérieur à 4% du résultat net annuel pour chacun des actionnaires.

Modalités : Le montant des avances restant à rembourser au 31 décembre 2012 s'élève à 1 666 316,20 euros.

Fait à Rennes, le 25 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Yves PELLE

MB Audit SARL  
Roland TRAVERS



## ➤ **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE**

La société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middelnext pour les valeurs moyennes et petites.

### **1 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE**

L'information est présentée au paragraphe 13.5 du Rapport de gestion.

### **2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Aux Actionnaires

Guillemot Corporation SA  
Place du Granier  
BP 97143  
35571 Chantepie Cedex

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Guillemot Corporation SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Rennes, le 25 avril 2013

Les commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Yves PELLE

MB Audit SARL  
Roland TRAVERS

## ➤ INFORMATIONS SUR LES MARCHES ET LES TENDANCES

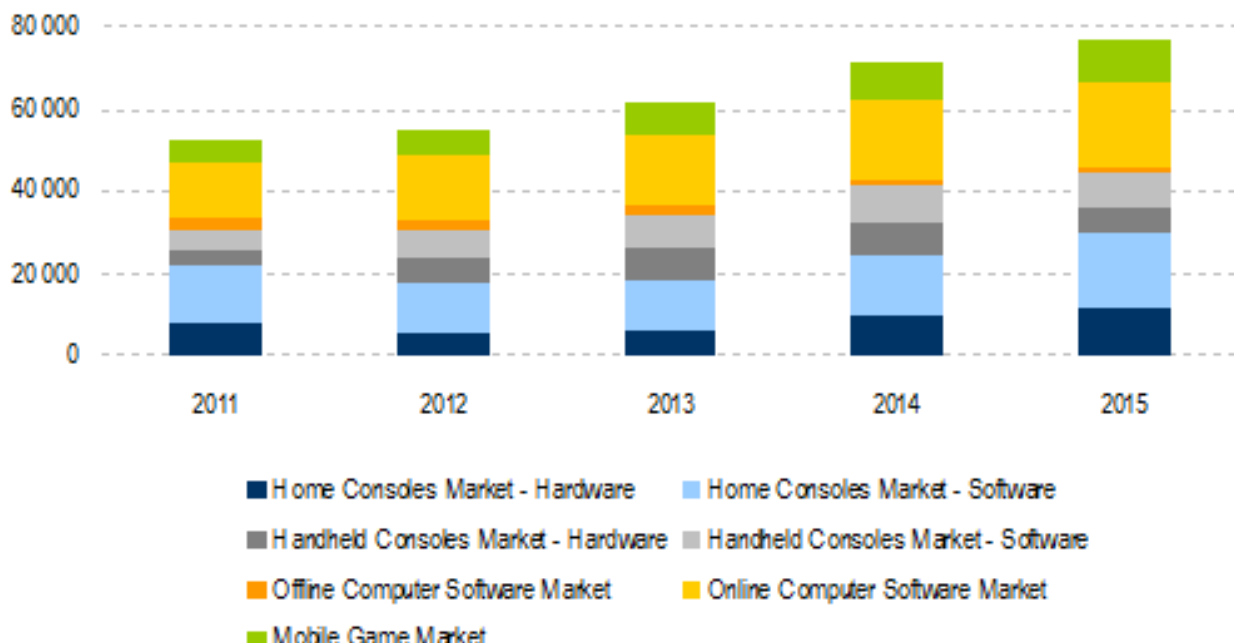
### 1 INFORMATIONS SUR LES MARCHES

#### 1.1 Le marché du jeu vidéo en transition avant l'arrivée des consoles de nouvelle génération

Aujourd'hui, l'industrie du loisir interactif connaît une évolution significative avec l'arrivée de nouveaux usages tels que les Smartphones, les tablettes..... Entre dématérialisation et nouveaux usages, le paysage vidéo-ludique se trouve profondément modifié. Le marché mondial du jeu vidéo est actuellement en pleine période de transition avant l'arrivée des prochaines consoles qui devrait générer une nouvelle dynamique. Le cycle de vie des consoles de salon reste le facteur principal de l'évolution du marché du jeu vidéo et des accessoires de jeux.

Selon une étude IDATE, le chiffre d'affaires mondial du marché du jeu vidéo pourrait croître de plus de 40% d'ici 2015 pour atteindre 60,6 milliards d'euros dû principalement à deux phénomènes : a) l'arrivée sur le marché d'une nouvelle génération de consoles portables et de salon, b) la progression remarquable des segments du jeu sur téléphone mobile et en ligne (Source : [www.01net.com](http://www.01net.com), 24/04/2012). Cette hausse se constate partout dans le monde mais principalement en Asie et plus particulièrement en Chine, marché gigantesque en véritable explosion. L'ex-empire du milieu devrait à lui seul représenter 8,6 milliards d'euros pour les jeux mobiles et en ligne en 2015 (Source : [www.01net.com](http://www.01net.com), 24/04/2012). En 2015, le marché français des jeux vidéo devrait, lui, atteindre quatre milliards d'euros (Source : [www.01net.com](http://www.01net.com), 17/10/2012). L'industrie du jeu vidéo en France a généré en 2012 un chiffre d'affaires d'environ trois milliards d'euros, en progression de 11% par rapport à 2011. Si le nombre de joueurs dans le monde est passé de trois cents millions à un milliard en seulement cinq ans, ce chiffre a grimpé de 17 à 28 millions dans l'Hexagone, soit selon le Syndicat National du Jeu Vidéo (SNJV) plus de 55% des français (Source : [www.pcinpact.com](http://www.pcinpact.com), 18/12/2012).

**Marché mondial des jeux vidéo, 2011-2015 (millions d'euros)**

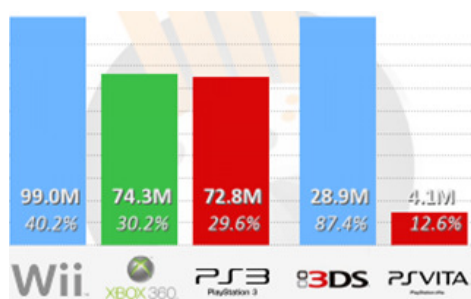


## 1.2 Le marché des consoles de jeux avec l'arrivée des consoles de Nouvelle Génération

En 2012, le marché des consoles a été difficile principalement dû au fait que la Wii, la PlayStation 3 et la Xbox 360 sont déjà de « vieilles » machines. Le segment des consoles de salon est en effet actuellement en fin de cycle, sept ans après le lancement de la Xbox 360 à la fin de l'année 2005. Le marché des consoles s'articule depuis maintenant quelques années autour de trois grands fabricants avec Microsoft pour la Xbox 360, Nintendo pour la Wii et Sony pour la PlayStation 3. En 2012, Sony est resté le constructeur vendant le plus de consoles de salon en France avec la PlayStation 3, Nintendo ayant de son côté pris l'avantage dans le jeu vidéo portable grâce au succès de la 3DS.

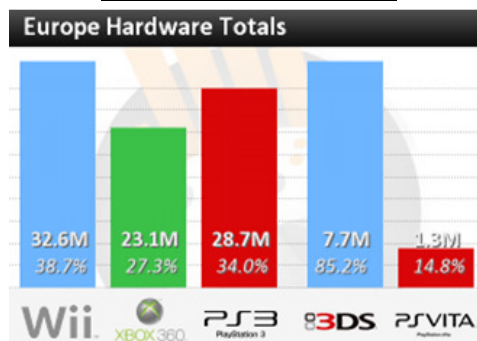
Ce marché est actuellement en baisse avant d'amorcer une phase de rebond lui aussi sous l'impulsion des nouvelles consoles de salon. L'analyste IDC prévoit en effet un redécollage du marché des consoles de salon notamment en 2013 et 2014 grâce à l'arrivée des nouveaux modèles. L'année 2012 avait en effet marqué un bas de cycle avec -24% dans le monde sur les ventes hardware. Le marché des consoles de salon pourrait en effet connaître des croissances à deux chiffres en 2013 avec 34,7 millions d'unités et en 2014 avec 44,6 millions d'unités. (Source : Multimédia à la Une, n°189, janvier/février 2013, page 5). Avec l'arrivée des consoles de génération 8, les perspectives semblent positives pour 2013 et 2014 (Source : [www.afjv.com](http://www.afjv.com), 28/06/2012).

### Parc installé dans le monde



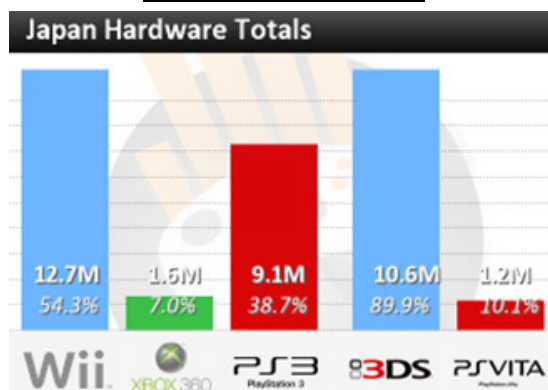
(Source : [www.vgchartz.com](http://www.vgchartz.com), 18/02/2013)

### Parc installé en Europe



(Source : [www.vgchartz.com](http://www.vgchartz.com), 18/02/2013)

### Parc installé au Japon



(Source : [www.vgchartz.com](http://www.vgchartz.com), 18/02/2013)

### **Prévisions des consoles de salon (en millions d'unités vendues)**

	2012	2013	2014	2015	2016
Wii	6.48	2.91	1.15	0.22	-
Wii U	3.37	15.48	22.84	24.13	21.71
PS3	11.44	7.78	4.24	2.23	1.32
Xbox 360	11.33	7.34	3.56	1.38	0.52
PS4	-	-	2.80	10.10	15.48
Xbox Next	-	2.16	6.94	11.56	14.01
Total	32.62	35.68	41.53	49.63	53.04

Source : [www.afjv.com](http://www.afjv.com), 19/02/2013 selon une étude IDATE, marché mondial des jeux vidéo, décembre 2012

#### **1.2.1 Nintendo Wii / Nintendo Wii U**

L'arrivée de la console Wii U de Nintendo, première console issue de la nouvelle génération en attendant celle de Microsoft en 2013 et de Sony en 2014, a sans conteste été l'évènement marquant de la fin de l'année 2012. Du 30 novembre 2012 à la fin de l'année 2012, 118 000 Wii U ont été écoulées en France (Source : [www.gameblog.fr](http://www.gameblog.fr), 24/01/2013).

Première console de salon lancée depuis cinq ans, la Wii U est la nouvelle génération de console de salon Nintendo avec des graphismes haute définition et une qualité graphique optimale. Pour définir cette nouvelle génération de console, Nintendo se concentre avant tout sur l'expérience de jeu avec la volonté d'offrir encore plus de possibilités et de liberté aux utilisateurs afin de leur permettre de jouer le plus souvent mais aussi d'échanger à distance. La Wii U se différencie avec une nouvelle manette, le GamePad, qui dispose d'un écran tactile proposant ainsi un potentiel d'expériences inédit. La Wii U ambitionne de rassembler les joueurs les plus passionnés avec une qualité graphique supérieure et un gameplay plus immersif que jamais. L'arrivée de cette nouvelle console permet de dynamiser le marché en apportant une nouvelle expérience de jeu. La Wii et ses 98,7 millions de consoles vendues reste dominante au niveau mondial avec 25 millions de machines d'avance sur la PS3 et la Xbox 360 (Source : [www.gameblog.fr](http://www.gameblog.fr), 30/01/2013). Le cabinet International Data Corporation prévoit que la Wii U, lancée fin 2012 sur les principaux territoires vidéo ludiques de la planète (Etats-Unis, Europe puis Japon), s'écoule à cinquante millions d'exemplaires dans le monde d'ici à 2016 (Source : [www.gameblog.fr](http://www.gameblog.fr), 10/01/2013). Selon VGChartz, plus de 2,45 millions d'exemplaires ont été vendus dans le monde depuis sa sortie (Source : [www.gameblog.fr](http://www.gameblog.fr), 10/01/2013).

#### **1.2.2 PlayStation3 / PS Vita / PlayStation4**

Selon IDC, le parc installé mondial de PlayStation3 viendrait de dépasser en janvier 2013 celui de la Xbox 360 avec 77 millions versus 76 millions (Source : Multimédia à la Une, n°189, Janvier/février 2013, page 5). Le parc installé de PS3 en France était de quatre millions en octobre 2012 selon Sony CE (Source : Multimédia à la Une, n°186, octobre 2012, page 7).

Sony Computer Entertainment Europe a annoncé le 27 décembre 2012 que les ventes cumulées de PlayStation3 avaient atteint le cap des trente millions d'unités commercialisées en Europe et dans les territoires PAL (Source : [www.afjc.com](http://www.afjc.com), 27/12/2012). Dès son lancement, la PS3 a offert aux joueurs des expériences de jeu de grande qualité et a évolué pour prendre place au cœur de la famille. En France, il y a eu 700 000 unités vendues en 2012 (Source : [www.pcworld.fr](http://www.pcworld.fr); 21/01/2013).

Le 18 février 2013, Sony Corp a annoncé une baisse significative du prix de vente de sa console de jeux vidéo portable au Japon, un prix divisé par deux qui témoigne de la concurrence à laquelle est confrontée la console. Sony a également réduit sa prévision de ventes pour les consoles portables Vita et PSP à sept millions d'unités d'ici au 31 mars 2013, date de fin de son exercice fiscal, contre 16 millions en début d'année 2013 (Source : [www.itrnews.com](http://www.itrnews.com), 18/02/2013).

Selon le titre de presse japonais Asahi, Sony va lancer d'ici à la fin de l'année 2013 une nouvelle console de salon, la PlayStation 4 avec pour nom de code « Orbis » enrichie de multiples fonctions, sept ans après la précédente (la PS3) qui s'est vendue à plus de 75 millions d'exemplaires (Source : <http://l'expansion.lexpress.fr>, 07/02/2013). Pour que cette console offre des images encore plus époustouflantes, Sony envisage d'employer des puces de grande puissance.

#### **1.2.3 XBOX 360 / Kinect / Xbox 720**

Console des gamers et box familiale pour accéder aux contenus numériques, la Xbox 360 assume de plus en plus ses fonctions multimédias. Microsoft déclare avoir livré 76 millions de Xbox 360 dans le monde depuis son lancement en 2005 (Source : [www.gameblog.fr](http://www.gameblog.fr), 12/02/2013).

Selon GFK, en mai 2012, il y avait plus de 2,8 millions de Xbox 360 installées dans les foyers français (Source : [www.jdli.com](http://www.jdli.com), 22/05/2012). En 2012, la Xbox 360 se serait écoulee quatre fois plus que la machine Nintendo pour se rapprocher des huit millions de ventes en Angleterre (Source : [www.gameblog.fr](http://www.gameblog.fr), 30/01/2013). L'effet de la caméra Kinect a permis une véritable reprise des ventes de Xbox 360 avec environ 24 millions d'exemplaires écoulés dans le monde (Source : [www.gameblog.fr](http://www.gameblog.fr), 12/02/2013). Kinect est donc une réussite totale, technologique et commerciale avec un parc installé dans le monde de 18 millions de pièces pour une base installée de consoles qui approche les 66 millions, ce qui signifie que plus d'une Xbox 360 sur quatre est équipée d'un capteur Kinect. La Kinect est donc déclencheur d'achat, répondant clairement à la stratégie d'élargissement de Microsoft (Source : [www.jdli.com](http://www.jdli.com), 22/05/2012).

La prochaine Xbox 720, qui remplacera l'actuelle Xbox 360, est supposée pour la fin 2013 et devrait être équipée d'une version améliorée du capteur Kinect. Elle devrait embarquer un micro-processeur plus puissant, de quatre et six cœurs, et devrait faire un usage plus poussé de sa connectivité Internet.

#### **1.2.4 Nintendo DS / 3DS**

Contrairement à toutes les consoles en fin de cycle qui continuent de voir leurs chiffres de vente en France baisser, la 3DS résiste à la morosité et affiche une santé éclatante. Les chiffres dévoilés fin janvier 2013 par Nintendo indiquent que la Nintendo 3DS a véritablement eu le vent en poupe en 2012 dans l'Hexagone, et confirment la bonne performance de la 3DS en France. Depuis sa sortie en mars 2011, la 3DS s'est écoulee à 1,7 million d'exemplaires dans l'Hexagone avec pas moins de 947 000 3DS vendues en 2012, ce qui fait la console la plus vendue en France en 2012 (Source : [www.p-nintendo.com](http://www.p-nintendo.com), 25/02/2013). Nintendo a dévoilé aussi les revenus liés au business 3DS (ventes de consoles + jeux + accessoires) qui ont augmenté de 42% d'une année sur l'autre (Source : [www.p-nintendo.com](http://www.p-nintendo.com), 25/02/2013).

Quant à la sortie de la Nintendo 3DS XL, cette version a représenté 70% des ventes de 3DS en France en 2012 (Source : [www.p-nintendo.com](http://www.p-nintendo.com), 25/02/2013).

### **1.3 Le marché audio**

D'après le cabinet d'analyses mondial Ovum, le marché mondial de la musique numérique est prévu en croissance de 15% par an, pour atteindre presque 22,5 milliards de dollars US d'ici 2017 (Source : <http://ovum.com>, 27/08/2012). En 2012, le marché de la musique numérique a grimpé de 13% et a représenté 125 millions d'euros en France (Source : [www.journaldunet.com](http://www.journaldunet.com), 28/01/2013).

Au sein du marché de la musique numérique, on trouve deux moteurs : le téléchargement de musique légal et le « streaming audio ». Au sein de ce marché, le « streaming audio » a enregistré une croissance de +30% par rapport à 2011.



Source : [www.marketingeek.fr](http://www.marketingeek.fr), 03/12/2012

En France, le marché du matériel audio est en croissance à +1% avec une forte croissance des casques (+13%) et une part de marché croissante des barres sonores qui atteignent 32% du home cinéma (Source : GFK - Bilan 2012 des biens techniques – 07/02/2013).

#### **1.3.1 Le marché du « streaming audio » : un marché novateur**

L'avènement des Smartphones et l'explosion des ventes de tablettes, qui intègrent des bibliothèques de musique, génèrent un nouveau marché audio sans fil, le « streaming audio ». De nouvelles technologies permettent un son haute définition sans-fil et donnent à chacun la possibilité de jouer ses musiques en toute liberté sur des haut-parleurs qui peuvent être positionnés partout dans la maison ou à l'extérieur. Ainsi, le marché de l'audio profite du succès de l'iPhone et autres Smartphones. Ces produits deviennent en effet la source d'écoute principale de musique et leur mobilité engendre un nouveau marché de haut-parleurs sans fil, de stations d'accueil et mini haut-parleurs. Selon une étude Ifop/Snep, le streaming audio est le mode de consommation de la musique numérique préféré des français et révèle que 61% des personnes interrogées le plébiscitent dont 77% des 15-24 ans (Source : [www.fede-felin.org](http://www.fede-felin.org), 01/06/2011).

### **1.3.2 Le marché des haut-parleurs sans fil**

Les chiffres NPD suivants montrent le boom que connaît ce segment aux Etats-Unis, soit +305% en volume entre le quatrième trimestre 2011 et le quatrième trimestre 2012, et +165% en valeur pour la même période (Source : NPD). Au quatrième trimestre 2012, le marché audio des haut-parleurs sans fil a enregistré une croissance à trois chiffres aux Etats-Unis pour représenter près de 200 millions de dollars (Source : NPD).

### **1.3.3 Le marché du DJing numérique**

Le marché du DJing numérique est une vraie tendance de fonds qui est devenu depuis quelques années maintenant un véritable « mode de vie » pour les nouvelles générations. Les DJs sont devenus de véritables artistes qui ont fait des compositions et créé des morceaux aux succès planétaires. Des DJs renommés, tels que David Guetta ou Bob Sinclar, ont initié le DJ et d'autres aujourd'hui leur « emboîtent le pas » au niveau international. Le mixage est devenu une activité Grand Public qui intéresse beaucoup de jeunes. Signes de l'émergence du mix comme d'une passion, les contrôleurs de mixage DJ sont de plus en plus présents dans les rayons de la distribution de produits électroniques et musicaux. Aujourd'hui, le DJing est devenu une catégorie volumique et de masse qui trouve sa place dans tous les types de distribution, la cible étant très large.

Ce marché étant réparti entre les magasins de musique et les magasins d'électronique, peu d'indicateurs fiables et à jour sont disponibles pour quantifier sa taille et la croissance.

### **1.3.4 Le marché des casques audio : un marché « branché »**

En 2012, le marché des casques audio a pesé presque autant que celui des chaînes HiFi, un phénomène dû au déclin des chaînes traditionnelles, et surtout à l'explosion du marché des casques. Selon l'institut GFK, le marché des casques audio a représenté en effet 323 millions d'euros en 2012, contre 397 millions pour le marché des chaînes HiFi (Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr), 07/02/2013). Cette dynamique de marché est soutenue par l'évolution de l'offre des casques avec microphone intégré.

Le boom du casque audio est dû à cette fragmentation de l'écoute ainsi qu'au besoin croissant du consommateur de s'isoler dans sa « bulle » pour écouter la musique de son choix. Les consommateurs sont de plus en plus friands de casques haut de gamme, qui sont devenus de véritables accessoires de mode : non seulement, le casque permet d'écouter où l'on veut sa musique, mais en plus on peut l'arborer comme un accessoire de mode. Ce marché des casques audio haut de gamme a particulièrement décollé en 2012. Il a été tiré par des innovations technologiques : casques sans-fil dotés d'un micro compatible avec le smartphone, fonction anti-bruit pour les utiliser en « open space »... Aujourd'hui, les nouveaux casques sans fil font maintenant appel à des technologies de transmission par ondes radio numériques beaucoup moins sensibles aux perturbations.

## **1.4 Le marché du Wifi et Courant Porteur en Ligne**

Performances, normes, démocratisation de l'usage du Wifi, simplification des connexions, l'émergence des « *social hotspots* » et multiplication des hotspots gratuits marqueront à coup sûr l'année 2013. Le nombre d'appareils connectés ne cesse d'augmenter. L'émergence et la démocratisation de nouveaux usages pour les particuliers (appels vidéo, streaming vidéo...) aux travers de terminaux connectés mais également pour les professionnels requièrent des transferts et une gestion de données toujours plus volumineuses. Pour accompagner la montée en puissance du mobile et des services consommateurs en bande passante, le Wifi va s'épanouir en 2013 et accompagner ainsi l'évolution des usages « enrichis » des consommateurs.

### **1.4.1 Wifi**

Le marché global de l'utilisation du WiFi a continué de progresser en 2012 (Source : [www.planetsansfil.com](http://www.planetsansfil.com), 25/05/2012). Cependant, le marché du Groupe étant constitué de clés Wifi pour PC, il est en retrait. Le marché du Wifi poursuit sa croissance, dans un contexte de prix unitaires des puces qui baissent et d'une intégration croissante de cette technologie sans fil dans les appareils électroniques. Les prévisions d'In-Stat tablent sur un chiffre d'affaires lié aux ventes de puces Wifi de 6,1 milliards de dollars en 2015, avec 650 millions de produits livrés contre 366 millions en 2010 (Source : [www.silicon.fr](http://www.silicon.fr), 13/02/2012). Loin de se tasser, le marché du WiFi étend ses applications à des secteurs jusqu'alors réservés à d'autres technologies sans fil. De nouveaux standards vont apparaître pour répondre aux besoins. Le WiFi 802.11 ac devrait croître d'ici 2015 avec comme domaines d'applications principaux, les Smartphones, les ordinateurs portables et les tablettes. De plus, le WiFi saura consommer moins, voire peu, et venir concurrencer la technologie Bluetooth sur certains marchés. De plus, l'utilisation et la présence des points d'accès WiFi va tendre à se démocratiser en 2013 avec certaines initiatives visant à proposer davantage de hotspots comme par exemple la ville de New York qui transforme actuellement la plupart de ses cabines téléphoniques en hotspots WiFi gratuits.

### 1.4.2 Courant Porteur en Ligne

La technologie du Courant Porteur en Ligne avait déjà fait ses preuves dans les années cinquante pour des applications de télécommande et de gestion des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Dans les années quatre-vingt-dix, son utilisation s'est étendue à la domotique pour mettre en réseau et contrôler à distance des appareils électriques. Depuis maintenant quelques années, la technologie CPL à haut débit a atteint un niveau de maturité satisfaisant qui permet des usages de plus en plus optimisés avec des débits qui ne cessent de croître. Le Courant Porteur en Ligne poursuit sa progression. Aujourd'hui, les besoins en CPL ont évolué, celui-ci ne sert plus uniquement à connecter les appareils multimédias au réseau mais permet, par exemple, des applications domotiques diverses. Le fabricant Devolo est toujours le chef de file européen des solutions de Courant Porteur en Ligne avec plus de quinze millions de produits vendus dans le monde (Source : [www.devolo.fr](http://www.devolo.fr), communiqué de presse du 29/08/2012). Les kits sont maintenant fournis par les opérateurs Internet, ce qui réduit les achats en magasins.

### 1.5 Le marché des webcams

Ce marché est intéressant dans les pays émergents qui sont en fort développement de leur accès haut débit et génèrent des besoins croissants de chats vidéos. Dans les marchés plus mûrs comme l'Europe et les Etats-Unis, la tendance est à la baisse.

Les chiffres de marché NPD montrent, aux Etats-Unis, une baisse de 36,01% en unités vendues entre 2011 et 2012, et de 12% en valeur (Source : NPD).

### 1.6 Le marché du PC en retrait et un marché des tablettes tactiles en plein essor

Après un début d'année prometteur, le marché du PC s'est contracté en 2012. Selon Gartner, 352,7 millions d'unités ont été vendues en 2012 dans le monde en baisse de 3,5% mais avec une accentuation au quatrième trimestre qui est lui en baisse de 4,9% à 90,3 millions d'unités (Source : Gartner). En Europe, les estimations de ventes pour le quatrième trimestre 2012 sont de 28 millions de pièces, en recul de 9,6% (Source : Gartner).

En France, 2,5 millions de PC ont été vendus au cours du dernier trimestre de l'année 2012, soit 13,6% de moins qu'en 2011. Les ventes à destination du Grand public ont même plongé de 19,5% (Source : [www.itrnews.com](http://www.itrnews.com), 14/02/2013). Pour le premier trimestre 2013, Gartner table sur un nouveau recul significatif. Intel pense toutefois que l'année 2013 sera une année charnière pour l'industrie informatique (source : [www.itrnews.com](http://www.itrnews.com), 03/10/2012).

2012 avait été annoncée comme l'année des tablettes, et les prévisionnistes ne se sont pas trompés. Les tablettes ont été LE « produit star » de 2012 en croissance de 140% avec 3,6 millions d'unités vendues (Source : [www.boursier.com](http://www.boursier.com), 10/02/2013). Le marché se renforce, gagne en maturité et laisse présager de très belles perspectives pour 2013. Alors que l'iPad était la seule tablette crédible et vendue en début d'année 2012, les douze mois écoulés ont vu les consommateurs se diriger vers d'autres contrées avec le succès de modèles comme la Kindle Fire, la Nexus 7 ou le Samsung Galaxy Note. 2012 a donc été l'année qui a amorcé un rééquilibrage dans ce marché ultra dominé par Apple et qui a vu naître d'autres alternatives crédibles. L'année 2012 a été sans doute également l'année de transition pour Apple, après le décès du fondateur et PDG charismatique Steve Jobs le 5 octobre 2011. En 2012, les tablettes ont réalisé une percée très forte puisque 11% des propriétaires de tablettes en possèdent déjà au moins deux (Source : [www.itrnews.com](http://www.itrnews.com), 25/09/2012). La tablette sera donc la principale locomotive du marché des petites et moyennes tailles d'écran. Si les modèles de 9 pouces dominent grâce au succès de l'iPad, les écrans de 7 pouces connaissent également une croissance forte grâce à des produits comme la Galaxy Tab de Samsung, la Kindle Fire d'Amazon, et toutes les autres tablettes de cette taille tournant sous Android. Selon le cabinet d'études GfK, 5,1 millions de tablettes devraient être écoulées en 2013 en France contre environ 3,9 millions d'ordinateurs portables (Source : Les Echos, 07/02/2013, page 22).





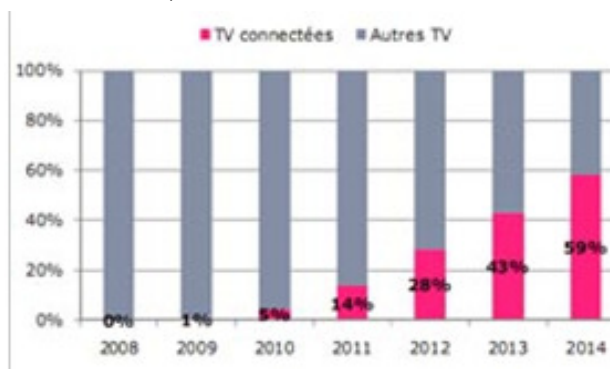
## **1.7 Le marché des TV connectées et des nouvelles box permettant de jouer**

### **1.7.1 Télévisions connectées**

A l'heure où les tablettes envahissent les linéaires et mobilisent toute l'attention des consommateurs, les fabricants d'écrans plats explorent les usages et les technologies pour rendre l'écran plat plus interactif. Ce segment progresse en même temps que les usages. L'année 2012 a été une année charnière pour le marché de la télévision connectée.

Selon Strategy Analytics Connected, le marché des « smart TV » était en 2012 de 91 millions d'unités, avec une base installée de 100 millions fin 2011, soit 6% des foyers. Il est prévu que la base installée passe à 502 millions à l'horizon 2016 (Source : CES 2013). Selon Informa, les ventes de télévisions connectées atteindront 220 millions en 2017 avec 31% des foyers mondiaux équipés avec ce type d'équipements (Source : CES 2013).

Selon une étude menée par NPA Conseil, la proportion du parc des télévisions connectées en France devrait atteindre les 59% à l'horizon 2014 (Source : [www.techno-sciences.net](http://www.techno-sciences.net), 27/07/2010).



### **1.7.2 Box**

En 2012, les fournisseurs d'accès ont multiplié les offensives sur tous les fronts, aussi bien sur les services que sur les prix, et se livrent à une concurrence féroce au niveau du matériel proposé à leurs abonnés, toujours à la pointe des dernières technologies et toujours plus innovantes. Les performances des box sont devenues un argument de vente incontournable pour s'imposer sur le marché. L'évolution technologique des box (les points d'accès à Internet dans la maison) permettent maintenant d'avoir la puissance nécessaire pour jouer à des jeux Grand Public. Les dernières box livrées en France par des sociétés comme Free, Orange et SFR sont proposées avec une offre de jeux. Ces box ainsi que les télévisions connectées deviennent un nouveau marché pour les accessoires de jeux tels que les gamepads. Les futures box Internet intégreront toutes des fonctions domotiques. Après avoir développé toutes sortes de services associés à la vidéo, les FAI (fournisseurs d'accès Internet) semblent clairement s'orienter vers la domotique. Pour preuve, de nombreuses box sont déjà équipées en conséquence.

### **1.7.3 Marché des casques audio pour les joueurs connectés**

Le marché des casques audio pour les joueurs connectés a explosé en 2012 et connaît un succès planétaire. Il illustre l'attrait notamment des jeux en réseau qui rencontrent un franc succès. Ce segment pèse désormais 323 millions d'euros et pourrait représenter en 2013 le deuxième marché le plus important dans l'audio, derrière celui des chaînes Hi-Fi (Source : Les Echos, 07/02/2013, page 22).

Ce marché en plein essor représente désormais plus de 160 millions de dollars au quatrième trimestre 2012 aux Etats-Unis avec une croissance de 8% au quatrième trimestre 2012 pour les casques consoles auxquels il faut ajouter les casques PC (Source : NPD).

## **1.8 Le marché des accessoires pour PC et consoles de jeux**

Le marché des accessoires de jeux pour consoles est actuellement en période de transition dans l'attente de l'arrivée des consoles de Nouvelle Génération.

A titre de comparaison entre janvier 2012 et janvier 2013, aux Etats-Unis, le marché des accessoires Third Party (fabriqués par d'autres sociétés que les fabricants de consoles) a connu les variations suivantes :

- Les ventes de volants pour consoles ont été en baisse de 16% en volume et de 23% en valeur.
- Les ventes de casques Gaming ont été en forte hausse avec plus de 50 % à la fois en volume et en valeur.

Au quatrième trimestre 2012, les volants pour consoles ont été en baisse de 50% en volume et en valeur aux Etats-Unis (Source : NPD). Sur l'année 2012, aux Etats-Unis, ils ont été en baisse de 40% en valeur (Source : NPD).

## 2 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 2.1 Objectifs de chiffre d'affaires pour l'exercice 2013

Après un début d'année impacté par un niveau de stock élevé dans le réseau de distribution, le Groupe prévoit un retour à la croissance au second semestre 2013 avec l'arrivée des consoles de Nouvelle Génération.

### 2.2 Information financière trimestrielle

Le Groupe a émis le 25 avril 2013 le communiqué relatif à son chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre de l'exercice 2013 (données non auditées).

#### CHIFFRE D'AFFAIRES AU T1 2013

1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013 (en millions d'euros)	2013	2012	Variation
<b>Hercules</b>	<b>4,1</b>	<b>7,7</b>	<b>-46,75%</b>
Périphériques numériques	4,1	7,1	-42,25%
OEM	0,0	0,6	-
<b>Thrustmaster</b>	<b>2,8</b>	<b>3,4</b>	<b>-17,65%</b>
Accessoires de jeux	2,8	3,4	-17,65%
<b>TOTAL</b>	<b>6,9</b>	<b>11,1</b>	<b>-37,84%</b>

Au premier trimestre 2013, le chiffre d'affaires du Groupe est en recul de 37,8% à 6,9 millions d'euros. Les ventes du trimestre ont été impactées par le niveau de stocks élevé dans le réseau de distribution après les fêtes de fin d'année. Pour Hercules, le ralentissement en Europe du marché PC en fin d'année et au premier trimestre 2013 a aussi freiné les réapprovisionnements de périphériques numériques. Le marché PC a cependant rebondi en mars aux Etats-Unis où il a retrouvé son niveau de 2012. Les nouvelles gammes audio WAE pour les tablettes et Smartphones poursuivent actuellement leur implantation dans le réseau de distribution mais n'ont pas encore atteint un niveau suffisant pour prendre le relais des périphériques PC. Avec la commercialisation des casques Gaming, Thrustmaster retrouve une meilleure dynamique mais reste dans un marché en transition avant l'arrivée des consoles de Nouvelle Génération (dont la PS4<sup>TM</sup>, annoncée lors d'une conférence en février dernier).

#### Nouveautés T2

Hercules élargit sa gamme de haut-parleurs sans fil avec la sortie en juin du *WAE Outdoor*, résistant aux projections d'eau et à la poussière. Portable et autonome, il bénéficiera d'une version « Aventure Pack » avec des accessoires spécifiques pour le vélo, le sac à dos et le bateau... Compatible avec tous les équipements utilisant la technologie sans fil Bluetooth®, ce haut-parleur est aussi muni d'un microphone intégré pour une utilisation téléphone Mains Libres avec le Smartphone.

Dans le département DJ, la *DJControl Air+* va marquer l'entrée d'Hercules sur le marché des grands contrôleurs. Ses jogs wheels XL permettront une expérience du DJing améliorée en précision et sa commande « aérienne » AIR permettra de contrôler le mix de façon innovante sans contact physique par les mouvements de la main.

Thrustmaster enrichit l'écosystème de sa communauté de joueurs passionnés, à la fois pour la simulation de vol et les courses de voitures. Avec le nouveau joystick réplique du manche de l'avion d'attaque A-10C de l'U.S. Air Force et son manche détachable entièrement en métal, le *Hotas Warthog Flight Stick* permettra de satisfaire une demande des « *flightsimmers* » pour compléter leurs équipements spécifiques. Dans le même temps, le lancement du volant réplique du Ferrari GT458, le *Ferrari Wheel GTE*, permettra aux possesseurs de T500RS de « se glisser dans la peau » d'un pilote de Ferrari GT458. La sortie de ce tout nouveau volant s'inscrit directement dans la volonté de Thrustmaster de développer un véritable environnement Racing pour les « *hardcore racers* » après le levier de vitesse TH8RS.

#### Situation financière au 31 mars 2013

- Endettement net (hors Valeurs Mobilières de Placement) : 6,8 M€
- Valeur du portefeuille de VMP : 5,6 M€

### Orientations stratégiques et perspectives

Le Groupe exécute son plan d'actions pour être adapté à la nouvelle configuration du marché :

- Optimisation de sa « *supply chain* » pour réduire ses stocks et son besoin en fonds de roulement. La base logistique de Hong-Kong est désormais opérationnelle.
- Intensification des actions commerciales vers les canaux de distribution en ligne.
- Affectation de budgets marketing et commerciaux dédiés pour accélérer le développement des ventes hors Europe.
- Evolution de l'ensemble des gammes du Groupe vers les nouveaux supports de ventes, tablettes, Smartphones et consoles de Nouvelle Génération.

Le Groupe prévoit un retour à la croissance au second semestre 2013.

# ➤ ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2013

## 1 ORDRE DU JOUR

### ▪ De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapports du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

### ▪ De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Rapport du conseil d'administration,
- Rapport des commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) au public,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières à émettre dans le cadre d'offre(s) au public ou d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions susceptibles d'être décidées en application des huitième, neuvième et/ou dixième résolutions, en cas de demande excédentaire,
- Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées,
- Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la société au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,
- Fixation du plafond global des augmentations de capital,
- Pouvoirs en vue des formalités.

## **2 TEXTE DES RESOLUTIONS**

- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2012)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élevant à - 408 193,81 euros au compte report à nouveau débiteur.

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

### **TROISIEME RESOLUTION**

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat de ses propres actions, dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le nombre d'actions que la société pourra détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 5 euros, soit à titre indicatif, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2013, un montant maximum d'achat de 7 502 365 euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de décider la mise en œuvre du présent programme de rachat d'actions, conclure tous accords, passer tous ordres, effectuer toute affectation ou réaffectation des actions acquises, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, toute formalité et toute déclaration requise et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 mai 2012.

## **SIXIEME RESOLUTION**

*(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

## **SEPTIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions propres que la société détient ou pourra détenir par suite de rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à la présente assemblée ou dans le cadre de ceux autorisés antérieurement, et ce, dans la limite de 10% du capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et/ou primes disponibles, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 mai 2012.

## **HUITIEME RESOLUTION**

*(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du code de commerce, notamment l'article L.225-129-2, et des articles L.228-91 et suivants dudit code :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider, sur ses seules décisions, s'il l'estime opportun, d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, par voie d'émission, en euros ou en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature qu'elles soient, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance;

2) Décide de fixer le plafond des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant nominal maximal de huit (8) millions d'euros ; étant précisé que ce plafond est commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des neuvième et dixième résolutions de la présente assemblée générale et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société;

3) Décide que le montant nominal total des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder quinze (15) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en

cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ; étant précisé que ce montant est commun aux titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des neuvième et dixième résolutions de la présente assemblée générale ;

4) Décide que les actionnaires ayant, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux titres qui seront émis en vertu de la présente délégation, le conseil d'administration aura en outre la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription dont les actionnaires disposent et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites,
- offrir au public tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

5) Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

6) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment : de fixer les conditions de l'émission ; déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ; décider, en cas d'émission de titres de créance, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ; arrêter le prix d'émission et les conditions des émissions ; fixer les montants à émettre et les dates de souscription ; fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer leur mode de libération ; fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières à émettre et prévoir, le cas échéant, les conditions de rachat en bourse des valeurs mobilières émises ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; prendre généralement toutes les mesures et dispositions utiles et conclure tout accord, toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;

7) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente délégation pourra être utilisée par le conseil d'administration.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

*(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) au public)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du code de commerce, notamment les articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.225-148, et des articles L.228-91 et suivants dudit code :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider, sur ses seules décisions, s'il l'estime opportun, d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, dans le cadre d'offre(s) au public, par voie d'émission, en euros ou en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature qu'elles soient, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;

2) Décide de fixer le plafond des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant nominal maximal de huit (8) millions d'euros ; étant précisé que ce plafond est commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des huitième et dixième résolutions de la présente assemblée générale et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

3) Décide que le montant nominal total des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder quinze (15) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en

cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ; étant précisé que ce montant est commun aux titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des huitième et dixième résolutions de la présente assemblée générale;

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, en laissant toutefois au conseil d'administration la faculté de prévoir ou non, sur toute ou partie de chaque émission, un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires, selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables. Ce délai de priorité ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercé à titre irréductible et/ou réductible;

5) Décide que si les souscriptions, y compris le cas échéant celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions, à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

6) Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

7) Décide que le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières à émettre sera déterminé conformément à l'article L.225-136 du code de commerce ;

8) Décide que le conseil d'administration pourra utiliser la présente délégation pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L.225-148 du code de commerce et décide de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières qui seraient émises par la société. Le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèce à verser ; constater le nombre de titres apportés à l'échange ; déterminer les dates et les conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance des actions ou des valeurs mobilières à émettre ; fixer les montants à émettre ; inscrire au passif du bilan, à un compte prime d'apport sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions et leur valeur nominale ; procéder, le cas échéant, à l'imputation sur ladite prime d'apport de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;

9) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment : de fixer les conditions de l'émission ; déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ; décider, en cas d'émission de titres de créance, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ; arrêter le prix d'émission et les conditions des émissions ; fixer les montants à émettre et les dates de souscription ; fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer leur mode de libération ; fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières à émettre et prévoir, le cas échéant, les conditions de rachat en bourse des valeurs mobilières émises ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; prendre généralement toutes les mesures et dispositions utiles et conclure tout accord, toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;

10) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente délégation pourra être utilisée par le conseil d'administration.

## **DIXIEME RESOLUTION**

*(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants



du code de commerce, notamment les articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, et des articles L.228-91 et suivants dudit code, ainsi que des dispositions du II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider, sur ses seules décisions, s'il l'estime opportun, d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, dans la limite de 20% du capital social par an, dans le cadre d'une ou plusieurs offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (à savoir une offre qui s'adresse exclusivement (a) aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ; ou (b) à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre), par voie d'émission, en euros ou en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature qu'elles soient, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;

2) Décide de fixer le plafond des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant nominal maximal de huit (8) millions d'euros ; étant précisé que ce plafond est commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des huitième et neuvième résolutions de la présente assemblée générale et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

3) Décide que le montant nominal total des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder quinze (15) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ; étant précisé que ce montant est commun aux titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des huitième et neuvième résolutions de la présente assemblée générale ;

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre ;

5) Décide que si les souscriptions, y compris le cas échéant celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions, à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

6) Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

7) Décide que le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières à émettre sera déterminé conformément à l'article L.225-136 du code de commerce ;

8) Décide que le conseil d'administration pourra utiliser la présente délégation pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L.225-148 du code de commerce et décide de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières qui seraient émises par la société. Le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soule en espèce à verser ; constater le nombre de titres apportés à l'échange ; déterminer les dates et les conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance des actions ou des valeurs mobilières à émettre ; fixer les montants à émettre ; inscrire au passif du bilan, à un compte prime d'apport sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions et leur valeur nominale ; procéder, le cas échéant, à l'imputation sur ladite prime d'apport de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;

9) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment : de fixer les conditions de l'émission ; déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ; décider, en cas d'émission de titres de créance, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ; arrêter le prix d'émission et les conditions des émissions ; fixer les montants à émettre et les dates de souscription ; fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer leur mode de libération ; fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières à émettre et prévoir, le cas échéant, les conditions de rachat en bourse des valeurs mobilières émises ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes

qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; prendre généralement toutes les mesures et dispositions utiles et conclure tout accord, toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;

10) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente délégation pourra être utilisée par le conseil d'administration.

### **ONZIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières à émettre dans le cadre d'offre(s) au public ou d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du code de commerce :

1) Autorise le conseil d'administration, s'il fait usage des délégations de compétence objet des neuvième et dixième résolutions, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues à l'article R.225-119 du code de commerce, dans la limite de 10% du capital social par an, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières à émettre à un prix au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10% ;

2) Décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global fixé à la dix-septième résolution de la présente assemblée ;

3) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente autorisation pourra être utilisée par le conseil d'administration ;

4) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation.

### **DOUZIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions susceptibles décidées en application des huitième, neuvième et/ou dixième résolutions, en cas de demande excédentaire)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce :

1) Autorise le conseil d'administration, s'il fait usage des délégations de compétence objet des huitième, neuvième et dixième résolutions et s'il constate une demande excédentaire de souscription, à augmenter le nombre d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières à émettre, dans le respect des dispositions de l'article R.225-118 du code de commerce ;

2) Décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global fixé à la dix-septième résolution de la présente assemblée ;

3) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente autorisation pourra être utilisée par le conseil d'administration ;

4) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation.

### **TREIZIEME RESOLUTION**

*(Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce :

1) Délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L.225-147 du code de commerce, à une ou plusieurs augmentations de capital de la société, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables ;

2) Décide de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières émises par la société en rémunération de ces apports en nature ;

3) Décide de fixer le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, à 10% du capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée ;

4) Prend acte que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation donnent droit ;

5) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de fixer les conditions de l'émission ; arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportés ; fixer la nature et le nombre des actions ou des valeurs mobilières à émettre, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée le cas échéant la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ; statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L.225-147 du code de commerce, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant de la prime d'apport afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations nécessaires à la réalisation de ces apports ;

6) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation faisant l'objet de la présente résolution.

#### **QUATORZIEME RESOLUTION**

*(Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du code de commerce :

1) Autorise le conseil d'administration, s'il l'estime opportun, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre à titre d'augmentation de capital de la société, dans la limite d'un montant nominal global maximum de 600 000 (six cent mille) euros ;

2) Décide que cette autorisation, dont le conseil d'administration pourra faire usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée ;

3) Décide que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties ;

4) Décide que le prix de souscription des actions ne pourra être modifié pendant la durée de l'option. Toutefois, si la société venait à réaliser une des opérations financières mentionnées à l'article L.225-181 du code de commerce, le conseil d'administration devra, dans ce cas, prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires d'options dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires ;

5) Décide qu'aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital, ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;

6) Décide que la durée des options ne pourra excéder une période de dix ans à compter du jour où elles seront consenties ;

7) Décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour la conservation des actions puisse toutefois excéder trois ans à compter de la levée de l'option ;

8) Prend acte que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

9) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer, dans les limites légales et réglementaires, et dans les limites fixées ci-dessus, les conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour : fixer les dates auxquelles les options seront consenties ; arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options ; fixer le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux ; fixer la ou les périodes d'exercice possible des options ; fixer la durée de validité des options ; soumettre à des conditions de performance l'exercice de tout ou partie des options attribuées, le cas échéant, aux mandataires sociaux dirigeants ; constater la réalisation des augmentations de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions ; procéder à la modification corrélative des statuts ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; et d'une façon générale, accomplir toutes les formalités nécessaires et prendre toutes mesures pour mettre en œuvre la présente autorisation.

## **QUINZIEME RESOLUTION**

*(Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la société au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce:

1) Autorise le conseil d'administration à procéder, s'il l'estime opportun, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ;

2) Décide que le nombre total d'actions ordinaires pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 2% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration ;

3) Décide que cette autorisation, dont le conseil d'administration pourra faire usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée ;

4) Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, laquelle ne pourra être inférieure à deux ans. Toutefois, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale, le conseil d'administration est autorisé à prévoir l'attribution définitive des actions avant le terme de la période d'acquisition et pour ces bénéficiaires invalides, les actions seront librement cessibles ;

5) Décide que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, durée courant à compter de l'attribution définitive des actions, sera fixée par le conseil d'administration, laquelle ne pourra être inférieure à deux ans. Toutefois, dans le cas où le conseil d'administration fixerait pour la période d'acquisition une durée au moins égale à quatre ans, alors ce dernier pourra réduire ou supprimer la durée de l'obligation de conservation ;

6) Décide que les actions ordinaires existantes pouvant être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation devront être acquises par la société dans le cadre des articles L.225-208 et suivants du code de commerce ;

7) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider sur ses seules délibérations une ou plusieurs augmentation(s) de capital, par émission d'actions ordinaires nouvelles, à réaliser par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, dans la limite d'un plafond global maximum de 2% du capital de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, qui s'impute à due concurrence sur le plafond susvisé relatif au nombre maximum d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées par le conseil d'administration ;

8) Prend acte que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires gratuites, renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription et à leur droit d'attribution des actions ordinaires susceptibles d'être émises au fur et à mesure des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation, et à tout droit sur la fraction des réserves, bénéfiques ou primes d'émission ainsi incorporée au capital, sous réserve de l'attribution définitive aux bénéficiaires desdites actions à l'issue de la période d'acquisition ;

9) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites légales et réglementaires et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour : déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes ; fixer les conditions et, le cas

échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ; fixer les dates auxquelles il sera procédé aux attributions ; déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées à chacun d'entre eux et les modalités d'attribution des actions ordinaires ; soumettre à des conditions de performance l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites attribuées, le cas échéant, aux dirigeants mandataires sociaux ; décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées gratuitement sera ajusté en cas d'opération sur le capital de la société, afin de préserver les droits des bénéficiaires ; prendre toutes mesures, conclure tous accords, établir tous documents ; constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier les statuts corrélativement ; effectuer toutes formalités légales et toutes déclarations auprès de tous organismes, et généralement faire le nécessaire.

## **SEIZIEME RESOLUTION**

*(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du code de commerce, notamment les articles L.225-129-2 et L.225-129-6, des articles L.225-138 et L.225-138-1 dudit code ainsi qu'aux dispositions des articles L.3332-1 et suivants du code du travail :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour procéder, s'il l'estime opportun, à une ou plusieurs augmentations de capital de la société, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservées aux membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;

2) Décide de supprimer, au profit des adhérents du plan d'épargne, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre ;

3) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

4) Décide que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 2% du montant du capital social de la société à la date de la décision du conseil d'administration ;

5) Décide que le prix de souscription des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du code du travail ;

6) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour : fixer les modalités de chaque émission ; déterminer les conditions d'attribution, dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté ; arrêter la liste des bénéficiaires ainsi que le nombre maximal de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société pouvant être souscrits par bénéficiaire ; fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ainsi que les délais accordés aux bénéficiaires pour l'exercice de leurs droits ; fixer le nombre de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre, la durée de la période de souscription et la date de jouissance des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ; fixer les délais et modalités de libération des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ; constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder à la modification corrélatrice des statuts ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; et d'une façon générale, effectuer toutes formalités et prendre toutes mesures pour la réalisation de la ou des augmentations de capital.

## **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

*(Fixation du plafond global des augmentations de capital)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du code de commerce, de fixer :

- à huit (8) millions d'euros le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations de compétence, pouvoir et/ou autorisations consenties aux termes des huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions de la présente assemblée; étant précisé que ce plafond ne tient pas compte du montant nominal des titres de capital à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

- à quinze (15) millions d'euros le montant nominal maximum global des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des huitième, neuvième et dixième résolutions de la présente assemblée.

## DIX-HUITIEME RESOLUTION

*(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

### **3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et pour vous demander de vous prononcer sur des résolutions ayant pour objet de conférer des autorisations ou des délégations de compétence ou de pouvoir à votre conseil d'administration.

Les quatre premières résolutions qui vous sont proposées portent sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés à cette date ;
- l'affectation du résultat social de l'exercice se soldant par un résultat déficitaire de - 408 193,81 euros, que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau débiteur ;
- l'approbation des conventions règlementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, lesquelles ont reçu l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

La cinquième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre conseil de continuer à opérer en bourse sur les actions de la société en vue de l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

En outre, votre conseil souhaiterait également avoir la possibilité d'opérer en bourse sur les actions de la société en vue de :

- la conservation et la remise ultérieure des titres, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne pourra excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Votre conseil pourrait procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à quelque moment que ce soit ; étant précisé que le nombre d'actions que la société viendrait à détenir, directement ou indirectement, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 5 euros, soit sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2013, un montant maximum d'achat de 7 502 365 euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué à tout moment, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Par la sixième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

La septième résolution qui vous est proposée, permettrait à votre conseil, s'il l'estime nécessaire, de réduire le capital social de la société par annulation d'actions que la société détient ou pourrait détenir par suite de rachats opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions qui vous est proposé à la cinquième résolution et/ou dans le cadre de programmes autorisés antérieurement ; étant précisé que votre conseil ne pourra annuler plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation permettrait à votre conseil de fixer les modalités de la réduction de capital par annulation d'actions, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes disponibles.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Par les huitième, neuvième et dixième résolutions, nous vous proposons de donner à votre conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de décider des augmentations de capital. Une telle délégation de compétence permettrait à votre conseil de procéder à des augmentations de capital, avec une flexibilité accrue, et donnerait à la société une meilleure maîtrise du calendrier de réalisation des augmentations de capital éventuelles. Votre conseil d'administration n'a pas de projet immédiat en la matière mais il souhaite pouvoir disposer d'une telle délégation de compétence afin de pouvoir augmenter le capital social de la société si cela s'avérait nécessaire pour accompagner le développement de l'activité du groupe Guillemot Corporation ou pour améliorer sa situation financière.

Nous vous proposons donc de donner à votre conseil une délégation de compétence à l'effet de décider, s'il l'estime opportun et dans la limite d'un plafond global fixé à un montant nominal huit (8) millions d'euros, une ou plusieurs augmentations de capital suivantes :

- par apport en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal maximum de huit (8) millions d'euros et pour une durée maximum de vingt-six (26) mois ;
- par apport en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public dans la limite d'un montant nominal maximum de huit (8) millions d'euros et pour une durée maximum de vingt-six (26) mois, étant précisé que votre conseil aurait la faculté de prévoir ou non un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires ; et/ou
- par apport en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription, notamment par voie de placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite de 20% du capital social par an, et dans la limite d'un montant nominal maximum de huit (8) millions d'euros et pour une durée maximum de vingt-six (26) mois.

Les augmentations de capital en numéraire avec ou sans droit préférentiel de souscription seraient réalisées par l'émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu des huitième, neuvième et dixième résolutions ne pourra excéder huit millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le montant nominal total des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des huitième, neuvième et dixième résolutions ne pourrait excéder quinze (15) millions d'euros.

En ce qui concerne les augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription susceptibles d'être décidées dans le cadre de la délégation, nous vous proposons de conférer au conseil le droit d'instituer un droit préférentiel de souscription à titre réductible au profit des actionnaires qui souscriraient un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils peuvent souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes. Dans le cas où les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'absorberaient pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourrait utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés ci-après ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites,
- offrir au public tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

En ce qui concerne les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cas où les souscriptions n'absorberaient pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourrait utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés ci-après ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

En cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, le prix d'émission serait fixé et déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du code de commerce c'est-à-dire qu'il serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Ces huitième, neuvième et dixième résolutions prévoient d'octroyer à votre conseil la plus grande souplesse d'action dans l'intérêt de la société. Votre conseil aurait la possibilité d'opter pour les types et modalités d'émissions les plus favorables compte tenu de la grande diversité des valeurs mobilières et de l'évolution constante des marchés boursiers.

Dans la limite de la délégation donnée par votre assemblée, le conseil disposerait des pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts.

La onzième résolution soumise à vos suffrages consiste à autoriser votre conseil d'administration à fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des actions et/ou valeur mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la délégation de compétence qui serait donnée à votre conseil au titre des neuvième et dixième résolutions.

Le prix d'émission serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Par la douzième résolution, nous vous proposons de donner à votre conseil d'administration une autorisation pour augmenter le montant des émissions qui pourraient être décidées en vertu des huitième, neuvième et dixième résolutions, en cas de demande excédentaire.

Le nombre de titres pourrait ainsi être augmenté dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

La treizième résolution soumise à vos suffrages consiste à déléguer à votre conseil d'administration tous pouvoirs afin de procéder à des augmentations de capital, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Votre conseil d'administration n'a pas de projet immédiat en la matière mais cette résolution donnerait tous pouvoirs à votre conseil à l'effet notamment de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ; arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportés ; fixer la nature et le nombre des actions ou des valeurs mobilières à émettre en rémunération des apports, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ; statuer, sur l'évaluation des apports ; constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ; et d'une manière générale, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations nécessaires à la réalisation de ces apports.

Cette autorisation emporterait renonciation expresse des actionnaires, au profit des porteurs de titres objets des apports en nature, à leur droit préférentiel de souscription aux titres émis par la société en rémunération de ces apports en nature, et serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

La quatorzième résolution soumise à vos suffrages vise à autoriser votre conseil à consentir, s'il l'estime opportun, des options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées, ou de certains d'entre eux, ceci afin de mieux les associer à l'avenir de la société et les fidéliser.

Cette autorisation, dont votre conseil d'administration pourrait faire usage en une ou plusieurs fois, serait donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle emporterait, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options.

Les options de souscription donneraient droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital de la société dans la limite d'un montant nominal global de 600 000 euros, soit à titre d'information 5,20% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date du présent rapport.

Le prix de souscription serait déterminé par votre conseil le jour où les options seront consenties. Il ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties.

La durée des options ne pourrait excéder 10 ans à compter du jour où elles seraient consenties.

Nous soumettons donc à vos suffrages le vote d'une résolution en vue de donner à votre conseil tous les pouvoirs à l'effet de fixer, dans les limites ci-dessus et les limites légales et réglementaires, les conditions dans lesquelles seraient consenties les options de souscription d'actions.



La quinzième résolution qui vous est proposée permettrait à votre conseil de procéder, s'il l'estime opportun, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées, ou de certains d'entre eux, ceci afin de mieux les associer à l'avenir de la société et les fidéliser.

Le nombre total d'actions ordinaires qui pourrait être attribué gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourrait excéder 2% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision d'attribution des actions par le conseil d'administration.

Cette autorisation, dont votre conseil d'administration pourrait faire usage en une ou plusieurs fois, serait donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée et emporterait de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale ne pourra être inférieure à deux ans ; étant précisé qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire, le conseil d'administration serait autorisé à prévoir l'attribution définitive des actions avant le terme de la période d'acquisition et pour ces bénéficiaires invalides, les actions seraient librement cessible.

La durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires, durée courant à compter de l'attribution définitive des actions, ne pourrait être inférieure à deux ans ; étant précisé que dans le cas où votre conseil fixerait pour la période d'acquisition une durée au moins égale à quatre ans, alors votre conseil pourrait réduire ou supprimer la durée de conservation des actions par les bénéficiaires.

Les actions qui seraient attribuées pourraient être des actions existantes préalablement rachetées à cette fin par la société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ainsi que des actions nouvelles qui seraient émises dans le cadre d'augmentations de capital à réaliser par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes. A ce titre, nous vous demandons de consentir une délégation de compétence à votre conseil d'administration afin de décider de telles augmentations de capital, sur les seules délibérations du conseil d'administration, dans la limite de 2% du capital social de la société. Ce plafond s'imputerait à due concurrence sur le nombre maximum susvisé d'actions gratuites susceptible d'être attribuées. Une telle délégation de compétence emporterait renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit d'attribution des actions nouvelles émises dans le cadre des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission qui seraient décidées par votre conseil en vertu de cette délégation, et ce sous réserve de l'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition.

Nous soumettons donc à vos suffrages le vote d'une résolution en vue de donner à votre conseil tous les pouvoirs, dans les limites ci-dessus et les limites légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seraient attribuées les actions gratuites.

La seizième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre conseil, s'il l'estime opportun, de décider de procéder à des augmentations de capital, réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.

Cette délégation emporterait, au profit des adhérents du plan d'épargne, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises, et serait donnée à votre conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Le montant nominal total des augmentations de capital qui pourraient être réalisées en vertu de cette délégation ne pourrait excéder 2% du montant du capital social de la société.

Le prix de souscription sera déterminé par votre conseil conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 à L.3332-24 du code du travail. Il ne pourra ni être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de votre conseil fixant la date d'ouverture de la souscription, ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 3332-25 et L.3332-26 est supérieure ou égale à dix ans.

Cette résolution donnerait tous pouvoirs à votre conseil à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, d'en fixer les conditions et modalités et, d'une manière générale accomplir tous actes et toutes formalités nécessaires.

Par la dix-septième résolution, nous vous proposons, conformément à l'article L.225-129-2 du code de commerce, de fixer le plafond global des émissions susceptibles d'être décidées par votre conseil d'administration en vertu des délégations de compétence ou de pouvoir qui seraient conférées à votre conseil d'administration au terme de la présente assemblée générale.

Pour ce qui concerne le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions, le plafond global serait de huit (8) millions d'euros; étant précisé que ce plafond ne tient pas compte du montant nominal des titres de capital à émettre

éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

Pour ce qui concerne le montant nominal maximum global des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des huitième, neuvième et dixième résolutions de la présente assemblée, le plafond global serait de quinze (15) millions d'euros.

Par la dix-huitième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013,

Le conseil d'administration.

## ➤ RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

### 1 HISTORIQUE DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION

#### 1984

- ◆ Orientation de l'entreprise Guillemot vers la distribution de produits informatiques.

#### 1994-1997

- ◆ Création par les cinq frères Guillemot d'un réseau de sociétés de commercialisation dans de nombreux pays (Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne, Suisse, Etats-Unis, Canada, Hong-Kong).
- ◆ Création de Guillemot Corporation avec pour vocation de devenir la société tête de Groupe, un Groupe international, organisé par métier, spécialiste de la conception et de la diffusion de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs, et la distribution de logiciels.

#### 1998-1999

- ◆ **Fin novembre 1998** : Introduction avec succès de Guillemot Corporation sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.
- ◆ Dans le domaine des accessoires de jeux, Guillemot Corporation devient l'un des leaders mondiaux des volants pour PC avec l'acquisition de l'activité Hardware et Accessoires du Groupe américain Thrustmaster®.
- ◆ Signature avec Ferrari® d'un accord de licence mondiale exclusive pour ses accessoires de course pour PC et consoles.
- ◆ Rachat de la société américaine Hercules Computer Technology Inc, l'inventeur de la carte graphique pour PC, qui complète les activités de fabrication de cartes son et kits multimédias du Groupe.

#### 2000-2002

- ◆ Le Groupe organise désormais son activité sous les deux marques Hercules® pour les matériels PC et Thrustmaster® pour les accessoires de jeux pour PC et consoles.
- ◆ Le Groupe se concentre sur la conception de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs et de leurs logiciels.
- ◆ Signature d'un partenariat stratégique entre ATI et Hercules, leaders mondiaux des solutions graphiques, portant sur le développement d'une gamme de produits graphiques haut de gamme pour les « hardcore gamers » et des cartes à usage familial.

- ◆ Restructurations importantes entreprises pour abaisser significativement le seuil de rentabilité du Groupe.

- ◆ Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une augmentation de capital de quinze millions d'euros réservée aux fondateurs. L'augmentation de capital se réalise par voie d'apport d'un million de titres Ubisoft Entertainment.

Cet apport est rémunéré par la création de trois millions de titres Guillemot Corporation.

#### 2003-2004

- ◆ Réorganisation du mode de commercialisation du Groupe par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.
- ◆ Augmentation de capital de 13,8 millions d'euros par apport de cinq millions de titres cotés de la société Gameloft.
- ◆ Retrait du marché des cartes graphiques et des écrans plats dont les marges s'étaient très fortement dégradées pour se concentrer sur ses gammes à plus forte valeur ajoutée.
- ◆ Annonce du lancement d'une gamme de produits Wifi et entrée du Groupe au sein de la Wi-Fi Alliance avec ses marques Hercules et Thrustmaster.

#### 2005

- ◆ **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel pour l'exercice 2004 de Guillemot Corporation qui s'est élevé à 27,9 millions d'euros, en baisse de 68,04% par rapport à celui de l'année précédente du fait de l'arrêt de l'activité 3D Display qui représentait 64% des ventes.
- ◆ **Septembre** : Lancement d'une nouvelle gamme de volants Thrustmaster sous licence Ferrari, et commercialisation d'une nouvelle gamme d'accessoires dédiée à la nouvelle console PSP® de Sony®.
- ◆ **Novembre** : Entrée réussie d'Hercules sur le marché des webcams avec des offres très compétitives et élargissement de sa gamme de produits de musique numérique.

#### 2006

- ◆ **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel 2005 qui s'est établi à 21,2 millions d'euros.

- ◆ **16 novembre** : Décision du Conseil d'Administration de Guillemot Corporation de réaliser une augmentation de capital réservée de 2,4 millions d'euros décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2006.

## 2007

- ◆ **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel 2006 à 36,3 millions d'euros, en hausse de 71,23%.
- ◆ **Février** : Lancement d'une nouvelle gamme d'accessoires Thrustmaster pour les consoles Wii™ et DS™ Lite de Nintendo®, et de nouvelles manettes Run'N'Drive universelles multi formats pour la sortie européenne de la console PS3™ de Sony.
- ◆ **31 août** : Remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 6,9 millions d'euros correspondant aux obligations convertibles émises en juillet 1999 restant en circulation sur le marché.
- ◆ **Octobre** : Lancement du premier système d'enceintes certifié « résistant à l'eau et à la poussière » et licencié « Made for iPod® ».
- ◆ **Novembre** : Lancement par Thrustmaster d'une nouvelle gamme de joysticks dédiée à la simulation de vol.

## 2008

- ◆ **Janvier** : Présentation de la nouvelle DJ Console RMX d'Hercules pour les DJ professionnels, lors du Namm Show en Californie.
- ◆ **30 janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel à 43,3 millions d'euros en croissance de 19%.
- ◆ **18 mars** : Publication des résultats annuels 2007 avec un résultat opérationnel courant en croissance de 100% à 2,8 millions d'euros et un résultat financier exceptionnel de 24,4 millions d'euros lié à la très forte progression du portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe.
- ◆ **29 août** : Publication des résultats semestriels avec l'annonce du lancement de la nouvelle gamme d'UMPC eCAFÉ™ d'Hercules.
- ◆ **Septembre** : Sortie du premier produit de la nouvelle gamme eCAFÉ™ d'Hercules pour répondre au nouvel art de vivre que sont la détente et le partage en tout lieu des nouveaux contenus ludiques que propose le monde Internet. Commercialisation d'un tout nouveau concept d'enceintes stéréo acoustique haut de gamme spécialement conçu pour écouter de la musique sur ordinateur : Hercules XPS 2.0 60. Annonce du contrôleur DJ Control Steel, contrôleur pour DJ professionnel sur PC et Mac.

## 2009

- ◆ **29 Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel du Groupe à 49,6 millions d'euros en hausse de 14,55%.
- ◆ **Janvier** : Lancement d'une innovation technologique de Thrustmaster « H.E.A.R.T HALLEFFECT ACCURATE TECHNOLOGY » pour le nouveau joystick T.16000M.
- ◆ **Mars** : Publication des résultats annuels 2008 avec un résultat opérationnel courant à 0,5 million d'euros.
- ◆ **Septembre** : Signature d'un accord de licence avec The Walt Disney Company Ltd pour l'Europe de l'Ouest permettant à Thrustmaster un accès à l'ensemble des univers de films et de jeux vidéo de Disney pour fabriquer des accessoires dédiés à ces jeux.

## 2010

- ◆ **Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel 2009 en progression de 23,39% à 61,2 millions d'euros.
- ◆ **Mars** : Publication des résultats annuels 2009 avec un résultat opérationnel de -0,9 millions d'euros.
- ◆ **Juin** : Obtention de la certification « *Optimized for Windows Live* » pour trois des webcams Hercules (Hercules Dualpix Exchange, Hercules Optical Glass et Hercules Classic Silver).
- ◆ **Octobre** : Sortie du nouveau fer de lance de Thrustmaster, le joystick HOTAS Warthog sous licence US Air Force, résultat d'une intense collaboration entre les équipes de développement de Thrustmaster et les membres de la communauté Simmers.
- ◆ **Décembre** : Annonce du volant et pédalier T500RS pour PlayStation®3, produit officiel sous licence Sony Computer Entertainment pour vivre une expérience de conduite réaliste, puissante et sans concession.

## 2011

- ◆ **Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel 2010 à 60,5 millions d'euros.  
Lancement du volant T500RS, volant officiel du jeu Gran Turismo®5.  
Prix de l'innovation reçu par Thrustmaster dans la catégorie des accessoires de jeux pour le HOTAS WARTHOG à l'occasion du salon commercial CES à Las Vegas.  
Sélection par Panasonic Japan de Thrustmaster pour enrichir l'expérience vidéo-ludique de ses clients pour des gammes permettant de jouer sur des télévisions Panasonic.

Elargissement significatif de sa couverture géographique passant de trente-cinq pays à plus de soixante pays.

- ◆ **Mai** : Commercialisation d'une nouvelle gamme de produits sous licence Disney avec des accessoires Cars 2 disponibles pour PS3, Wii et DSi.

Renforcement du positionnement du Groupe sur les pays émergents.

- ◆ **Septembre** : Lancement par Hercules de son premier système d'enceintes DJ de monitoring actives avec les Hercules XPS 2.0 80 DJ Monitor.
- ◆ **Novembre** : Lancement par Hercules du premier contrôleur DJ pour ordinateur avec contrôle tactile et aérien, Hercules DJ Control Air.

## 2012

- ◆ **Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel 2011 à 60,8 millions d'euros.

Présentation de la collection de webcams Hercules aux couleurs acidulées, les Hercules HD Twist.

Présentation par Thrustmaster d'une première gamme d'accessoires sous licence officielle PS Vita.

- ◆ **Août** : Sortie des nouvelles manettes officielles Xbox 360 aux fonctionnalités particulièrement innovantes et d'une précision ultime pour répondre aux gamers les plus exigeants.
- ◆ **Septembre** : Présentation à New York de la nouvelle DJ Console RMX2 pour succéder à la DJ Console RMX.

## 2013

- ◆ **Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel 2012 à 49 millions d'euros, en repli de 19,4%.

Arrivée de Thrustmaster sur le marché des casques Gaming sous la marque Y.

## **2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A.**

### **2.1 Renseignements de caractère général**

Dénomination sociale	GUILLEMOT CORPORATION
Nom commercial	GUILLEMOT
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration régie par le Code de commerce.
Siège social	Adresse : Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex Téléphone : 02.99.08.08.80
Nationalité	Française
Registre du commerce et des sociétés	414 196 758 R.C.S Rennes
Code APE	4651Z
Date de création et durée de vie	Constituée le 1 <sup>er</sup> septembre 1997 pour une durée de 99 ans. Expiration le 11 novembre 2096, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.
Exercice social	L'exercice social commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année (article 16 des statuts).

### **2.2 Acte constitutif et statuts**

#### **2.2.1 Objet social (article 3 des statuts)**

La société Guillemot Corporation a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, la production, l'édition et la diffusion de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, notamment les matériels, accessoires et logiciels multimédia,
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes, à l'importation comme à l'exportation, par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous matériels ou produits de reproduction de l'image et du son,
- La diffusion et commercialisation de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques par tous moyens dont les nouvelles technologies de communication tels que les réseaux, les services en lignes,
- Le conseil, l'assistance et la formation se rapportant à l'un des domaines précités,
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement.

Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

#### **2.2.2 Assemblées générales**

L'article 14 des statuts prévoit que « les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité.

S'agissant des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Seule l'assemblée générale est habilitée à modifier les droits des actionnaires et le capital social de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

#### **2.2.3 Droits de vote**

L'article 8 des statuts prévoit qu'un « droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Cette modalité a été mise en place lors de la constitution de la société et pourra être supprimée uniquement par décision de l'assemblée générale extraordinaire qui est seule habilitée à modifier les statuts de la société.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans mentionné ci-dessus. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué (article L.225-124 du Code de commerce).

Les statuts de la société ne prévoient pas de limitation des droits de vote.

#### **2.2.4 Répartition des bénéfices (article 17 des statuts)**

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- Les sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et, en particulier, 5% au moins pour constituer le fonds de la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours, lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.
- Les sommes que l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, jugera utiles d'affecter à toutes réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L.232-18 du Code de commerce proposer une option au paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la société.

#### **2.2.5 Franchissement de seuils statutaires (article 6 des statuts)**

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7 alinéa 1 du Code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1% au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4%, est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la société dans le délai prévu à l'article L.233-7 du Code de commerce susvisé.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1% du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L.233-14 du Code de commerce, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

#### **2.2.6 Pouvoirs du Directeur Général (extrait de l'article 13 des statuts)**

L'article 13 des statuts prévoit que le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales et au conseil d'administration.

#### **2.2.7 Membres des organes d'administration et de direction (extraits des articles 9, 10 et 13 des statuts)**

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et dix-huit au plus.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires; toutefois en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de 80 ans.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, ni la limite d'âge statutaire.

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat et le cas échéant les limitations de ses pouvoirs.

Le directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou une autre personne physique assume la direction générale de la société et représente la société à l'égard des tiers.

Il ne peut être nommé qu'un seul directeur général dans la société. Ce dernier est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsqu'il est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou une autre personne physique, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à cinq. Lorsqu'il est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

### **2.3 Boni de liquidation**

Le boni de liquidation est réparti entre les associés dans les mêmes proportions que leur participation au capital social (article L.237-29 du Code de commerce).

### **2.4 Changement de contrôle**

Aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ne figure dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la société.

### **2.5 Titres au Porteur Identifiables**

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, recourir auprès d'Euroclear France à la procédure des Titres au Porteur Identifiable (TPI) afin de recevoir des informations détaillées sur l'identité de ses actionnaires.

### **2.6 Consultation des documents et renseignements relatifs à la société**

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux des assemblées générales peuvent être consultés auprès de la société.

### **2.7 Politique de distribution de dividendes**

Guillemot Corporation S.A. prévoit de distribuer des dividendes à ses actionnaires pour autant que les conditions économiques de la distribution soient réunies.

Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.



### **3 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION**

#### **3.1 Responsables du document de référence**

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général

##### **3.1.1 Attestation des responsables du document de référence**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux des comptes figurant en page 88 et 89 pour les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, et en page 109 et 110 pour les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ; lesquels ne contiennent pas de réserve.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 contient une observation relative à la comptabilisation des frais de recherche et développement à l'actif du bilan telle que décrite dans la note 5.7.2 de l'annexe.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 contient une observation relative à la comptabilisation des frais de recherche et développement à l'actif du bilan telle que décrite dans la note 5.4.1 de l'annexe.

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes consolidés et sociaux des exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011 ne contiennent ni observation ni réserve.

Fait à Carentoir, le 29 avril 2013

Monsieur Claude GUILLEMOT  
Président Directeur Général

## 4 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

<b>Titulaires</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Prochaine échéance du mandat</b>
<b>PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A.</b> (Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles) 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 20/05/2010.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.
<b>MB AUDIT Sarl</b> (Membre de la compagnie régionale de Rennes) 23, rue Bernard Palissy 35000 Rennes	Assemblée générale du 23/05/2007. Mandat renouvelé le 05/07/2010.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.
<b>Suppléants</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Prochaine échéance du mandat</b>
<b>Monsieur Yves NICOLAS</b> 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 20/05/2010.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.
<b>Monsieur Jacques LE DORZE</b> 90, rue Chateaugiron 35000 Rennes	Assemblée générale du 23/05/2007. Mandat renouvelé le 05/07/2010.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

La société PricewaterhouseCoopers Audit S.A. a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2010 en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers Entreprises Sarl dont le mandat était arrivé à échéance. Au cours de la même assemblée générale, Monsieur Yves Nicolas a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Yves Lainé dont le mandat était arrivé à expiration.

Les mandats de la société MB Audit Sarl, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jacques Le Dorze, commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés lors de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2010.

Les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux sont présentés au paragraphe 8 des Comptes consolidés.

## **5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION – POLITIQUE D'INFORMATION**

### **5.1 Responsable de l'information**

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général  
Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex  
Tél. 02 99 08 08 80

### **5.2 Politique d'information – Documents accessibles au public**

Le Groupe Guillemot Corporation s'efforce de mettre à la disposition de tous ses actionnaires, institutionnels et individuels, et auprès de la communauté financière (analystes...) de façon régulière et homogène une information financière transparente sur ses activités, ses orientations stratégiques et ses perspectives et ce, en conformité avec les réglementations boursières.

La politique d'information du Groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires, est définie par la Direction Générale.

En janvier 2007, pour répondre à la Directive Européenne dite de « transparence », la société avait conclu un contrat avec le diffuseur professionnel Hugin, lequel était chargé de la diffusion électronique de l'information réglementée en temps réel auprès des investisseurs sur l'ensemble des pays de l'Union européenne. La société a résilié son contrat avec Hugin fin 2012.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la société transmet l'information règlementée au diffuseur professionnel Les Echos-Comfi (service de diffusion par Les Echos), qui satisfait également aux critères fixés par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

En outre, tous les communiqués financiers du Groupe font l'objet d'une diffusion large, immédiate, effective et intégrale conformément aux obligations réglementaires et selon les délais légaux.

Les communiqués financiers sont également disponibles sur différents sites financiers ([www.boursorama.fr](http://www.boursorama.fr) ; [www.prline.fr](http://www.prline.fr)...).

L'ensemble des publications relatives à l'activité et à la situation financière du Groupe est disponible, en français et en anglais, sur le site Internet de Guillemot Corporation S.A. ([www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)). Ce site Internet présente en outre les activités et produits du Groupe.

Les actionnaires ont la possibilité de contacter la société à l'adresse électronique suivante : [financial@guillemot.fr](mailto:financial@guillemot.fr).

Le Groupe organise également deux réunions SFAF (*Société Française des Analystes Financiers*) par an à l'occasion de la publication de ses résultats.

Toutes les publications du Groupe (communiqués, documents de référence, rapports financiers annuels...) sont disponibles sur simple demande formulée auprès du service communication qui les met à la disposition de toute personne souhaitant s'informer sur la vie du Groupe et assure notamment l'envoi régulier de documentation sur simple demande.

Par ailleurs, il est précisé que les documents suivants peuvent être consultés pendant toute la durée de validité du présent document de référence :

- Les statuts de l'émetteur (consultables à l'adresse suivante : 2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir),
- Tous rapports, informations financières historiques inclus ou visés dans le présent document de référence (consultables sur le site Internet [www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)),
- Les informations financières historiques des deux exercices précédant la publication du présent document de référence (consultables sur le site Internet [www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)).

## **6 TABLE DE CONCORDANCE – DOCUMENT DE REFERENCE**

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'annexe 1 du Règlement (CE) N°809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la directive dite « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Pages</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1 Responsables du document de référence	p. 145
1.2 Attestation des responsables du document de référence	p. 145
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	p. 88 et 146
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	p. 18 à 19
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	
4.1 Risques liés au secteur d'activité de l'émetteur	p. 26 et 27
4.2 Risques liés à la société	p. 27 à 30, 84 à 85
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	
5.1 Histoire et évolution de l'émetteur	p. 139 à 142
5.2 Investissements	p. 12, 21 et 68
<b>6. APERCU DES ACTIVITES</b>	
6.1 Principales activités	p. 5 à 11
6.2 Principaux marchés	p. 115 à 121
6.3 Evénements exceptionnels	Néant
6.4 Dépendance éventuelle	p. 26 et 27
6.5 Eléments fondateurs de toute déclaration concernant la position concurrentielle de l'émetteur	p. 13
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1 Description sommaire du Groupe	p. 20 et 21
7.2 Liste des filiales importantes	p. 97
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	p. 77 et 78
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	p. 47 à 49
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	
9.1 Situation financière	p. 18, 19 et 82
9.2 Résultat d'exploitation	p. 18 et 19
<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	p. 65, 67 et 80
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur	p. 68 et 79
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	p. 82, 84 à 85
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	p. 28 et 29
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements (investissements à réaliser à l'avenir - immobilisations corporelles)	p. 28 et 82
<b>11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	p. 12, 70, 76, 77 et 83
<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice	p. 21, 122 et 123
12.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	p. 21, 122 et 123

RUBRIQUES	Pages
<b>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b>	Néant
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	
14.1 Organes d'administration et de direction	p. 36 à 39, 43 et 44
14.2 Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration et de direction	p. 44
<b>15. REMUNERATION ET AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	
15.1 Rémunérations versées et avantages en nature octroyés	p. 39 à 42
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	p. 39
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels et durée du mandat	p. 36
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	p. 44
16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	p. 58
16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	p. 56
<b>17. SALARIES</b>	
17.1 Nombre de salariés	p. 45 et 87
17.2 Participation et stock options	p. 31 et 55
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	Néant
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote	p. 30 et 31
18.2 Existence de droits de vote différents	p. 30 et 31
18.3 Contrôle de l'émetteur	p. 30 et 31
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	Néant
<b>19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES</b>	p. 87, 111 à 112
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	
20.1 Informations financières historiques	p. 2 et 65 à 88
20.2 Informations financières pro forma	Néant
20.3 Etats financiers	p. 65 à 88 et 90 à 109
20.4 Vérification des informations financières historiques	p. 88 à 89 et 109 à 110
20.5 Date des dernières informations financières	31/12/2012
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	p. 122 et 123
20.7 Politique de distribution des dividendes	p. 144
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 29
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 21
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
21.1 Capital social	p. 30 à 34 et 53 à 54
21.2 Acte constitutif et statuts	p. 56 à 57, 142 à 144
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	p. 30
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>	Néant

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Pages</b>
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	p. 147
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	p. 96 et 97

## **7 TABLE - RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Le présent document de référence inclut le rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier.

La table ci-après renvoie aux paragraphes du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Pages</b>
<b>1. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012</b>	p. 90 à 109
<b>2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux</b>	p. 109 à 110
<b>3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012</b>	p. 65 à 88
<b>4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidé</b>	p. 88 à 89
<b>5. Rapport de gestion</b>	p. 5 à 64
<b>6. Déclaration des responsables du rapport financier annuel</b>	p. 145
<b>7. Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes</b>	p. 88
<b>8. Rapport du président du conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du code de commerce</b>	p. 56 à 64
<b>9. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration</b>	p. 113 à 114

## **8 CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS**

Ce calendrier est donné à titre d'information et est susceptible d'être modifié.  
En règle générale, les communiqués financiers sont diffusés après la clôture du marché.

<b>COMMUNICATION FINANCIERE - CALENDRIER 2013</b>		
29 janvier 2013	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires annuel 2012
27 mars 2013	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats Annuels au 31/12/2012
25 avril 2013	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Premier trimestre de l'exercice 2013 et de l'information trimestrielle
23 mai 2013	-	Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Guillemot Corporation S.A.
25 juillet 2013	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires semestriel de l'exercice 2013
29 août 2013	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats semestriels 2013
24 octobre 2013	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Troisième trimestre de l'exercice 2013 et de l'information trimestrielle



## 9 GLOSSAIRE

### 2.X

Système qui désigne un équipement stéréo avec deux enceintes.

### 2.1

Système de diffusion du son avec trois canaux, deux canaux restituant la stéréo et un caisson de basse.

### 5.1

Ensemble de cinq enceintes et un caisson de graves. Il y a deux satellites avant à droite et à gauche, une voie centrale pour les dialogues et deux enceintes à l'arrière.

### Bluetooth®

Technologie qui utilise une technique radio courte distance destinée à simplifier les connexions entre les appareils électroniques, et qui a été conçue dans le but de remplacer les câbles entre les ordinateurs et les imprimantes, les scanners, les claviers, les souris, les manettes de jeux vidéo, les téléphones portables, les autoradios... Les premiers appareils utilisant la version 3.0 de cette technologie sont apparus début 2010.

### Box

Boîtier Internet qui permet de se connecter et de profiter des différents services disponibles en ligne.

### BRICS

Acronyme anglais qui désigne le groupe de pays formé par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (South Africa) et qui sont pour la plupart considérés comme des grandes puissances émergentes. Très peu utilisé, l'équivalent français est l'ABRIC (Afrique du Sud, Brésil, Russie, Inde et Chine) ou encore BRICA.

### Chat (mot anglais pour « conversation »)

Service Internet permettant de converser librement, par écrit et en temps réel de façon courte entre des personnes identifiées par des pseudos.

### Console de jeux

Système électronique dédié aux jeux vidéo. Il en existe de deux types : les consoles de salon qui se branchent sur une télévision et les consoles portables, de petite taille, qui possèdent leur propre écran et qui peuvent s'emmener partout. Les consoles de jeux de salon ont progressivement évolué de l'état de machines dédiées uniquement au jeu pour amateur à celui de centre multimédia familial.

### Courant Porteur en Ligne (CPL)

Technique permettant le transfert d'informations numériques en passant par les lignes électriques.

### DJ

Abréviation de Disc-Jockey. Personne qui sélectionne les musiques et les diffuse dans une soirée privée ou en boîtes de nuit notamment et qui peut simplement enchaîner les morceaux de musique les uns après les autres, mais aussi les mixer, ajouter des effets, pour créer ses propres mix. Le rôle du DJ a pris de l'ampleur et se professionnalise.

### EBITDA

Revenus avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization).

### Enceinte de monitoring

Enceinte permettant de restituer le son le plus fidèle possible pour des musiciens ou DJ souhaitant apporter des corrections à leur création.

### Gamme DJ

Gamme qui regroupe les contrôleurs pour faire du mixage numérique de la musique.

### Hotspot

Lieu public à forte affluence et clairement délimité (ex : cafés, hôtels, gares...) donnant accès à un réseau sans fil qui permet aux utilisateurs de terminaux mobiles ou d'ordinateurs de se connecter facilement à Internet.

### **Mode Purepath**

Technologie de transmission audio sans fil permettant de transférer un son de qualité CD non compressé, et qui permet une parfaite coexistence avec les standards de transmission sans fils bluetooth et WiFi.

### **Nintendo 3DS**

Console portable de Nintendo lancée le 26 février 2011 au Japon et le 25 mars 2011 en France. Il s'agit de la première console en 3D relief sans lunettes capable de produire des effets 3D sans besoin d'aucun verre spécial, un procédé appelé « auto-stéréoscopie »

### **OEM (Original Equipment Manufacturer)**

Société chargée de concevoir et fabriquer un produit en tenant compte de spécifications techniques, puis vend le produit à une autre société qui sera responsable de sa distribution sous leur propre marque.

### **Pad**

Dans les instruments de musique électronique : Type de bouton, généralement large et doté d'un revêtement en caoutchouc, qui déclenche des événements (lecture d'un son, effet, commande...). A la différence des boutons poussoir classiques, un pad ne se déplace pas quand on l'actionne. Il se déforme et reprend sa forme quand on le relâche. Certains pads s'actionnent avec le doigt, d'autres s'actionnent via d'autres contacts comme des marteaux, des baguettes ou d'autres contacts mécaniques.

### **PlayStation®Vita**

Console portable de Sony, sortie sur le marché japonais le 17 décembre 2011 et le 22 février 2012 sur le marché européen et américain, dotée d'un écran tactile Oled de cinq pouces, d'un panneau arrière également tactile, de deux caméras et de deux joysticks. Cette nouvelle console représente la dernière génération de consoles de jeux vidéo portables et s'adresse principalement aux « hardcore gamers » qui veulent profiter de la mobilité.

### **Scratching**

Procédé consistant à faire tourner à la main un disque vinyle sous une tête de lecture de platine vinyle, alternativement en avant et en arrière, de façon à produire un effet spécial en modifiant brusquement et par à-coups la vitesse de lecture du vinyle.

### **Smartphone**

Téléphone mobile intelligent qui combine des fonctions avancées d'assistant personnel et de téléphonie comme l'agenda électronique, la messagerie.

### **Streaming**

Téléchargement et lecture ou écoute en différé de différents supports audio ou vidéo sur Internet sans qu'il soit nécessaire de télécharger l'intégralité du fichier au préalable.

### **Télévision connectée**

Télévision qui est raccordée, directement ou indirectement, à Internet afin de fournir un ensemble de services aux téléspectateurs.

### **Ultraportable (ultra book)**

Ordinateur portable de taille très réduite et de poids minimum dont la principale qualité est de pouvoir être transporté et utilisé n'importe où avec un encombrement minimum tout en conservant de bonnes performances.

### **Webcam**

Petite caméra numérique, branchée sur l'ordinateur, qui permet de réaliser des visioconférences par Internet et de diffuser en temps réel sur le Web des images vidéo.

### **Wi-Fi® (Wireless Fidelity)**

Technologie à base de fréquences radio qui permet la réalisation de réseaux informatiques sans fil et de partager son accès Internet à partir d'un routeur, d'un modem routeur ou d'un « hotspot » (bornes extérieures).

### **Wii U™**

Initialement désigné sous le nom de Project Café, Wii 2 ou Wii HD par les médias, il s'agit de la console de jeu vidéo qui succèdera à la console Wii de Nintendo.. Elle a été dévoilée par Nintendo lors de l'E3 2011 mais sortira fin 2012. La principale innovation de cette console est d'être équipée d'une manette semblable à une tablette dotée d'un écran 6,2 pouces tactile.

Le présent document est disponible sur le site de l'émetteur ([www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)). Il sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse ci-dessous.

GUILLEMOT CORPORATION S.A.  
Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros  
414 196 758 R.C.S. Rennes – Code APE 4651Z  
Place du Granier – BP 97143 – 35571 CHANTEPIE Cedex (Rennes)  
Tél. : (33) 2 99 08 08 80